

CRISE CONFLITS MÉDIATIONS

LES CAHIERS DE L'ÉCOLE

Numéro 5

**ÉCOLE DOCTORALE « CONNAISSANCE, LANGAGE, MODELISATION »
UNIVERSITE PARIS-X NANTERRE**

Séminaire interdisciplinaire du 10 mars 2006

COMITE DE LECTURE

KREUTZER (Michel) : professeur, Ethologie

LEEMAN (Danielle) : professeur, Sciences du langage

PAIN (Jacques) : professeur, Sciences de l'éducation

TABLE DES COLLABORATEURS

BOUAOULI-AIT OUARAB (Souad), doctorante en InfoCom

BOUCHILAOUN (Madina), doctorante en InfoCom

ESSADOUQ (AMINE), doctorante en InfoCom

JUANALS (Brigitte), maître de conférences

LAGORGETTE (Dominique), maître de conférences en Sciences du langage

LE GOFF (Alice), doctorante en Philosophie

PAIN (Jacques), professeur, Sciences de l'éducation

PERRIAULT, (Jacques), professeur en Sciences de l'information et de la communication

MISE EN PAGE

MOURLEVAT (François) : doctorant, Sciences de l'éducation

SOMMAIRE

CRISE, CONFLITS, MEDIATIONS

Crise, conflits, médiations. Jacques PAIN.....	4
Délibération, conflits et coopération. Honneth critique de Habermas : vers une redéfinition de la notion de démocratie délibérative ? Alice LE GOFF.....	5
Insultes et conflit : de la provocation à la résolution - et retour ? Dominique LAGORGETTE.....	26
L'injure et l'autre pas. Jacques PAIN.....	45
Utilisation des technologies numériques dans la conception de micro-formations scientifiques dédiées à un public profane en cas de catastrophe : Conception de micro-formations en cas d'une catastrophe due au chlore dans une usine classée SEVESO. Madina BOUCHILAOUN	56
Pour l'acquisition de notions complexes en situation d'urgence. Amine ESSADOUQ.....	61
La victimisation : réponse à une crise ou figure de dépendance. Souad BOUAOULI-AITOUARAB	64
Pour une mobilisation de ressources en ligne dans des situations d'urgence. Jacques PERRIAULT, Brigitte JUANALS.....	72

CRISE, CONFLITS, MEDIATIONS

La crise est une problématique sociétale structurelle, à présent, et nous pourrions dire qu'elle est non seulement annoncée, mais affichée et « entretenue » par les économies et les gouvernances actuelles. Pour autant, dans la déferlante de la mondialisation, la crise affecte les modes de pensée, les modèles théoriques, et les « thèses ». Il y aurait une urgence de la pensée, mais aussi des pensées d'urgence.

Le terme de « Crise » renvoie à des connotations linguistiques diverses, que nous déciderons antagonistes et complémentaires, pour « faire » asiatique.

La crise est à la fois « décision », « jugement », « opportunité » et « choix ».

Nous mesurons là les dimensions sociétales qui sollicitent les violences du monde d'aujourd'hui, jusque dans les modes de penser des Sciences Humaines et des Sciences dites dures, presque plus personne n'osant encore dire « exactes ».

La crise structurelle provoque à la violence, et nous pouvons ici installer l'équation du « Conflit ». En effet, le conflit métabolise, transpose, parle la violence. Nous pourrions reprendre la métaphore lacanienne du « parlêtre ». La parole, organisée, structurée, est au centre de la relation humaine.

La « Médiation », dès lors, est à la fois la recette politique jamais suivie d'effets si elle en reste là, et le « tiers instruit » qui, reconnu, déplace les oppositions binaires, les symétries, et contraint à la socialisation des violences, dans un sentiment et un assentiment partagés.

Nous sommes au cœur de ce que peut penser l'université.

DELIBERATION, CONFLITS ET COOPERATION. HONNETH CRITIQUE DE HABERMAS : VERS UNE REDEFINITION DE LA NOTION DE DEMOCRATIE DELIBERATIVE ?

ALICE LE GOFF

DOCTORANTE EN PHILOSOPHIE, DIRECTION CHRISTIAN LAZZERI

La philosophie politique a connu, ces vingt dernières années, ce qu'on a désormais coutume d'appeler un « tournant » délibératif. L'émergence des théories de la démocratie délibérative semble directement liée à la volonté d'offrir une réponse satisfaisante aux théories élitistes et économiques de la démocratie. Il s'est agi pour les théories de la démocratie délibérative de prendre le relais de celles de la démocratie participative en reconstruisant la notion de légitimité démocratique et en redonnant, pour ce faire, toute sa place à l'engagement civique dont il a fallu repenser les conditions de l'authenticité. Motivées par le souci de récuser toute conception instrumentale du rapport des citoyens aux institutions, de distinguer le bien commun d'une agrégation des intérêts particuliers, les théories de la délibération ont notamment en vue l'élaboration de modèles de décision collective. Leur développement a été marqué par une tendance à la différenciation en deux grands « courants », le courant habermassien, associé à la théorie critique, et le courant libéral constitutionnaliste « rawlsien ». Les divergences sont certes profondes entre ces deux grands courants et, plus généralement, au sein de la « constellation » des théories de la démocratie délibérative, mais les buts visés par les diverses versions du modèle délibératif sont identiques en ce qu'il s'agit toujours de repenser une authentique légitimité démocratique en reconstruisant le statut de la notion de citoyenneté. En cela, ces différentes versions ont pu faire l'objet de critiques globales conjointes. Certaines de ces critiques dénoncent, tout particulièrement, l'enfermement des théories de la démocratie délibérative dans une stratégie du consensus.

Ainsi, un auteur comme Chantal Mouffe a-t-elle pu produire une critique du modèle délibératif au nom d'un modèle agonistique du politique, en dénonçant une éviction de la conflictualité et la réduction du politique à l'échange policé d'arguments, qu'elle débusque au sein des théories de la délibération. On tentera ici de déterminer la portée et les limites d'une telle critique en déterminant succinctement, d'une part, dans quelle mesure on peut lui apporter une réponse en élargissant les normes propres au modèle délibératif et en examinant, d'autre part et plus spécifiquement, le statut accordé aux notions de conflit et de compromis chez J. Habermas dont la théorie constitue l'une des principales matrices du cadre conceptuel de la démocratie délibérative.

Introduction

Le cadre théorique de la démocratie délibérative fait désormais figure de paradigme dominant dans le domaine de la réflexion politique au point qu'on pourrait être tenté de soutenir qu'il y a une véritable inflation normative autour des références au modèle délibératif. Cette domination du paradigme délibératif n'a pas manqué de susciter des critiques qui dégagent en particulier l'éviction de la conflictualité, solidaire d'une réduction éthique du politique, qui semble caractériser en profondeur la notion de démocratie délibérative. L'enjeu de la première partie de cet article est tout

d'abord d'adopter une vue surplombante en établissant un bilan synthétique des débats portant sur cette question. Il s'agit de proposer un tableau des propositions d'élargissement du modèle délibératif qui ont été élaborées afin d'offrir une réponse aux principales critiques visant à dégager l'étroitesse des normes propres au modèle délibératif. Deux voies semblent particulièrement fécondes, la voie néorépublicaine de la démocratie contestataire et la voie d'une reformulation du modèle délibératif sur la base d'une référence à la notion de coopération.

C'est l'examen de cette seconde piste que nous allons ici privilégier, restant ainsi dans l'orbite de la théorie critique afin de déterminer, sous un angle programmatique, dans quelle mesure elle peut s'inscrire dans le prolongement des critiques adressées par Axel Honneth, dans le cadre de sa théorie des luttes pour la reconnaissance, à la notion habermassienne d'agir communicationnel qui s'avère être l'une des principales matrices des théories de la démocratie délibérative. L'enjeu est de déterminer dans quelle mesure il serait possible de redéfinir le cadre théorique de la démocratie délibérative de manière à être en mesure d'ouvrir la définition des processus délibératifs à une prise en compte efficace des luttes pour la reconnaissance. Il s'agit donc, pour ce faire, de faire le point sur les débats en cours, dans le cadre de la théorie critique, sur la problématique délibérative en dégageant la voie d'une redéfinition du cadre délibératif, qui pourrait s'avérer la plus prometteuse.

Défection et prise de parole

Le déclin de l'engagement civique fait l'objet de constats sans cesse renouvelés dans le domaine des sciences humaines et sociales qu'il s'agisse de le déplorer¹, de chercher les moyens de le contrecarrer ou, à l'inverse, d'en faire ressortir la nécessité : apathie et défection peuvent en effet paraître indépassables dès que l'on se situe dans le cadre de référence des théories de l'action collective. On sait que ces théories font ressortir la difficulté qu'il peut y avoir à combiner individualisme et citoyenneté² dans la mesure où, en se réclamant du modèle de l'acteur rationnel, elles montrent que les tentatives de mobilisation collective en vue de l'obtention de biens publics se traduisent par des taux de défection élevés. Les travaux de Mancur Olson ont joué un rôle essentiel dans ce domaine : ses travaux portant sur l'action et la coopération collectives au sens large ont pu être ensuite utilisés pour éclairer certains phénomènes associés à la question de la participation civique. Ils se sont notamment avérés utiles en montrant que plus la taille d'un groupe augmente, moins la défection singulière d'un membre du groupe est détectable et plus elle sera aisée et probable. Il y a donc disjonction entre rationalité individuelle et rationalité collective ce qui implique, lorsqu'il s'agit de garantir une coopération efficace, la nécessité, soit d'incitations, soit plus radicalement d'un recours à la coercition³.

¹ Cf. notamment sur ce point les travaux récents de R. PUTNAM qui associe déclin de la participation civique et déclin du capital social dans *Bowling alone : The Collapse and the Revival of American Community*, New York, Simon and Schuster, 2000. Depuis son ouvrage, *Making Democracy Work. Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton University Press, 1993, les débats sur la question de l'engagement civique se sont largement articulés autour de la notion de capital social, c'est-à-dire autour de l'importance des réseaux associatifs et civils qui conditionnent, aux yeux de PUTNAM, une participation intense à la vie politique. L'enjeu devient donc dans cette perspective très consensuelle de restaurer le lien social et surtout la confiance (qui constitue une catégorie clé dans ce cadre interprétatif) afin de favoriser un renouveau de l'engagement civique.

² C'est à B. CONSTANT que l'on doit l'une des premières formulations claires et directes de l'antagonisme potentiel entre individualisme et citoyenneté : cf. *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, 1819.

³ OLSON M. (1978), *Logique de l'action collective*, trad. fr., Paris, PUF : OLSON présuppose qu'un bien public ou collectif est un bien dont la jouissance ne peut être refusée à aucun membre du groupe, même à ceux qui ne s'acquittent pas du coût de sa production. La production de ce bien implique un coût dont il importe qu'il ne soit pas trop élevé au regard du gain collectif et surtout qu'il soit également réparti. Dans un groupe de grande taille, la stratégie du « passager clandestin » est très fréquente car la défection individuelle peut passer inaperçue. Appliquée au domaine spécifiquement politique, cette logique implique que l'attitude dominante de l'électeur rationnelle sera l'abstention, le coût de la participation étant trop élevé au regard de l'influence effective d'un seul vote sur le résultat final.

L'application des théories du choix rationnel à la problématique de l'engagement civique a ainsi constitué la base du développement de théories économiques de la démocratie recouvrant une réduction de la figure du citoyen à celle d'un électeur assimilé à un consommateur rationnel et choisissant les biens publics proposés par divers camps politiques en compétition. Dans ce cadre, le choix public est assimilé, en l'occurrence, à un acte de consommation privé, appuyé sur une comparaison rationnelle des coûts et des bénéfices associés aux investissements à réaliser. La théorie du choix économique qui fait du marché un modèle démocratique ne peut ainsi qu'aboutir à une minimisation du rôle de la participation civique, conçue comme fatalement faible et surtout n'étant nécessaire que de façon minimale au maintien du système politique⁴. Il y a convergence sur ce point entre la théorie économique de la démocratie et les approches élitistes qui ont également pu paraître considérablement renforcées par l'application systématique de la méthode du choix rationnel aux questions proprement politiques⁵.

La démocratie délibérative, un paradigme dominant

Le tournant délibératif qu'a connu la théorie démocratique ces vingt dernières années apparaît comme étant directement lié à la volonté d'offrir une réponse satisfaisante aux théories élitistes et économiques. Il s'est agi pour les théories de la démocratie délibérative de prendre le relais de celles de la démocratie participative⁶ en reconstruisant la notion de légitimité démocratique et en redonnant, pour ce faire, toute sa place à l'engagement civique dont il a fallu repenser les conditions de l'authenticité. Les premières versions de la démocratie délibérative se sont affirmées par le biais d'une critique de l'interprétation pluraliste de la constitution américaine⁷. Motivées par le souci de

⁴ La référence en la matière est A. DOWNS dont l'ouvrage *An Economic Theory of Democracy*, Harper, NYC, 1957, a posé les bases de l'application du modèle du marché au domaine politique en présentant ce dernier comme l'espace de luttes aboutissant à la victoire d'intérêts dominants, les citoyens étant présentés comme des consommateurs passifs dont le contrôle s'exerce par le biais du seul vote.

⁵ Les théories élitistes sont antérieures chronologiquement aux théories économiques. C'est J. SCHUMPETER qui en a donné l'une des formulations les plus classiques dans *Capitalism, Socialism and Democracy*, NYC, Harper, 1942. Dans une veine très weberienne et inspiré par l'observation de l'accès au pouvoir des fascistes et des nazis, Schumpeter fait preuve de méfiance à l'égard des vagues de mobilisation collective. Il insiste sur la facilité qu'il peut y avoir à manipuler les citoyens qui sont apathiques et mal informés. L'impératif de la stabilité doit primer sur celui de l'engagement civique. L'élément démocratique est réduit à la sanction négative de la révocation par le vote. Les théories du choix social ont convergé avec les théories élitistes et les ont renforcées comme en témoignent les travaux de W. RIKER, notamment *Liberalism against Populism*, Freeman, San Francisco, 1982 qui tire parti des paradoxes du vote mis en avant par CONDORCET et formalisés par K.J. ARROW dans *Social Choice and Individual Values*, Yale University Press, 1951, pour rejeter la fiction de la volonté populaire ou générale, réduite au statut d'alibi idéologique.

⁶ Le renouveau de la théorie participative est notamment lié à PATEMAN C. (1970), *Participation and Democratic Theory*, Cambridge, Cambridge University Press, et à BARBER B. (1984), *Strong Democracy : Participatory Politics for a New Age*, Berkeley, University of California Press. C. Pateman entend critiquer systématiquement les thèses élitistes. La démarche de Barber est plus large en ce qu'il aborde plus largement les théories économiques et mobilise contre ces dernières une approche pragmatique de la démocratie (influencé par DEWEY, il exclut l'existence de vérités fondamentales pré-politiques : la politique ne peut se définir comme art de faire de bons choix mais comme art de faire certains choix correctement). Le renouveau des théories de la participation civique est notamment lié, aux États-Unis, à l'importance de l'activisme suscité par l'opposition à la guerre du Vietnam qu'il s'est agi de justifier. Cf. également MACPHERSON C.B. (1977), *The Life and Times of Liberal Democracy*, Oxford University Press.

⁷ C'est en effet chez J. BESSETTE que le terme de démocratie délibérative a été mobilisé explicitement pour la première fois dans le cadre d'une critique de la lecture pluraliste de la constitution américaine et de la démocratie madisonienne : cette lecture a été développée notamment par R. DAHL, soucieux de déterminer les conditions sociales dans lesquelles les idéaux égalitaires pouvaient être réalisés dans le contexte des sociétés complexes et industrialisées. Inspiré par MADISON (*Federalist Paper* numéro 10), il a fait de la compétition entre groupes d'intérêts une condition cruciale d'une vie démocratique intense. Même si la version polyarchale du pluralisme développée par DAHL s'écarte de l'élitisme schumpeterien, il le rejoint au moins en ce qui concerne l'insistance sur le statut accordé à la compétition des intérêts et au rituel du vote (cf. *A Preface to Democratic Theory*, University of Chicago Press, 1956 ; DAHL a ultérieurement nuancé son adhésion au pluralisme dans *Democracy and its Critics*, Yale University Press, New Haven, 1989). Sur la critique adressée au pluralisme par Bessette, cf. « Deliberative Democracy : The Majority Principle in Republican Government » in *How Democratic is the Constitution ?*, GOLDWIN R. A. et SCHAMBRA W.A., Washington, American Enterprise Institute, 1980.

récuser toute conception instrumentale du rapport des citoyens aux institutions, de distinguer le bien commun d'une sommation des intérêts particuliers, les théories de la délibération ont notamment en vue l'élaboration de modèle de décision collective. Leur développement a été marqué par une tendance à la différenciation en deux grands « courants », le courant habermassien⁸, associé à la théorie critique, et le courant libéral constitutionnaliste « rawlsien »⁹. Cette distinction est certes schématique, voire grossière (la plupart des théoriciens de la délibération se situant au confluent de ces deux influences) mais elle n'en demeure pas moins utile en ce qu'elle permet d'appréhender de manière synthétique les débats les plus importants qui ont agité la constellation des théories de la démocratie délibérative. Alors que dans la mouvance habermassienne, on tend à présenter la démocratie délibérative comme un idéal fondamental, visant le dépassement de la tension entre démocratie et libéralisme, Rawls et ses héritiers la considèrent plutôt comme une déclinaison particulière du constitutionnalisme libéral.

Cette différence de perspective influe sur le traitement de la question de l'articulation entre démocratie délibérative et procéduralisme. J. Cohen et Habermas ont ainsi pu être considérés comme les défenseurs du procéduralisme¹⁰ qui a été fortement critiqué et récusé, notamment par Gutman et Thompson qui ont plutôt cherché à articuler, de manière subtile, procéduralisme et substantialisme¹¹.

pp. 102-16 et *The Mild Voice of Reason: Deliberative Democracy and American National Government*, University of Chicago Press, 1994.

⁸ Ainsi, J. COHEN, S. BENHABIB, J. BOHMAN et A. GUTMAN ainsi que D. THOMPSON se situent à l'intersection de ces deux courants. N'oublions pas non plus de signaler l'influence notable de H. ARENDT et DEWEY.

⁹ Certes la procédure délibérative idéale se distingue de la position originelle telle que RAWLS l'a conçue dans *Théorie de la justice* en 1971. D'une part, la position originelle semble relever d'une logique monologique, d'autre part, le modèle délibératif ne relève pas d'une construction hypothétique visant à penser le fondement à partir duquel les institutions sociales de la structure de base seront justifiées. C'est dans « La raison publique » (leçon VI), in *Libéralisme Politique*, PUF, Paris, 1995, pp. 259-309 que RAWLS a mis en avant sa propre version de la démocratie délibérative, inspirée par B. ACKERMAN (cf. *Au nom du peuple*, Calmann-Lévy, Paris, 1998). L'idée de raison publique ne renvoie plus à une doctrine libérale compréhensive (la justice comme équité) mais à une façon de raisonner à propos de valeurs politiques partagées entre citoyens libres et égaux : il s'agit de prendre acte du pluralisme axiologique qui caractérise les sociétés libérales contemporaines en élaborant une démocratie constitutionnelle bien ordonnée. Je m'inspire ici notamment de l'introduction de D. LEYDET au numéro de la revue *Philosophiques*, intitulé « La démocratie délibérative », Vol. 29, N° 2, automne 2002, pp. 1-17. Cette introduction élabore un panorama très utile des théories de la démocratie délibérative.

¹⁰ En ce qui concerne le procéduralisme de HABERMAS et sa volonté de dépasser la dichotomie entre liberté des anciens et liberté des modernes, cf. deux textes de référence « « Populair Sovereignty as Procedure », J. BOHMAN et W. REHG ed., *Deliberative Democracy: Essays on Reason and Politics*, MIT Press, 1999, pp. 35-65 et « Trois modèles normatifs de la démocratie », in *L'intégration républicaine. Essais de théorie politique*, trad. R. ROCHLITZ, Fayard, 1998, pp. 259-74. Cf. également *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, trad. R. ROCHLITZ, Ch. BOUCHINDHOMME, Gallimard, Paris, 1997 : HABERMAS voit dans la démocratie délibérative un moyen de dépasser la tension entre démocratie et constitutionnalisme. Ce dépassement tient à la mise en exergue du caractère co-originaire du droit et de la morale qui découlent du principe de discussion. La proximité de COHEN avec HABERMAS est évidente dans « Deliberation and Democratic Legitimacy », J. BOHMAN et W. REHG ed., *Deliberative democracy: essays on reason and politics*, MIT Press, 1999, pp. 67-93 : COHEN insiste sur l'impossibilité de dériver les conditions de l'existence d'une démocratie bien ordonnée de l'idéal rawlsien d'équité car elles expriment un idéal proprement politique, c'est-à-dire indépendant et dont rend compte la démocratie délibérative (laquelle vise à réconcilier liberté des Anciens et liberté des Modernes) ; mais le procéduralisme de COHEN a toujours été tempéré et il va ultérieurement mettre davantage l'accent sur la dimension substantielle de la démocratie délibérative : cf. sur ce point son article « Procedure and Substance in Deliberative Democracy », in *Democracy and Difference: Contesting the Boundaries of The Political*, BENHABIB S. (ed.), Princeton University Press, 1996, pp. 95-120. Dans un cadre procédural, on estime qu'il n'est pas nécessaire de justifier de manière indépendante les droits fondamentaux car la procédure les fonde en tant qu'ils apparaissent comme ses conditions *sine qua non*.

¹¹ La démarche de GUTMAN et THOMPSON est exemplaire à cet égard : pour ces derniers, l'affirmation selon laquelle la valeur des libertés civiles découle entièrement du rôle qu'ils jouent dans la délibération, est contre-intuitive. La théorie délibérative comprend des principes d'ordre procédural et des principes d'ordre substantiel. Elle est une théorie de second ordre en ce que, à la différence des théories de premier ordre, elle n'affirme pas la vérité d'un ensemble unique et cohérent de principes excluant d'autres principes substantiels, en visant la dissolution des conflits moraux, mais cherche plutôt à faire face aux désaccords moraux créés par l'affrontement des théories de premier ordre : la démocratie délibérative évite les écueils du procéduralisme qui est impossible lorsqu'il se veut pur (des principes substantiels sont toujours réintroduits par la bande) et qui, lorsqu'il est conditionnel, risque de laisser les positions théoriques concurrentes dans leur situation initiale de rivalité (à cause du manque de principes substantiels permettant d'étayer une évaluation critique des résultats de la procédure). Le caractère artificiel et stérile de l'alternative du procéduralisme et du substantialisme est un leitmotiv de GUTMAN et THOMPSON : cf. *Democracy and Disagreement*, Harvard UP, 1996 ; *Why Deliberative Democracy ?*, Princeton

Les divergences sont tout aussi cruciales en ce qui concerne le statut accordé à la publicité : l'approche habermassienne insiste sur la nécessité pour les participants à la délibération de se distancier de leurs propres intérêts (ce qui implique peut-être une surestimation de la possibilité de transcender le contexte social) alors que la version rawlsienne exige qu'ils se limitent aux raisons pouvant être acceptables ou accessibles à leurs concitoyens (présupposant, sans doute de manière induite, un consensus qui semble problématique dans le cadre de sociétés pluralistes)¹². La distinction entre courant habermassien et versions rawlsiennes de la délibération permet également de faire ressortir les divergences liées à la définition des buts associés au modèle délibératif : le courant habermassien adopte ainsi une approche de la délibération qui se rapproche d'une approche cognitiviste en présentant la délibération comme une procédure permettant d'aboutir à des résultats justes et corrects¹³ alors que, dans la mouvance rawlsienne, on insistera plutôt sur la manière dont la délibération favorise le développement de certaines vertus morales comme le respect mutuel¹⁴ ou la reconnaissance.

L'alternative de l'idéalisme et de la critique

Les divergences ont beau être profondes au sein de la constellation délibérative, les buts visés par les diverses versions du modèle délibératif sont identiques en ce qu'il s'agit toujours de repenser une authentique légitimité démocratique en reconstruisant la notion de contrôle démocratique et, par là-même, le statut de la notion de citoyenneté. En cela, ces différentes versions ont pu faire l'objet de critiques globales conjointes. En effet, l'articulation entre légitimité et délibération a des conditions drastiques qui définissent une situation de parole dénoncée comme trop idéale. On ne saurait certes disqualifier une théorie d'ordre normatif au nom d'une simple considération de nos pratiques politiques et de leur écart par rapport au modèle mais on peut en revanche soulever des objections pertinentes en mettant en évidence l'incapacité de l'idéal délibératif à rencontrer les motivations des groupes les plus marginalisés et les plus dominés¹⁵.

Par son idéalisme, le modèle délibératif semble inapte à répondre aux exigences d'une inclusion maximale. Sur ce point, on a pu souligner et critiquer l'étroitesse excessive des normes de la délibération et contester le primat de l'argument rationnel qu'elle recouvre. Cette critique a été développée de manière radicale dans le cadre des théories de la différence qui cherchent notamment à repenser le politique à l'aune des revendications féministes. Il s'est agi pour des auteurs comme

University Press, Princeton NJ, 2004 et « Pourquoi la démocratie délibérative est-elle différente ? », in *Philosophiques*, Vol. 29, N° 2, Automne 2002, pp. 193-214. La délibération ne peut légitimement avoir priorité sur la liberté et l'opportunité : ses résultats peuvent être évalués à l'aune du principe de réciprocité.

¹² Sur ce contraste entre RAWLS et HABERMAS, cf. l'introduction déjà citée de D. LEYDET, *op. cit.* ; cf. également SINTOMER Y. (1999), *La démocratie impossible ? Politique et modernité chez Weber et Habermas*, Paris, La Découverte, pp. 269-74. Nous suivons également D. LEYDET, *op. cit.*, p. 180 sq. qui souligne que l'approche habermassienne semble plus souple que la version rawlsienne en ce qu'elle n'impose pas de contraintes substantielles sur le contenu des raisons pouvant être formulées par les participants à la délibération même si elle est tout aussi exigeante en ce qui concerne le rapport des individus à leurs intérêts particuliers.

¹³ Cf. par exemple COHEN J. (1986), « An Epistemic Conception of Democracy », in *Ethics*, 97, pp. 26-38.

¹⁴ Sur ce point cf. RAWLS J. (1995), « La raison publique » (leçon VI), in *Libéralisme Politique*, Paris, PUF, pp. 259-309 et cf. surtout les développements consacrés par GUTMAN et THOMPSON à l'économie du désaccord moral, notamment dans *Democracy and Disagreement*, *ibid.* : le cas de l'avortement est un exemple efficace car il permet de concevoir un problème sur lequel les désaccords moraux peuvent persister au cours et au-delà de la délibération qui reste cependant valorisée en ce qu'elle ne peut être sans effet. Ainsi, l'offre de raisons, si elle ne produit pas un consensus, ne peut manquer de renforcer la compréhension et le respect mutuel des participants au débat. Le désaccord moral recouvre ainsi un désaccord spécifique de type délibératif. J. Elster a souligné le caractère paradoxal d'une logique qui dissocie délibération et décision et finit par valoriser la délibération à partir d'éléments qui ne peuvent en être que des « produits dérivés » (cf. notamment « The Market and The Forum : Three Varieties of Political Theory », J. BOHMAN et W. REHG (ed.), *ibid.*, pp. 3-33). Cette dissociation entre délibération et décision, notamment lorsqu'elle est aussi radicale que chez CHAMBERS S. (1996), *Reasonable Democracy. Jürgen Habermas and the Politics of Discourse*, Cornell University Press, Ithaca, est donc source de problèmes et de questions.

¹⁵ D. LEYDET, *op. cit.*, p. 184.

Lynn Sanders ou Iris Marion Young¹⁶ de souligner que le type d'argumentation privilégié par les théoriciens de la délibération n'est pas neutre : ainsi, les normes propres au modèle délibératif peuvent être soupçonnées de constituer des contraintes pesant sur les groupes marginalisés et minoritaires et leur interdisant de formuler certains intérêts que la majorité refuse de prendre en compte. Le critère du raisonnable qui se trouve au cœur du modèle délibératif pourrait recouvrir, au sens large, une ouverture d'esprit aux arguments, un désir d'écouter et de faire des efforts pour comprendre mais, le plus souvent, il est combiné à un critère d'articulation discursive qui favorise des individus ayant pu atteindre un certain niveau d'études. Les normes de la délibération recouvrent ainsi la valorisation des discours généraux et formels, procédant de manière ordonnée des prémisses aux conclusions, formulant des principes généraux et les appliquant à des cas spécifiques. Les normes de communication centrales au modèle délibératif ont tendance à valoriser les discours qui semblent les plus dépassionnés et les plus désincarnés. Il semble nécessaire d'interroger ce primat du discours rationnel et universaliste qui est incontestablement au cœur du modèle délibératif. Les normes de communication, au cœur de ce modèle, paraissent en effet contingentes socialement et culturellement. Ces normes pourraient ainsi être considérées comme l'instrument de la domination sur les cultures discursives propres aux femmes et aux diverses minorités¹⁷.

La contestation du primat de l'argumentation rationnelle va de pair avec une contestation de toute conception unitaire de l'espace public : c'est notamment ce que fait N. Fraser lorsqu'elle oppose à Habermas l'importance, qu'il aurait occultée, des « contre-publics subalternes »¹⁸, aboutissant en cela à une opposition entre contestation et délibération. Si la délibération est ainsi susceptible de renforcer les effets de domination et les inégalités entre les groupes, en inhibant les revendications des plus marginalisés c'est notamment parce qu'aux yeux de certains auteurs, la démocratie délibérative participe d'une stratégie du consensus. Ainsi, un auteur comme Chantal Mouffe a-t-elle pu produire une critique influente du modèle délibératif au nom d'un modèle agonistique du politique¹⁹. On sait que C. Mouffe critique les démarches de Habermas et Rawls dans lesquelles elle identifie des tentatives de réconciliation de la démocratie et du libéralisme (Rawls privilégiant le libéralisme et Habermas, la démocratie) qui tendent à évincer la figure pourtant cruciale, à ses yeux, de l'adversaire. Présenter les institutions démocratiques comme le produit d'une délibération rationnelle conduit à occulter les relations de pouvoir, à une réification des institutions qu'on ne peut plus transformer. Il n'y a pas de sphère publique non exclusive et pas de possibilité d'un consensus non coercitif. Le consensus est toujours la cristallisation d'une hégémonie et de rapports de pouvoir. La frontière du légitime et de l'illégitime est donc toujours politique.

En présentant cette distinction comme liée à la raison et à la moralité, on naturalise ce qui devrait être présenté comme une hégémonie temporaire et contingente. Or c'est précisément ce que semble faire le modèle délibératif en substituant à une réduction économique du politique, une

¹⁶ cf. *Justice and the Politics of Difference*, Princeton University Press, 1990; "Justice, inclusion and deliberative democracy", in *Deliberative Politics: Essays on Democracy and Disagreement*, S. MACEDO (ed.), Oxford University Press, 1999, pp. 151-8 et surtout *Inclusion and Democracy*, New York, Oxford University Press, 2000 (plus tard signalé par le sigle ID). Cf. Également L. SANDERS, « Against Deliberation », in *Political Theory*, N° 25/3, juin 1997, pp. 347-76

¹⁷ Cf. notamment L. SANDERS, « Against Deliberation », in *Political Theory*, N° 25/3, juin 1997, pp. 347-76: la critique de SANDERS est plus radicale que celle de YOUNG en ce qu'elle va jusqu'à mettre en doute la visée même d'inclusion affichée par les théoriciens de la démocratie délibérative. Cf. également, une perspective féministe sur l'exclusion associée à la délibération, développée par MANSBRIDGE J., « Feminism and Democratic Community », in *Democratic Community*, CHAPMAN J.W. et SHAPIRO I. (ed.), Nomos 35, New York University Press, 1991 : elle met en avant des études qui tendent à montrer que, dans le cadre d'assemblées législatives, les femmes parlent moins que les hommes et tendent à intervenir sur un mode plus interrogatif qu'affirmatif. Cf. également l'article de S. FISH, « Mutual Respect as a Device of Exclusion », in *Deliberative Democracy. Essays on Democracy and Disagreement*, MACEDO S., New York, Oxford University Press, 1999, pp. 88-102 : dans une critique adressée à GUTMAN et THOMPSON, S. FISH met en avant les risques de manipulation de l'impératif de respect mutuel et des normes qui en sont solidaires, celles de neutralité et d'impartialité notamment, qui peuvent être invoqués de manière stratégique pour disqualifier certaines catégories de discours.

¹⁸ FRASER N. (2005), *Qu'est-ce que la justice sociale ?*, trad. E. FERRARESE, Paris, La Découverte.

¹⁹ Michael WALZER rejoint Chantal MOUFFE en contestant toute réduction de la politique à la discussion : cf. « Deliberation, and what else ? », in *Deliberative Politics*, MACEDO S., Oxford University Press, 1999, pp. 58-69.

réduction éthique de ce dernier. S'inspirant de Schmitt tout en s'en écartant dans un même mouvement, Mouffe entend lever le tabou libéral sur le conflit non pas à partir d'une définition du politique sur la base de l'opposition ami/ennemi mais sur la base d'une réhabilitation de la figure de l'adversaire²⁰. Il importe donc d'articuler le pluralisme non pas à un antagonisme mais à un agonisme. Dans ce cadre, et en s'inspirant à la fois de Wittgenstein et de Oakeshott, Mouffe²¹ nous engage à envisager la citoyenneté non pas à travers le prisme de l'argumentation mais en termes de pratiques. Mouffe rejoint donc la critique de l'étroussure des normes de la communication ainsi que celle de la rigidité du partage entre civilité et incivilité par les théoriciens de la différence en dénonçant la réduction du politique à l'échange policé d'arguments, qu'elle débusque au sein des théories de la délibération.

Défis de l'élargissement

Le temps est sans doute venu de dépasser cette alternative de l'idéalisme et de la critique. Certains programmes de recherche s'engagent actuellement dans cette voie, notamment dans le domaine sociologique ainsi que dans le domaine des sciences politiques. Il s'agit, pour reprendre une expression de L. Blondiaux, de prendre l'idéal délibératif au sérieux en confrontant la théorie et les pratiques, et en s'interrogeant, pour ce faire, sur les conditions d'expérimentation de la norme délibérative. Il importe ainsi de valider, par le biais d'enquêtes empiriques, les effets du contexte délibératif sur les comportements des acteurs, traditionnellement mis en valeur (obligation de montée en généralité, impératif de cohérence, effets de reconnaissance et d'apprentissage). Les analyses sociologiques de l'expérience délibérative s'orientent ainsi, vers la vérification, au sujet de chaque expérience concrète de participation et de délibération, du fait que les effets attendus sont présents. Il s'agit de décrire les processus de délibération démocratique dans toute leur richesse, en prenant en compte la topographie des lieux, la distribution des acteurs dans l'espace, l'expression des gestes et des manifestations d'émotion, en se conformant à une double contrainte de contextualisation et de comparaison. Il s'agit dès lors moins, au sein du programme défendu par L. Blondiaux, d'opposer démarche d'enquête et approche normative que d'établir des ponts entre ces deux approches²². Mais on manque encore dans le domaine proprement philosophique de réflexions qui s'engagent plus résolument et plus concrètement dans la voie du dépassement de l'idéalisme et de la critique. Il importerait dès lors de considérer les diverses voies que l'on pourrait emprunter en vue d'un élargissement et d'une adaptation de la démocratie délibérative. L'enjeu est de montrer que l'on peut envisager d'apporter une réponse aux critiques de Mouffe tout en restant dans le cadre théorique de la démocratie délibérative et sans l'abandonner pour lui substituer un nouveau paradigme, celui de la

²⁰ D'un adversaire, on peut combattre les idées sans remettre en question son droit à les défendre et à les faire valoir. La distinction ennemi-adversaire est articulée à une démarcation entre le politique (dimension d'antagonisme et d'hostilité) et la politique (instauration d'un ordre, organisation de la coexistence). Une fois que l'on a distingué entre antagonisme (rapport à l'ennemi) et agonisme (rapport à l'adversaire), on est en mesure de comprendre pourquoi l'affrontement agonale, loin de représenter un danger pour la démocratie, est sa condition d'existence. La démocratie ne peut survivre sans certaines formes de consensus mais elle doit permettre au conflit de s'exprimer et cela requiert la constitution d'identités collectives autour de positions bien différenciées. Il y a danger quand la dynamique agonistique est entravée par un apparent trop-plein de consensus : lorsque l'espace public ainsi est défaillant, on voit se multiplier les affrontements en termes d'identités essentialistes ou de valeurs morales non négociables. Toute foi en une possible résolution définitive des conflits –même si elle est pensée sur le mode d'une approche asymptotique à l'idée régulatrice d'une communication sans distorsion comme chez HABERMAS –loin de fournir l'horizon nécessaire au pluralisme démocratique, est, pour MOUFFE, ce qui le met en péril. Faire l'impasse sur la lutte pour l'hégémonie en s'imaginant qu'il serait possible d'établir un consensus résultant de l'exercice de la raison publique (RAWLS) ou d'une situation idéale de parole (HABERMAS) reviendrait à éliminer la place de l'adversaire et par là-même à une éviction du politique.

²¹ MOUFFE C. (2000), *Democratic Paradox*, Londres, Verso, et *Le Politique et ses enjeux. Pour une démocratie plurielle*, Paris, La Découverte/Mauss, 1994.

²² Cf. BLONDIAUX L. (2000), « la démocratie par le bas. Prise de parole et délibération dans les conseils de quartier du XXe arrondissement », in *Hermès*, 26-7, pp. 323-338. Il suit ici l'exemple de MANSBRIDGE J. (1980), *Beyond Adversary Democracy*, Chicago University Press.

démocratie pluraliste et agonistique. La perspective d'une telle substitution est sans doute artificielle car on pourrait estimer que la démocratie délibérative a, en elle, des ressources susceptibles de l'amener à mieux prendre en compte le politique et la conflictualité.

Nous nous contenterons ici d'aborder les propositions d'élargissement et d'adaptation de la démocratie délibérative, développées dans le cadre de la théorie critique, laissant de côté la construction pourtant très féconde, dans le cadre de la théorie néo-républicaine, de la notion de démocratie de contestation²³. Nous allons ainsi présenter les pistes suggérées conjointement par la théorie de la démocratie discursive et par celle de la démocratie communicative. Nous souhaiterions mettre en valeur l'intérêt de ces propositions mais aussi leurs limites : pour dépasser les limites propres aux théories de la démocratie délibérative, il semble indispensable d'en passer, dans le cadre de la théorie critique, par une redéfinition de la notion habermassienne d'agir communicationnel. C'est ainsi, pour nous, dans le prolongement de la critique de Habermas par A. Honneth, que peut se concevoir un authentique enrichissement du modèle délibératif. C'est ce que nous souhaiterions mettre en relief.

De ce point de vue, la réélaboration de la notion de démocratie délibérative par le biais d'une référence à la coopération, paraîtra plus prometteuse et profonde que la voie propre à la démocratie discursive et à la démocratie communicative. Cette dernière recouvre une tentative d'élargissement des normes du modèle délibératif *via* un enrichissement de la définition des modes de communication entrant dans la définition de la délibération. C'est à J. Dryzek que l'on doit l'élaboration de la notion de démocratie discursive²⁴ dont la définition converge fortement avec la démarche développée, dans le cadre des politiques de la différence, par I. M. Young. Il semble certes nécessaire d'ouvrir plus radicalement la démocratie délibérative à la prise en compte du conflit et de l'indécidabilité et en cela tant Dryzek que Young se rapprochent du pluralisme agonique mais ils en perçoivent également les impasses possibles en ce que le modèle agonique se rapproche dangereusement du modèle de la compétition des groupes d'intérêts. Démocratie communicative et

²³ Cf. PETTIT Ph. (2004), *Républicanisme*, SPITZ J.F., SAVIDAN P. (trad.), Paris, Gallimard, et Maynor J. (2003), *Republicanism in the Modern World*, Polity Press.

²⁴ Pour DRYZEK, il ne s'agit pas d'opposer un modèle, celui de la discursivité, à celui de la délibération. Il faudrait en effet, autant que possible, résister à la tentation de modéliser la démocratie qui relève d'une conceptualisation ouverte et dynamique. Les modèles sont moins intéressants que les processus de démocratisation qui comportent trois dimensions, celle de l'inclusion de participants de plus en plus nombreux à la direction des affaires publiques, celle de l'étendue de plus en plus large des problèmes soumis au contrôle politique et celle du contrôle qu'il s'agit de rendre authentique et non purement symbolique. C'est à la question de l'authenticité du contrôle que la notion de discursivité est censée nous permettre de nous confronter. Alors que la délibération correspond à un processus de prise de décision en tout premier lieu individuel, la notion de discursivité a l'avantage de renvoyer à un processus collectif et par définition intersubjectif. L'une des motivations premières de la définition de la démocratie discursive est de « réinjecter » au sein de la théorie de la démocratie délibérative les apports de la problématique foucauldienne tout en adaptant cette dernière et en refusant de radicaliser la dimension contraignante des ordres discursifs : les discours peuvent être libérateurs tout autant que contraignants. DRYZEK s'inspire du refus foucauldien de considérer le discours comme reflet des réflexions et des choix conscients des individus ou comme voile idéologique de pratique sociale. Le discours est conçu comme événement et pratique ordonnée selon des règles ; les champs discursifs correspondent à des pratiques dont il s'agit de dégager les règles immanentes de formation (en tant qu'elles ne relèvent nullement d'une dimension transcendantale). On peut ainsi rappeler que la démarche foucauldienne se définit comme la recherche d'une troisième voie de description du discours, dépassant l'alternative du transcendantal et de l'idéologique, et renvoyant les champs discursifs à des pratiques réglées dont il s'agit de souligner l'autonomie en même temps que l'ouverture aux transformations associées aux pratiques discursives (cf. *L'ordre du discours*, NRF/Gallimard, Paris, 1971). Le rapport de DRYZEK à FOUCAULT est problématique. S'il s'inspire de la notion foucauldienne, il n'en tire pas des conclusions aussi radicales à l'égard du modèle délibératif que d'autres disciples de FOUCAULT comme, par exemple HINDESS B. (cf. « Representation Ingrafted upon Democracy », *Democratization*, 7, 2000) dont la ligne argumentative paraît assez exemplaire dans ce domaine en ce qu'il articule la valorisation des bénéfices éducatifs associés à la participation à une fonction disciplinaire. Les normes de la délibération sont ainsi associées à des normes de maîtrise de soi potentiellement oppressives. DRYZEK entend, lui, s'inspirer avant tout du « dernier » FOUCAULT en prenant en compte la dimension contraignante de l'ordre des champs discursifs afin de critiquer l'association habermassienne, qu'il perçoit comme trop simple et unilatérale, entre pratique communicationnelle et autonomie tout en évitant de radicaliser l'articulation du discours et de la contrainte. Il entend combiner deux inspirations, une veine foucauldienne et une veine habermassienne, lesquelles doivent s'équilibrer et se limiter mutuellement. Cf. DRYZEK J. (2000), *Deliberative Democracy and Beyond : Liberals, Critics Contestations*, Oxford University Press.

démocratie discursive n'évacuent donc pas unilatéralement tout appel à la justice et toute logique de légitimation²⁵. En cela, la démocratie discursive et la démocratie communicative ouvrent la voie de l'élaboration d'une approche intermédiaire entre version consensuelle du modèle délibératif et modèle agonique. Il s'agit dans les deux cas, avant tout, d'intégrer, des formes de délibération « non standard » rendues nécessaires par la remise en question de la dichotomie tranchée entre raison et passion, qui découlent des critiques adressées par les théoriciens de la différence au modèle délibératif. Il s'agit de dépasser ainsi toutes les dichotomies trop rigides qui semblent jouer un rôle essentiel dans la définition du modèle délibératif : le dualisme raison/passion mais aussi les démarcations établies entre conversation ordinaire ou bavardage et délibération²⁶.

Ainsi, les théories de la démocratie communicative et de la démocratie discursive semblent déjà s'engager dans le dépassement de ces dualismes sans pour autant récuser le modèle délibératif en son entier en visant l'intégration de délibération « non standard » sans en faire de véritables alternatives à l'argumentation. Chez I.M. Young, la salutation²⁷ précède l'offre de raisons que la rhétorique²⁸ accompagne et dont le récit fait partie en ce qu'il compense les lacunes de l'argumentation dérivant d'une absence de prémisses partagées²⁹. Il ne s'agit donc pas de substituer à l'argumentation des modes de communications plus affectifs, incarnés et émotionnels car une telle substitution ne ferait pas éclater la dichotomie raison-passion mais se contenterait de la reconduire. Reste que l'on peut se demander si l'introduction de compléments à l'argumentation rationnelle est une solution authentique. Il n'est en effet pas difficile de trouver des exemples d'usages manipulateurs des formes de communication que doit accueillir la démocratie discursive. Les rituels de salutation peuvent être détournés à des fins d'intimidation. Les récits peuvent ainsi tout autant véhiculer et diffuser les stéréotypes que les mettre en question. Y a-t-il lieu dès lors de distinguer entre bons et mauvais récits ? Et si oui, comment le faire ? On peut répondre à ce type d'objection en insistant sur le fait que, au fond, le statut central de l'argumentation rationnelle est maintenu même s'il est relativisé. Intervient donc la nécessité d'articuler l'argumentation rationnelle aux formes de communication censées la compléter. L'élargissement de la délibération via l'intégration de formes de délibération

²⁵ DRYZEK J., *op. cit.*, p. 60 et *ID, op. cit.*, p. 51.

²⁶ J. MANSBRIDGE insiste sur le rôle de la conversation ordinaire ou quotidienne qui ne peut être négligé dans la définition du système délibératif. Ce type de conversation portant par exemple sur ce que cela signifie d'être un « macho », a un impact non négligeable dans l'élaboration des significations et des normes sociales. Ainsi, le débat législatif ne peut être considéré comme le seul espace de la délibération, ni même comme le plus important : « Everyday Talk in the Deliberative System », in *Deliberative Politics. Essays on Democracy and Disagreement*, MACEDO S., *op. cit.*, pp. 211-43.

²⁷ Le rôle de salutation met en valeur l'importance des modes de reconnaissance qui précèdent la délibération et conditionnent la motivation à délibérer.

²⁸ La revalorisation du rôle de la rhétorique est liée au rejet de la dichotomie de la raison et de la passion. La rhétorique recouvre non pas la substitution du pathos à l'argumentation mais une manière intensément passionnée d'argumenter, condition de l'effectivité du principe de publicité au cœur du processus de la délibération. Ce principe va de pair avec une norme d'universalité. Or la rhétorique permet de situer des arguments universalistes en contexte, elle participe de la construction de la relation du conférencier à son auditoire. L'inclusion du processus de communication politique passe par la volonté de reconnaître la spécificité des contextes de dialogue, de celle des locuteurs et des auditeurs mis en présence, ainsi que par le souci de s'en accommoder. Comme l'ajoute I.M. YOUNG, le débat politique ne vise pas uniquement une confrontation de principes abstraits, il est orienté vers l'action qui suppose un jugement sur une situation toujours particulière. L'intervention de la rhétorique permet de rendre compte de l'articulation entre réflexion rationnelle et jugements ayant des conséquences pragmatiques en nous donnant notamment les fondements contextuels et motivationnels de choix entre propositions équivalentes d'un pur point de vue rationnel abstrait (*ID*, p. 70).

²⁹ Le récit joue un rôle complémentaire : il doit intervenir lorsque les expériences sont trop différentes et les significations insuffisamment partagées. Il est un remède à ce que l'on peut désigner avec J.-F. LYOTARD, le différend en ce qu'il est l'intermédiaire entre expérience muette et inexprimable et argumentation politique. Cf. LYOTARD J.-F. (1983), *Le Différend*, Paris, Éditions de Minuit : le différend se distingue du litige en ce que le différend désigne un conflit qui ne peut être tranché par des règles déjà établies alors que le tort est lié à l'application d'une règle inadaptée à la revendication émise. Les victimes d'un tort n'ont pas les moyens de faire la preuve du dommage subi (p. 18). L'expérience du tort semble stérile et la tâche du philosophe ou de l'artiste est de produire les idiomes permettant de la traduire (p. 30). Le récit permet la formulation de problèmes qui, sans cela, seraient restés sans nom. Il est en cela à la fois un instrument de correction des préjugés et un instrument de prise de conscience. Il permet la communication des valeurs qui, à la différence des normes, ne peuvent être justifiées dans le cadre d'une argumentation rationnelle. Autant dire que récits et témoignages sont indispensables à l'élargissement de la connaissance sociale.

« non standard » amorce certes un dépassement des apories du modèle délibératif mais ouvre tout autant sur un champ de questions et de problèmes épineux, sur un véritable programme de recherches qui restent à mener et qui permettraient, par delà la dichotomie de la raison et de la passion (et, pourrait-on dire, par delà les frontières de la philosophie, de la sociologie et de la linguistique), de déterminer le jeu et l'entrelacement des discours argumentés avec les modes de communication censés les accompagner et, le cas échéant, les compléter.

Le recours à la notion de discursivité par Dryzek est ainsi lié au souci de répondre au défi que représente la définition la plus inclusive possible de la communication politique. L'enjeu n'est pas uniquement de montrer comment il est possible de satisfaire l'exigence d'une inclusion maximale. Il s'agit également de contester les normes d'ordre et de civilité articulées au primat de l'argumentation rationnelle. Ces normes risquent d'exclure un large éventail de modes de communication, du simple recours à l'ironie aux modes moins strictement linguistiques que représentent les grèves ou les manifestations et qui sont susceptibles d'être disqualifiés en tant qu'ils sont des facteurs de désordre. Si tout discours haineux est à bannir du processus discursif, une certaine forme de désordre apparaît comme admissible³⁰. Il s'agit donc de veiller à ne pas adopter une conception trop stricte et étroite de la civilité en articulant celle-ci à la dimension agonistique du processus démocratique. Dryzek rejoint encore une fois Young sur ce point en insistant sur la nécessité de refuser d'ordonner le processus de la communication politique à une notion trop unitaire du bien commun dont l'invocation risquerait à tout moment d'inhiber l'expression des intérêts en conflit³¹. Il importe certes qu'une certaine forme d'accord soit visée et que les individus soient prêts à réviser leurs opinions et leurs préférences au cours du processus de communication démocratique mais il faut abandonner toute stratégie consensuelle : les processus de communication sont tout autant affaire de conflit que d'accord. Tout accord doit être considéré comme temporaire et contestable et un dialogue sérieux et approfondi finira toujours par révéler des différences et non pas un bien commun stable et indiscutable.

Au problème de l'élargissement des modes de communication politique est donc associé l'enjeu de la recomposition des rapports et des frontières entre civilité et incivilité. En effet, la critique du primat de l'argumentation rationnelle s'est trouvée associée à une mise en évidence de l'étroitesse des normes de civilité inhérentes au modèle délibératif, lesquelles pourraient bien nourrir la condamnation de toute une dimension de l'activisme politique comme les manifestations et les grèves qui constituent pourtant des modes de communication politique. Young a souligné que la démocratie délibérative peinait à prendre en compte ces diverses formes d'activisme. Les activistes sont identifiés comme des agents perturbateurs de la délibération, s'appuyant sur l'émotion, l'ironie, les tactiques de perturbation pour mettre en avant leurs idées. Se distinguant des lobbyistes car leur visée est universelle, ils ne s'appuient pas essentiellement sur la raison quand ils s'adressent à ceux qui ne sont pas d'accord avec eux. Les activistes veulent communiquer certaines idées bien spécifiques même si ce n'est pas sur le mode de l'offre de raisons. Ils sont raisonnables en un sens non étroit au sens où ils peuvent justifier le choix d'un mode d'action plus qu'un autre. Ainsi, la perturbation de délibérations ou de négociations intervient comme une compensation de la transgression des normes de l'inclusion, de la publicité et de l'imputabilité. Elle constitue un correctif de la délibération quand celle-ci manifeste un déficit critique³². En ce sens, il est impératif de recomposer les normes de civilité et d'incivilité mais les modalités d'une telle recomposition restent très difficiles à cerner. L'élargissement du modèle délibératif, sa critique à l'aune de la

³⁰ SANDERS L., *op. cit.*, p. 361 et *ID.*, p. 47 sq.

³¹ *ID.*, pp. 49-51 et DRYZEK J., *op. cit.*, chap. 4.

³² YOUNG souligne, en outre, que la tension entre délibération et activisme est sans doute irréductible mais on peut cependant l'atténuer et pour cela, il serait nécessaire que les théoriciens de la démocratie délibérative cessent de considérer que la distorsion du discours vient de l'extérieur. Empruntant à GRAMSCI la notion d'hégémonie des discours, YOUNG insiste sur l'articulation de tout discours à des inégalités structurelles et dénonce la croyance en une « innocence » du discours qui caractérise pour elle la définition du modèle délibératif, laquelle est entachée d'un déficit critique qui tient au manque d'une théorie consistante de l'idéologie. Cf. FISHKIN J. ET LASLETT P. (2003), « Activist Challenges to Deliberative Democracy », in *Debating Deliberative Democracy*, Londres, Blackwell, pp. 102-20.

discursivité ou à partir de l'idée de démocratie communicative, aboutissent à poser cette question sans esquisser de manière tout à fait convaincante un début de réponse³³.

L'intégration de formes de délibération « non standard » aboutit à poser une question qui apparaît tout aussi cruciale mais plus large, celle des lieux de la délibération. La contestation du primat de l'argumentation rationnelle va de pair avec celle du primat de la délibération institutionnelle et formelle. On admet avec la plupart des théoriciens de la démocratie délibérative que le modèle de l'agora, encore central chez Arendt, est inapplicable dans le cadre de nos sociétés modernes. On sera dès lors tenté de soutenir que c'est la notion de démocratie associative qui fournit la clé d'une mise en oeuvre effective de la démocratie délibérative³⁴. Mais on bute dès lors sur un grand nombre de questions : comment concevoir des mécanismes institutionnels permettant d'assurer la médiation entre les associations libres de la société civile et les institutions du système politique ? Est-ce que la notion de démocratie associative est une réelle solution ? N'aboutit-elle pas à l'occultation de la tension entre société civile et État en mettant l'accent sur un des deux termes au détriment de l'autre ? Cette tension est-elle ou non indépassable et quel impact cela peut-il avoir sur la mise en oeuvre des normes propres au modèle de la démocratie délibérative ? Sur ce point, on notera une certaine divergence entre Young qui invite à ne pas survaloriser le rôle de la société civile en négligeant celui, crucial de l'État, mais plutôt à insister sur la tension entre ces deux pôles³⁵ alors que Dryzek s'oriente vers une récusation plus nette de tout primat du cadre institutionnel étatique³⁶ afin d'être à même d'articuler de manière plus efficace discursivité et contestation³⁷.

³³ J. DRYZEK tente d'aborder cette question en mettant en avant la force de la délibération et de sa logique interne de régulation : il s'appuie ainsi sur la force des mécanismes endogènes de la délibération pour écarter toute exclusion *a priori* de discours sectaires. Les mécanismes endogènes de la délibération impliquent que c'est en délibérant que nous devenons civils et qu'il n'est pas nécessaire de manifester un respect pour les normes de civilité, préalable à l'entrée dans le forum de délibération, mais cela ne nous aide pas à déterminer précisément les frontières entre civilité et incivilité et à réduire les difficultés que pose la détermination de ces frontières (*op. cit.*, pp. 168-9). D. ESTLUND aborde plus concrètement cette question en insistant sur la nécessité d'avoir une conception large de la civilité. Il préfère ainsi la notion de civilité à celle de politesse. Il ne faut pas valoriser de manière outrancière les modes calmes d'argumentation qui risquent de disqualifier l'expression de certains désaccords. Des critères plus larges de civilité sont nécessaires en ce qu'ils permettent d'affronter les inégalités en termes de rapports de force. Une civilité stricte ne se justifie que s'il y a non interférence du pouvoir. Un élargissement des critères de civilité n'est possible que lorsque certains agents politiques sont clairement défavorisés en termes de rapports de force. La civilité ne peut dès lors être circonscrite dans les seules bornes de la légalité. Plus le pouvoir interfère, plus les normes de civilité s'élargissent. Reste qu'un tel modèle ne permet pas de déterminer jusqu'où et comment elles peuvent s'élargir. Il importe en outre de différencier dans le cadre de ce type de logique, ce qu'ESTLUND ne fait pas suffisamment clairement, interférence arbitraire et interférence légitime. Cf.: ESTLUND D. (2001), « Deliberation Down and Dirty. Must political expression be civil? », in *The Boundaries of Freedom of Expression and Order in American Democracy*, HENSLEY T. R., Ohio and London, The Kent State University Press, Kent, pp. 49-68.

³⁴ COHEN J. ET ROGERS J. ont élaboré une défense de la démocratie associative. La vie associative nourrit la confiance en soi indispensable au développement de toute conscience civique. En construisant la confiance, elle favorise la coopération. Elle permet ainsi de définir un mode de gouvernance alternatif et favorisant un dépassement de la dichotomie de *laissez-faire* et de l'interventionnisme étatique. En cela la vie associative permet de réaliser les tâches principales de l'État providence notamment dans le domaine environnemental : les institutions étatiques centralisées sont moins efficaces dans ce domaine s'il s'agit de collecter des informations (« Secondary Associations and Democratic Governance », in *Associations and Democracy*, Verso, 1995, pp. 7-98). La vie associative intervient ainsi comme un remède à l'effondrement de l'État social en crise et à l'effondrement du système traditionnel de production de masse qui va de pair avec une hétérogénéité sociale et politique accrue. COHEN et ROGERS valorisent également les associations en tant qu'elles sont des arènes délibératives produisant une solidarité non organique mais artificielle ou construite, plus en phase avec la préservation de l'égalité civique et avec des orientations cosmopolitiques. La délibération favorise ainsi un apprentissage social, une résolution des problèmes liée à une solidarité plus dynamique et souple (« Solidarity, Democracy, Association », *op. cit.*, pp. 236-267).

³⁵ YOUNG nous invite ainsi à ne pas survaloriser le rôle de la société civile en négligeant celui, essentiel, de l'État. Elle distingue en effet deux volets de la justice sociale, la promotion de l'auto-développement et celle de l'autodétermination. La société civile est l'espace adapté à un développement de l'autonomie et à une réduction de la domination mais, en raison de son caractère pluraliste et du manque relatif de coordination qui la caractérise, la société civile rencontre ses limites dans la défense de l'auto-développement, autrement dit dans la lutte contre l'oppression (*Inclusion and Democracy*, *op. cit.*, chap. 5). YOUNG n'adhère donc pas totalement à la promotion de la démocratie associative et insiste sur le caractère stérile de toute tentative de dépassement de la tension de la société civile et de l'État, mais ne nous donne pas forcément de voies concrètes en ce qui concerne les modalités spécifiques et complexes de leur articulation.

³⁶ Les dynamiques de démocratisation révèlent un jeu subtil, complexe et presque insaisissable entre inclusion et exclusion, entre société civile et État, mais on pourra percevoir, selon DRYZEK, que les sources de démocratisation se situent presque

La réélaboration critique de la notion d'agir communicationnel : un préalable nécessaire à tout élargissement du modèle délibératif

Ces propositions d'élargissement du paradigme délibératif sont intéressantes, bien qu'insuffisamment développées, mais recouvrent plus une démarche de problématisation et constituent plus un instrument de la mise en valeur du divorce de la théorie de la démocratie délibérative et de la théorie critique, qu'elles ne contribuent à produire une redéfinition réaliste et critique du modèle. Pour réarticuler, authentiquement et plus en profondeur, théorie critique et théorie de la démocratie délibérative, il ne suffit pas d'en appeler de manière incantatoire à un élargissement des modes de communication associés à la délibération. Il semble, avant même d'envisager un tel élargissement, indispensable de redéfinir la notion habermassienne de l'agir communicationnel qui constitue l'une des matrices de la théorie de la démocratie délibérative. C'est pour cette raison que nous allons désormais nous pencher sur les atouts d'une investigation des prolongements de la critique à laquelle Honneth a soumis la notion habermassienne de l'agir communicationnel, dans le cadre de sa théorie de la reconnaissance. Nous voudrions présenter, sous un angle programmatique, l'apport de cette critique en montrant en quoi nous pourrions être orientés vers une redéfinition décisive, en profondeur, de la démocratie délibérative, sur la base d'une référence non plus à la discursivité mais à la coopération. L'avantage d'une telle redéfinition pourrait tenir au fait qu'elle ouvre sur une perspective susceptible de mieux penser l'ouverture du modèle délibératif à la prise en compte et à l'intégration des conflits de reconnaissance.

On sait que le développement de la théorie de la reconnaissance de A. Honneth a, en partie, pour matrice une critique de la notion habermassienne de l'agir communicationnel, initiée dans *Kritik der Macht*. On sait également que l'écriture de *Théorie de l'agir communicationnel*³⁸, motivée par le souci d'apporter des réponses au « défi wébérien »³⁹, constitue la base de la conception habermassienne de la démocratie et de son lien avec une politique délibérative. L'un des premiers objectifs de Habermas est d'élaborer une critique de la théorie wébérienne de la modernité caractérisée selon lui par une définition réductrice de la rationalité abordée sous un angle trop strictement instrumental. Habermas entend remettre en question l'idée selon laquelle la modernité se traduirait par une montée en puissance de la rationalité instrumentale. Contre Weber, il s'agit de faire ressortir l'ambivalence fondamentale de la modernité en distinguant deux processus, distincts et contradictoires, de rationalisation : la rationalité instrumentale et la rationalité communicationnelle. La modernité se caractérise certes par la montée en puissance de la rationalité en finalité mais elle est également marquée par un processus de socialisation dont la discussion est le vecteur majeur. Le lien discursif fait figure de lien social majeur, porteur de promesses d'émancipation. La théorisation d'un lien social communicationnel repose sur l'exploitation d'une distinction opérée par Austin⁴⁰ entre

toujours dans la résistance, l'insurrection d'une société civile contestataire s'opposant à l'État et ne relèvent presque jamais d'initiatives des institutions et des agents de l'État. Les dynamismes de démocratisation se définissant le plus souvent contre des structures d'exclusion caractérisant les institutions étatiques, on aura tendance à estimer que la société civile constitue l'espace privilégié de l'impulsion de processus d'inclusion appuyés sur la contestation discursive. DRYZEK relativise donc le rôle de l'État sans pour autant l'occulter.

³⁷ Par cette articulation, DRYZEK conteste la réélaboration, proposée par Fraser, de la théorie habermassienne de l'espace public à partir de l'idée de contre-publics subalternes dont le paradigme est le mouvement féministe américain. La notion de contre-publics subalternes tend à mettre en avant un contraste entre la délibération et la contestation. Mais l'élargissement de la notion de délibération à l'aune de la notion de discursivité permet de voir s'évanouir ce contraste (cf. FRASER N. (2005), « Repenser l'espace public : une contribution à la critique de la démocratie réellement existante », in *Qu'est-ce que la justice sociale ?*, Paris, La Découverte, pp. 107-45).

³⁸ HABERMAS J. (1987), *Théorie de l'agir communicationnel*, trad. fr., Fayard, Paris.

³⁹ Sur ce point, cf. SINTOMER Y., *op. cit.*, cf. la première partie tout entière consacrée à l'analyse du « défi wébérien » qui réside dans une analyse réaliste et sceptique mettant en doute l'actualité de la démocratie dans le monde moderne. SINTOMER montre ainsi comment la démarche habermassienne peut être interprétée comme une tentative d'élaboration de réponses aux analyses wébériennes.

⁴⁰ AUSTIN J.L. (1980), *Quand dire c'est faire*, Seuil, Paris.

actes illocutoires et actes perlocutoires. Par un acte illocutoire, je déclare quelque chose souvent par l'usage d'un performatif alors que par un acte perlocutoire, je tente d'agir sur autrui par le moyen d'un énoncé (en vue d'intimider ou de séduire). Ainsi, le langage peut parfois être utilisé d'une manière qui n'a rien d'instrumental et les personnes peuvent ainsi à l'issue du dialogue qui s'initie alors parvenir à un accord : il est donc pertinent de tenter de penser le lien social sur la base d'un modèle d'interaction associée à la compréhension.

L'analyse de cette interaction non instrumentale implique l'introduction de la distinction entre trois types de prétentions qui s'avèrent propres à l'énonciation linguistique et auxquelles correspondent trois genres d'actes de parole : on distinguera ainsi une prétention à la vérité (actions constatives : affirmer ou nier), une prétention à la validité normative (actions régulatrices : ordonner, demander) et une prétention à la véracité ou sincérité (actions expressives). L'enjeu est de déterminer en quoi l'action communicationnelle peut être considérée comme étant au cœur de toute socialité. La rationalité communicationnelle recouvre un processus qui renvoie à l'expérience centrale de la puissance, dissociée de toute violence, du discours argumentatif qui peut déboucher sur l'entente et le consensus. L'agir communicationnel se définit dans ce cadre comme interaction de sujets capables de parler et d'agir qui s'engagent dans une relation interpersonnelle. Les acteurs recherchent une entente sur une situation d'action en vue d'une coordination consensuelle de leurs plans d'action. La coordination des actions s'opère par l'échange langagier qui a des contraintes spécifiques. Tout accord issu de l'intercompréhension est censé être fondé sur des raisons auxquelles chaque participant au dialogue est en mesure de donner son assentiment. L'activité communicationnelle explique la reproduction culturelle à travers la discussion critique des normes existantes. Elle est un moteur de l'intégration sociale en ce qu'elle permet la coordination des actions individuelles. Elle est également la source de la formation des identités individuelles. En cela les processus de l'agir communicationnel définissent les diverses composantes (culture, société, personnalité) de ce que Habermas définit, reprenant en cela un concept husserlien, comme la sphère du monde vécu, arrière-plan de toute communication dont l'horizon permanent est défini, par ailleurs, à travers la notion de situation idéale de parole⁴¹.

La notion de communauté de communication idéale pourrait bien apparaître comme la clé de l'articulation entre le concept d'agir communicationnel et le concept de démocratie en ce sens que la démocratie pourrait apparaître comme une préfiguration politique concrète de la communauté de communication idéale. Mais en réalité le lien intime entre démocratie et rationalité communicationnelle se comprend sur la base d'une théorie de la rationalisation qui semble faire de la communauté de communication idéale le *telos* de l'histoire. Parce que le concept d'agir communicationnel apparaît comme doté d'une double dimension atemporelle et historique, il recouvre un croisement du fait et de la norme⁴². La raison communicationnelle commande des actes d'inter-compréhension concrets mais qui, étant toujours soumis à des limites contingentes, présupposent de manière nécessaire l'idéal régulateur de la situation idéale de communication. Toute communication présuppose la possibilité d'un accord entre les participants à la discussion, fondé sur la seule valeur des arguments échangés. Une norme ne pourra prétendre à la validité que pour autant qu'elle sera acceptée par toutes les personnes concernées en tant qu'elles participent à une discussion pratique. On aboutit ici au principe D dont Habermas va faire la base de son éthique de la discussion⁴³ en le couplant au principe U, principe d'universalisation selon lequel toute norme valable devrait satisfaire la condition suivante : les conséquences et effets secondaires qui

⁴¹ Cf. pour une analyse synthétique de tous ces points, SINTOMER Y., *op. cité*, Cf. pp. 140-192 et pp. 150-51.

⁴² Cf. encore une fois le commentaire magistral de SINTOMER Y., *op. cité*, pp. 154-85. La théorie de l'agir communicationnel ne correspond pas à une philosophie de l'histoire car son point de départ réside dans une notion ayant une portée anthropologique fondamentale. Cf. sur ce point le second volume de *Théorie de l'agir communicationnel*, *op. cité*.

⁴³ Cf. *Morale et communication*, trad. Ch. BOUCHINDHOMME, Cerf, Paris, 1983 et *De l'éthique de la discussion*, trad. M. HUNYADI, Cerf, Paris, 1993.

proviennent du fait que la norme a été universellement observée dans l'intention de satisfaire les intérêts de tout un chacun peuvent être acceptés par toutes les personnes concernées. La possibilité d'un accord est un présupposé de la structure de l'argumentation en elle-même.

De l'éthique de la discussion, on ne peut certes déduire de manière directe la formation de la volonté démocratique. En revanche, on peut, à travers cette éthique, justifier sur un plan normatif, le statut des normes susceptibles d'être adoptées par la volonté démocratique en récusant l'optique wébérienne selon laquelle la confrontation des différents points de vue dans l'espace public ne saurait déboucher sur aucun accord raisonnable : solidaire d'une distanciation réflexive, l'échange argumenté favorise un dépassement des points de vue égocentrés. L'éthique de la discussion s'élargit dès lors en une théorie de la discussion qui semble définir la démocratie comme institutionnalisation tendancielle de la situation idéale de communication. La théorie de la rationalisation explique comment la démocratie a émergé historiquement sur la base du déploiement d'un potentiel de rationalité immanent aux structures langagières. La démocratie incarne sur le plan politique l'idéal normatif de la communication idéale⁴⁴. C'est ainsi que la démocratie peut être considérée comme articulant fait et norme, en ce qu'elle recouvre une dynamique sociale et historique effective en même temps qu'un idéal : « la démocratie, peut ainsi écrire Y. Sintomer, tend à institutionnaliser politiquement une communauté de communication idéale, c'est-à-dire une communication libre de domination – et cette dernière constitue l'aboutissement d'une dynamique immanente à la socialisation médiée par le langage »⁴⁵. La démocratie « favorise sur le plan politique le développement de la *solidarité* qui est inhérent à la coordination communicationnelle des actions », représentant « la pointe politique d'un principe beaucoup plus ample d'intégration sociale »⁴⁶. La démocratie apparaît ainsi comme un *telos* historique et anthropologique, la liberté s'articulant à une logique consensuelle de réconciliation.

Le problème tient précisément au statut de la notion habermassienne d'agir communicationnel qui relève d'un raisonnement anthropologique tout aussi unilatéral et unidimensionnel que l'anthropologie wébérienne : « est-il justifié de construire le concept de rationalité communicationnelle sur un mode qui évoque une métaphysique anthropologique ? »⁴⁷. On peut avec Y. Sintomer, émettre des réserves à l'encontre d'une telle démarche qui fait dépendre d'énoncés anthropologiques l'assertion selon laquelle la socialisation qui s'effectue par le biais du langage est guidée par le *telos* du consensus, la démocratie tendant naturellement au consensus. Ces énoncés ont le tort majeur de clore par avance le champ des possibles⁴⁸. C'est ce qui ressort notamment d'une confrontation avec la perspective développée par P. Bourdieu qui, à l'inverse d'Habermas, se concentre sur la structure asymétrique de la pratique langagière. Refusant d'expliquer les effets performatifs du langage à partir d'un processus communicationnel illocutoire, Bourdieu tend en effet à poser la relation agonistique comme fondamentale, en un renversement de l'optique habermassienne. Lutte et rapports de force sont désignés comme moteur du lien social. Bourdieu remet ainsi en question la possibilité d'une communication non déformée par des rapports de force. La structure sociale est présentée comme immanente à la pratique langagière. La structure sociale est immanente à tout acte de langage qu'elle marque de sa structure inégalitaire. De ce point de vue, il est tout à fait juste de souligner que la problématique de Bourdieu est aussi unilatérale que celle de J. Habermas en ce qu'elle sous-estime la possibilité pour les acteurs de développer leurs capacités réflexives, tout en maintenant qu'elle constitue un antidote sociologique permettant de remettre en

⁴⁴ HABERMAS J. (1997), *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Gallimard. Notre objectif étant ici d'introduire l'articulation entre agir communicationnel et notion de démocratie délibérative afin de présenter la critique qu'en fait HONNETH, nous ne visons pas ici à analyser la théorie habermassienne de la politique délibérative ni à décrire son évolution et les inflexions qu'elle a subies au fil du temps.

⁴⁵ SINTOMER Y., *op. cit.*, p. 186.

⁴⁶ *Idem*, p. 187.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 155.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 158.

question l'idéalisme de la construction habermassienne. On pourrait ainsi être amené à souligner, suivant encore une fois Y. Sintomer sur ce point, que si la dynamique démocratique peut s'appuyer sur certaines possibilités inhérentes à la pragmatique langagière, et les mettre en valeur, elle ne peut exhiber d'illusoires garanties anthropologiques, étant ainsi fondamentalement contingente, du fait du caractère multidimensionnel et contradictoire de la structure du langage⁴⁹.

C'est ainsi que A. Honneth soumet Habermas à une critique suggestive sans pour autant se rallier aux perspectives défendues par P. Bourdieu⁵⁰. Revisitant l'histoire de la théorie critique⁵¹, Honneth commence par faire ressortir la positivité de l'apport de Habermas dont la théorie de la communication a permis de dépasser les limites de la théorie horkheimienne et de sortir de l'impasse du négativisme adornien : les limites de la théorie horkheimienne seraient liées au fait qu'elle ne rendrait pas compte de la dimension sociale de la vie quotidienne culturelle et de la conflictualité sociale⁵². Après avoir privilégié la notion de travail social, Adorno a entrepris une réévaluation de cette notion aboutissant à une philosophie négative de l'histoire dans le cadre de laquelle toute action sociale apparaît comme une extension de la domination humaine sur la nature⁵³. Foucault serait parvenu à mettre à jour des dimensions du conflit et des interactions sociales occultées par Adorno, en rapportant les origines de la domination sociale au processus des échanges stratégiques entre sujets. Mais il ne serait pas parvenu à dégager les racines réflexives d'une théorie critique, sa pensée se rabattant, selon Honneth, sur une approche systémique n'offrant pas d'espace à une optique normative⁵⁴. Habermas aurait dépassé cette limite en rapportant les structures de domination sociale à des processus d'accords communicationnels qui comportent une exigence interne de réalisation d'une liberté intersubjective offrant la référence d'une critique réflexive du pouvoir.

Là où Honneth s'écarte de Habermas, c'est quand celui-ci se concentre sur une explication du développement social en référence à une logique de rationalisation. Il préfère développer une autre voie qui est restée à l'état d'esquisse dans la théorie habermassienne et qui consiste en une mise en lumière de la dynamique du conflit social, structurellement située dans l'espace moral des interactions sociales. Honneth entend ainsi développer un modèle du conflit social qu'il enracine

⁴⁹ Cf. en particulier BOURDIEU P., *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994 ; *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Fayard, 2001 ; *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 2003. Cf. également SINTOMER Y., *op. cit.*, pour une analyse de la confrontation Bourdieu/Habermas, pp. 158-162.

⁵⁰ Cf. « Die zerrissene Welt der symbolischen Formen. Zum kultursoziologischen Werk P. Bourdieus », in *Die zerrissene Welt des Sozialen*, Suhrkamp, Frankfurt am Main, 1990, pp. 177-203. Aux yeux de HONNETH, BOURDIEU a le tort d'occulter la logique normative de la lutte symbolique pour l'estime sociale en ce qu'il fonde ses analyses sur une théorie économique de l'agir.

⁵¹ HONNETH A. (1985), *Kritik der Macht*, Suhrkamp, Frankfurt am Main.

⁵² Le projet initial de HORKHEIMER n'a pu, selon HONNETH, cerner de manière compréhensive le spectre de l'action culturelle : une philosophie réductionniste de l'histoire l'a empêché d'appréhender d'autres dimensions d'action que le travail. Ne pouvant intégrer le rôle constructif de l'action sociale, il a seulement pu coupler le modèle de reproduction économique à un modèle psychoanalytique de socialisation des pulsions individuelles pour les intégrer dans une perspective fonctionnaliste sur le social. On sait que ultérieurement le programme interdisciplinaire a été laissé de côté par HORKHEIMER qui s'est tourné vers une philosophie de l'histoire, centrée sur le travail social. *La dialectique de la raison*, trad.fr, Gallimard, Paris, 1974, révèle les conséquences sociales et psychiques associées à la recherche d'un contrôle instrumental des processus naturels. La philosophie de l'histoire ne permet pas de conceptualiser l'organisation sociale car les processus sociaux sont conçus comme analogues aux processus de contrôle de la nature. La théorie critique semble avoir renoncé à la possibilité théorique de déterminer dans quelle mesure les groupes sociaux participent activement à l'intégration sociale.

⁵³ Le projet initial de HORKHEIMER et la théorie finale de ADORNO définissent le début et le terme de la période classique de la théorie critique qui n'a pu trouver un accès aux sciences sociales car le présupposé d'une philosophie de l'histoire ne laissait guère de place à une analyse de l'action sociale : ADORNO privilégie, tout autant que HORKHEIMER, la catégorie du travail et développe ainsi une philosophie négative de l'histoire qui aboutit à une présentation de l'action sociale comme pure extension de la domination humaine. En lieu et place d'une réflexion authentiquement sociologique, s'est développé, souligne HONNETH, un questionnement sur l'influence réciproque du psychisme individuel et de la reproduction économique.

⁵⁴ Nous ne pouvons hélas pas aborder, dans ce cadre, la question des rapports entre FOUCAULT et HABERMAS ni discuter la lecture qu'en propose HONNETH. Cf. un collectif qui fait état des débats sur cette question, HABER S. et CUSSET Y., *Habermas et Foucault. Parcours croisés et confrontations critiques*, CNRS Éditions, Paris, 2006.

dans la théorie de la communication, en définissant le processus de l'intégration sociale comme un processus qui assume la forme d'un conflit des agents sociaux en vue d'une reconnaissance mutuelle. Honneth entend par là prendre en compte le legs de la théorie marxiste de la lutte des classes dans une optique réaliste, sans faire du conflit un trait universel de toute évolution sociale : dans ce modèle alternatif, le conflit social est conçu comme un processus qui se réfère aux revendications morales des individus. Honneth procède donc à une redéfinition en profondeur de la notion d'agir communicationnel afin d'y inclure la prise en compte de la dimension négative du conflit en dépassant en cela le dualisme système-monde vécu, au cœur de la problématique de l'agir communicationnel.

Lié à une tentative de reprise et de redéfinition de la problématique de la réification au travers du thème de la colonisation du monde vécu⁵⁵, le dualisme est marqué par deux fictions : la fiction d'une sphère d'action définie indépendamment du recours à des normes alors même que, comme Honneth le souligne, ni le *management* économique, ni l'administration ne peuvent être définis indépendamment d'un accord normatif des agents, du moins pas autant que la théorie des systèmes semble le supposer ; la fiction inverse de sphères de communication définies indépendamment des rapports de pouvoir. L'hypothèse des sphères sociales en systèmes n'est pas liée ici, comme c'est le cas chez Adorno ou Foucault, à un modèle du social dans le cadre duquel les processus moraux de compréhension restent ignorés. L'action communicationnelle est le ressort fondamental de la reproduction du lien social. Mais Habermas aboutit à un dualisme problématique entre la sphère systémique dépourvue de régulations normatives et la sphère communicationnelle exempte de rapports de pouvoir. Non seulement il abandonne ainsi la possibilité d'une critique justifiée des formes concrètes d'organisations économiques et administratives mais il perd aussi les bénéfices associés à l'approche communicationnelle, c'est-à-dire la possibilité de comprendre l'ordre social comme une relation communicationnelle médiatisée institutionnellement entre groupes culturellement intégrés qui entrent en conflit aussi longtemps que le pouvoir est inégalement distribué. Seul le développement de cette version alternative du modèle communicationnel semble permettre une compréhension des organisations sociales comme des constructions fragiles dont l'existence dépend du consensus moral des participants⁵⁶.

Honneth distingue ainsi deux modèles de développement social qui sont concevables dans le cadre du paradigme communicationnel. Un premier modèle de l'histoire sociale insiste sur la tension entre rationalité instrumentale et rationalité communicationnelle alors que le second ordonne la régulation des domaines sociaux d'action à la communication. Le développement historique recouvre ainsi une interaction entre des groupes intégrés par la communication, entre lesquels l'organisation de la reproduction sociale est négociée. Le processus intersubjectif de compréhension se développe en un conflit moral entre classes sociales, qui accroît la possibilité d'une communication authentique. Ce processus conflictuel de rationalisation communicationnelle sous-tend également l'organisation institutionnelle qui repose sur l'interaction des groupes sociaux. Habermas a privilégié le premier modèle et négligé le développement du second. Corrélativement, il

⁵⁵ Sur la distinction entre système et monde vécu, cf. *Théorie de l'agir communicationnel, op. cit.* Le monde vécu, cadre de la rationalisation communicationnelle *via* les interactions langagières les plus communes, n'assume pas seul la charge de porter les processus de rationalisation. L'action communicationnelle est relayée dans les sociétés modernes par des mécanismes fonctionnels, systémiques ordonnées à une rationalité instrumentale (organisation/marché). Le lien social tient entre le pôle de la socialité communicationnelle, volontaire et consciente, et celui de mécanismes systémiques anonymes. HABERMAS souligne le danger d'une colonisation du monde vécu par des puissances systémiques d'intégration sociale (argent/pouvoir administratif). Cf. SINTOMER Y., *op. cit.*, p. 193 sq qui en dégage les effets de cette reformulation de la problématique de la réification en soulignant que l'impossibilité d'une démocratisation du monde économique découle notamment du dualisme système/monde vécu.

⁵⁶ Notons qu'HONNETH oppose également sur ce point la théorie habermassienne et la théorie foucauldienne dont les prémisses fonctionnalistes ont fini par entraver l'élaboration d'une théorie des modes de résistance et de la genèse perturbée des institutions. Dans ce cadre, le pouvoir sous toutes ses formes enserré toute la vie sociale.

s'est aussi privé des moyens de prendre en compte les motivations de ceux qui sont pratiquement engagés dans les luttes sociales⁵⁷.

C'est donc au développement du modèle négligé par Habermas que s'attelle Honneth dans *Kampf um Anerkennung*⁵⁸. Il s'agit donc non pas de privilégier la logique de rationalisation mais de privilégier la dynamique du conflit social. On retrouve ainsi, mais modifiée, l'idée habermassienne de la pratique communicationnelle conçue comme événement intersubjectif dont les présuppositions idéales sont la source d'un développement moral. Honneth admet donc que les formes d'irrationalité sociale doivent être interprétées en référence à un non-respect des présuppositions communicationnelles des interactions sociales. Mais il refuse, contre Habermas, de réduire l'élément communicationnel à l'élément linguistique. Toute expérience de l'injustice dépend de la lésion de présuppositions communicationnelles auxquelles renvoie le concept de reconnaissance et ces présuppositions ne sont en aucun cas d'un ordre uniquement langagier. Honneth, relativisant le moment langagier, fait ainsi ressortir la manière dont l'interaction ne présuppose pas uniquement l'accord formulé mais surtout le besoin de reconnaissance, forme première de la constitution intersubjective de l'individualité : la grammaire morale des conflits sociaux mise en œuvre par Honneth suppose un élargissement du paradigme communicationnel vers des formes communicationnelles non langagières. Honneth distingue, s'inspirant en cela de Hegel dont il reconstruit les thèses à la lumière d'une psychologie sociale à teneur normative, trois formes de reconnaissance : la première sphère de reconnaissance est celle de l'intimité, le vecteur en étant l'amour qui conditionne la confiance en soi.

Le second type de reconnaissance a pour objet la valeur égale des personnes et son vecteur est le droit, conditionnant le respect de soi. C'est la contribution sociale qui fait l'objet de la troisième forme de reconnaissance dont le vecteur est le travail sans lequel l'estime de soi n'est pas concevable. Le concept de reconnaissance articule de manière plus générale une signification factuelle (en ce qu'il est satisfait ou non par des interactions sociales effectives) et une signification normative (en ce qu'il recouvre un ensemble d'attentes fondamentales). Honneth s'inspire ainsi de la psychologie sociale de Mead pour donner une tournure matérialiste à la théorie hégélienne de la reconnaissance : Hegel et Mead nous ont ainsi donné très justement des motifs d'interpréter la lutte sociale comme une force structurante dans le développement moral de la société mais ils n'ont pas su déterminer de façon satisfaisante les expériences sociales sous la pression desquelles la lutte est censée se produire au cours de l'histoire. Honneth complète leurs perspectives en produisant un examen systématique des formes de mépris, qui distingue la violence physique, l'exclusion juridique et l'atteinte à la dignité humaine. Il se donne ainsi les moyens conceptuels qui lui permettent d'expliquer les luttes sociales à partir de la dynamique des expériences morales et du mépris. L'émergence des mouvements sociaux peut ainsi se laisser rapporter au cadre fixe d'expériences morales à l'intérieur duquel la réalité sociale serait interprétée selon une grammaire historiquement variable du mépris et de la reconnaissance.

Du modèle discursif au modèle de la coopération : repenser la délibération

Le développement de cette perspective implique certes une critique de la conception habermassienne de la démocratie délibérative et de la théorie de l'espace public à laquelle elle s'ordonne⁵⁹. Mais ce qui compte ici c'est plutôt de déterminer la manière dont on pourrait la repenser

⁵⁷ HONNETH A. (1996), « La dynamique sociale du mépris ? D'où parle une théorie critique de la société ? », in *Habermas, la raison, la critique*, BOUCHINDHOMME CH., ROCHLITZ R., Paris, Cerf.

⁵⁸ HONNETH A. (2002), *La lutte pour la reconnaissance*, trad. P. Rusch, Cerf, Paris.

⁵⁹ Cf. pour une démarche prolongeant la théorie de HONNETH, RENAULT E. (2004), *L'expérience de l'injustice. Reconnaissance et clinique de l'injustice*, La Découverte, Paris. L'idée d'une « clinique de l'injustice » a sa source dans le

pour pallier les limites de la problématique habermassienne. La piste suggérée par Honneth vise un dépassement de l'opposition entre républicanisme et procéduralisme. Pour cela il puise son inspiration dans la théorie de J. Dewey⁶⁰. La référence à Dewey est certes revendiquée comme déterminante à la fois par les républicains qui se reconnaissent dans son idée d'une intégration de tous les citoyens dans une communauté auto-gouvernée et par les tenants du procéduralisme qui apprécient l'accent qu'il met sur les procédures rationnelles de résolution des problèmes. Mais il faut plutôt voir dans la démarche de Dewey une synthèse entre les principaux apports des problématiques républicaines et procédurales, appuyée non sur l'articulation de la délibération à un modèle discursif mais sur son articulation au modèle de la coopération. C'est parce que Dewey pense la démocratie comme une forme réflexive de communauté de coopération qu'il est à même de dépasser l'opposition entre républicanisme et procéduralisme. Si Dewey partage avec Arendt et Habermas une critique de toute conception individualiste de la liberté, il ne considère pas que la liberté communicationnelle se manifeste comme discours intersubjectif mais comme emploi commun des forces individuelles en vue de la résolution de problèmes. Dans *The Ethics of Democracy*⁶¹, Dewey souligne l'articulation interne entre coopération, liberté et démocratie. Il perçoit l'existence de la division sociale du travail comme la preuve du fait que les individus doivent leurs libertés personnelles seulement à la communication avec les autres membres de la société. La liberté correspond à l'épanouissement sans contraintes des talents et capacités individuelles par lesquels les individus peuvent contribuer, sur la base de la division du travail social, au maintien du tout social.

A partir du moment où ce processus d'emploi commun des forces individuelles devient un projet délibéré et conscient de coopération sociale, on peut alors parler de démocratie. La démocratie correspond à une association libre en vue de la réalisation, sur la base de la division du travail, des fins partagées par les individus. En mettant en relief la division sociale du travail, Dewey attire notre attention sur une dimension pré-politique de la communication sociale, négligée par le républicanisme et le procéduralisme. La faiblesse de cette première version de sa théorie démocratique tient au fait, selon Honneth, que Dewey passe directement du niveau de la coopération sociale à celui de l'auto-administration collective en occultant le problème de l'institutionnalisation politique de la liberté communicationnelle.

C'est dans la continuité de ses recherches épistémologiques que Dewey a été amené à dépasser les limites de ses premières formulations en développant une conception procédurale de l'espace public⁶². En effet, dans le domaine de la recherche expérimentale en sciences naturelles, Dewey a pu

constat des insuffisances des théories de la justice dont E. Renault souligne l'inaptitude à intégrer le point de vue des dominés et des démunis. Ces théories véhiculent une conception réductrice de l'expérience de l'injustice : E. RENAULT prolonge ainsi la critique de HONNETH en en tirant les conséquences en ce qui concerne les théories de HABERMAS ET RAWLS dont l'échec tient au présupposé que l'expérience sociale est structurée par des principes de justification publique. L'expérience de l'injustice peut naître de situations dans lesquelles l'injustice vécue n'est pas représentable à travers le langage normatif institutionnalisé. Or E. RENAULT entend adopter une stratégie de prise de parti : la critique sociale doit définir des modes de justification homogènes avec les objectifs visés par les victimes de l'injustice. C'est dans ce cadre que se justifie l'introduction d'une « clinique » de l'injustice qui tente de « réélaborer les conceptions courantes de la justice, par l'étude des plaintes et des comportements » (p. 25). L'expérience de l'injustice recouvre des dynamiques normatives et pratiques fournissant le fil conducteur d'une réélaboration des principes de justice. Elle désigne « le vécu des situations injustes (vécu d'injustice) accompagné d'une conscience au moins inchoative de l'injustice (sentiment d'injustice) » (p. 35). Or l'injustice ne débouche pas nécessairement sur une revendication ni même sur un sentiment. E. RENAULT s'inspire sur ce point de la distinction élaborée par J.-F. LYOTARD, *op. cit.*, entre le litige et le différend, conflit qu'on ne peut trancher en ayant recours à des règles, ou le tort lié à l'injustice subie par celui auquel on applique une règle inadaptée à ses revendications. L'enjeu de la clinique de l'injustice est de montrer que l'expérience du tort appelle une refonte de notre savoir normatif, seul moyen d'élaborer le cadre d'un passage du vécu d'injustice au statut d'expérience débouchant sur des revendications. La théorie habermassienne de la démocratie délibérative est ainsi critiquée par son inaptitude à exhiber une authentique capacité à prendre en compte l'expérience de l'injustice.

⁶⁰ HONNETH A. (1998), « Democracy as Reflexive Cooperation. John Dewey and the Theory of Democracy Today », in *Political Theory*, Vol. 26, N° 6, décembre 1998, pp. 763-783.

⁶¹ DEWEY J. (1969), « The Ethics of Democracy », in *The Early Works of John Dewey, 1882-1898*, Vol. 1, BOYDSTON J.A. (éd.), Southern Illinois University Press, Carbondale.

⁶² DEWEY J. (1946), *The Public and its Problems: An Essay in Political Inquiry*, Gateway Books, Chicago.

reconnaître à quel point les chances d'aboutir à une solution pertinente aux problèmes posés augmentent en fonction de la qualité de la coopération entre chercheurs : plus ils peuvent introduire sans contraintes, leurs propres hypothèses, leurs croyances ou intuitions dans le processus d'investigation, plus les hypothèses auxquelles ils aboutissent sont fécondes. C'est cette conclusion que Dewey entend transposer au processus social dans son ensemble, développant une perspective épistémologique qui identifie dans la démocratie une condition d'accroissement de la rationalité des solutions aux problèmes sociaux. La sphère politique n'est pas l'espace d'exercice communicationnel de la liberté mais le médium cognitif par lequel la société tente, de manière expérimentale, d'explorer et de résoudre ses propres problèmes par une action sociale coordonnée. Comme Durkheim, Dewey estime que seule une forme équitable de division du travail peut donner aux individus la conscience de contribuer par la coopération à la réalisation des buts sociaux communs. C'est d'une juste division du travail que dépend la vie éthique pré-politique, préalable à toute vie démocratique. La vie éthique démocratique ne recouvre pas des vertus politiques mais la prise de conscience de la participation à une coopération sociale équitable. Assumant l'héritage marxiste en évitant certains de ses écueils, Dewey voit que la présupposition de la revitalisation d'un espace public démocratique réside dans la sphère pré-politique de la division sociale du travail qui doit être régulée d'une manière juste et équitable de sorte que chaque membre de la société peut se comprendre lui-même comme participant actif à une entreprise de coopération. Sans l'expérience d'une coopération réussie, aucun individu ne pourrait voir dans les procédures démocratiques la voie d'une résolution plus rationnelle et efficace des problèmes.

Selon Honneth, Dewey éviterait ainsi de sombrer dans l'écueil républicain d'une réduction éthique du politique, s'écartant ainsi de la critique par H. Arendt de la culture consumériste. De ce point de vue, il est à même d'intégrer le fait du pluralisme. Dewey semble plus proche dès lors du procéduralisme habermassien que des orientations républicaines de Arendt. Reste qu'il s'écarte de Habermas de manière décisive : en effet, dans le cadre habermassien, on ne peut accorder une priorité conceptuelle à la demande sociale d'égalité sur le principe de la formation d'une volonté démocratique car la prise en compte de cette exigence égalitaire dépend d'une définition, en elle-même contingente, des buts politiques de la communauté. La démocratie est ainsi réduite unilatéralement à la sphère politique ce qui risque de nous amener à perdre de vue le fait que la sphère démocratique publique ne peut fonctionner que sur la base du présupposé d'une inclusion de tous les membres de la société dans le processus de reproduction sociale. Cette inclusion repose, on l'a clairement signalé, sur une division du travail en conformité avec les principes de justice sociale. La théorie de la démocratie de Dewey constitue un apport précieux en ce qu'elle nous permet de dépasser ce qui apparaît à Honneth comme l'alternative stérile entre un républicanisme réduisant la politique à l'éthique⁶³ et un procéduralisme vide : elle parvient à ce résultat en saisissant la vie éthique démocratique comme le résultat de l'expérience que tous les membres de la société peuvent avoir en s'associant en une coopération sociale équitable. L'idéal normatif de la démocratie apparaît ainsi non seulement comme un idéal politique mais aussi, avant tout, comme un idéal social.

En quoi une telle substitution du modèle de la coopération au modèle discursif est féconde lorsqu'il s'agit de penser la démocratie délibérative ? On voudrait suggérer ici, en une conclusion programmatique, qu'une telle substitution pourrait ouvrir la voie à une théorie plus réaliste de la démocratie délibérative susceptible de s'articuler à une théorie des conflits de reconnaissance et d'ouvrir l'espace d'une prise en compte plus adéquate du traitement des inégalités et des modalités de leur réduction ou de leur compensation. Comme le souligne très justement J. Bohman⁶⁴, on peut en effet, sur la base de cette substitution, définir la délibération comme un processus dialogique d'échange de raisons en vue de la résolution de situations personnelles ne pouvant être affrontées

⁶³ On pourrait ici objecter à HONNETH sa conception réductrice de la théorie républicaine qu'il semble réduire à ses versions communautariennes. Il ne prend pas en compte les développements les plus récents du projet néo-républicain.

⁶⁴ BOHMAN J. (2000), *Public Deliberation : Pluralism, Complexity and Democracy*, The MIT Press.

sans une coordination et une coopération interpersonnelles. La délibération n'est plus envisagée ici sous l'angle du discours argumenté mais sous l'angle d'une activité de coopération. Sous cet angle, les critères de publicité de la délibération ne dépendent plus d'idéalisations sans référence aux délibérations actuelles. Une approche non procédurale, appuyée sur la coopération, ouvre la voie à une analyse de la délibération publique offrant la base morale et épistémique d'une participation démocratique dans le cadre de sociétés complexes. La délibération devrait ainsi être considérée moins comme strictement définissable en termes discursifs que sous l'angle de processus dialogiques. Elle implique ainsi deux types de capacités sociales : l'imputabilité permanente des acteurs dans des situations problématiques et la capacité des agents à s'engager dans une communication au sein de la sphère publique.

La délibération publique peut ainsi être considérée comme un dialogue comportant un but spécifique en ce qu'il vise à résoudre un problème ou un conflit. Les discours impliquent des critères régulateurs spécifiques de justification alors que le dialogue renvoie, de manière plus souple et large, à l'offre et à l'échange de raisons sans viser nécessairement à produire des revendications bien justifiées : il vise plutôt à mettre au jour des revendications suffisamment larges en portée et suffisamment justifiées pour remplir les critères d'imputabilité relatifs à un large espace public dont les frontières ne sont pas fixées une fois pour toutes, de façon rigide. Si la délibération est plus dialogique que discursive, c'est qu'elle ne suspend pas les contraintes de l'action. Le discours est plus contraignant que le dialogue en ce que, relevant d'une communication au second degré, il présuppose des idéalisations et un accord unanime sur des règles de base et des critères de justification rationnelle. Les discours ne sont ouverts qu'en principe, car les pré-requis d'une participation active sont trop ambitieux alors que, à l'inverse, le dialogue a une dimension plus inclusive. Les processus dialogiques ont une dimension plus ouverte, moins contraignante et dès lors plus dynamique que les processus discursifs.

C'est dans le cadre d'une telle redéfinition de la notion de délibération, articulée à celles de dialogue et de coopération, que l'on pourrait envisager l'élaboration de réponses appropriées aux critiques qui dégagent l'insuffisance des modèles délibératifs dont l'étroitesse des normes, associée à l'insistance sur une mise entre parenthèses des intérêts ne fait qu'occulter le fait que, loin de promouvoir l'égalité, la délibération ne ferait au contraire que traduire et contribuer à reconduire les inégalités socio-économiques existantes. En pensant la délibération sur la base d'une substitution du modèle de la coopération à celui du discours, on est mieux à même de repenser une articulation réaliste entre idéal égalitaire et idéal délibératif en prenant en compte, dans le cadre de la démocratie délibérative, la problématique des luttes pour la reconnaissance. Une telle redéfinition de la notion de l'idéal délibératif pourrait en effet intégrer le fait que la délibération est conditionnée par des rapports de reconnaissance qui la précèdent et en garantissent l'authenticité. L'articulation de la délibération à la notion de coopération est seule à même de rendre compte du statut des formes de reconnaissance prédélibératives dont l'importance a été soulignée par H. Pourtois⁶⁵ qui nous oriente ainsi vers une réflexion plus fondamentale sur les conditions de cooriginarité d'une démocratie délibérative et d'une coopération sociale juste.

⁶⁵ Cf. sur cette question POURTOIS H., « Lutes pour la reconnaissance et politique délibérative », in *Philosophiques*, N° 29/2, 2002, pp. 287-309 : la délibération est une condition certes nécessaire mais pas suffisante de la reconnaissance en ce qu'elle-même dépend de reconnaissances pré-délibératives. H. POURTOIS établit en s'inscrivant dans la lignée de A. HONNETH, qu'une politique délibérative présuppose des conditions de reconnaissance qui confèrent au citoyen la possibilité de développer un rapport positif à soi mais qui ne peuvent être produites par la délibération elle-même. Il suggère que la bienveillance affective, génératrice de confiance en soi, est aussi un présupposé significatif de la délibération publique. On bute donc sur ce constat, qui peut paraître élémentaire mais qui n'en est pas moins fondamental en ce qu'il devrait nous inciter à concevoir de manière plus modeste et modérée les vertus du processus délibératif, selon lequel les mécanismes institutionnels sont insuffisants si les citoyens ne cultivent pas certaines dispositions et vertus. La procédure délibérative n'est pas autonome car elle n'intègre pas en elle les ressorts incitant les citoyens à y entrer et à reconnaître la force normative des décisions qui en émanent. La résolution discursive des problèmes politiques présuppose donc une reconnaissance pré-discursive.

C'est uniquement en en passant par une réflexion visant à déterminer dans quelle mesure la division sociale du travail instaure des formes de reconnaissance favorables à la délibération que l'on peut espérer éviter de faire de la référence à la délibération autre chose qu'une ruse confortant la position de ceux qui profitent de l'exclusion dans le champ socio-économique. On rejoindra H. Pourtois sur ce point en ajoutant qu'il importe dès lors de s'atteler à un développement, allant cette fois-ci bien au-delà de la mise en avant de l'articulation entre délibération et coopération, de l'examen de tous les prolongements de la critique à laquelle Honneth soumet Habermas, afin d'en déterminer l'impact positif sur les orientations d'une redéfinition de la démocratie délibérative qui s'imposent dès lors (redéfinition de l'égalité dans la délibération, articulation entre reconnaissance et délibération, redéfinition des frontières de l'espace public). Seule une telle enquête semble en définitive susceptible de faire échapper le paradigme délibératif à l'oscillation entre un idéalisme excessif qui le vide de son sens et une critique radicale qui risquerait d'aboutir à sa déconstruction.

INSULTES ET CONFLIT : DE LA PROVOCATION A LA RESOLUTION - ET RETOUR ?

DOMINIQUE LAGORGETTE

MAITRE DE CONFERENCE EN SCIENCES DU LANGAGE, UNIVERSITE DE SAVOIE

À partir d'un corpus francophone diachronique littéraire (base Franxtext, BFM, BTMF), nous tenterons de montrer les axes principaux de la violence verbale, dans le cas particulier des insultes ; partant du principe que dire des insultes ne produit pas forcément l'acte d'insulter, nous examinerons comment fonctionne l'usage des termes insultants, comment ils produisent ou non un acte offensif dans des situations de crise sociale (guerre, combat), mais aussi privée (querelles). Nous verrons tour à tour que l'insulte peut générer la crise, la renforcer ou au contraire la désamorcer. Les insultes seront donc envisagées comme mode d'agir social, appartenant au système de la politesse - représentant en fait son ultime frontière avant le passage à l'acte physique.

Cadre théorique :

- Théorie des actes de langage : J.L. Austin (1955)
- Théorie de la communication : E.T. Hall (1966, 1968)

Hypothèses :

- Dire « insulte » n'implique pas forcément accomplir l'acte d'insulter;
- Les insultes appartiennent au système de la politesse ;
- Elles marquent des transgressions de frontières de sphères ;
- Insulte = appel à l'écoute ?

Quand la crise devient conflit, rares sont les échanges verbaux qui ne puisent pas dans le réservoir de mots tabous que contient toute langue : les insultes fusent, tandis que la lutte progresse. Fortement médiatisées et stigmatisées, ces interactions verbales extrêmes sont de plus en plus fréquemment pointées du doigt comme devant être punies légalement, comme si elles ne remplissaient aucune fonction sociale mais s'apparentaient au contraire à une sorte de blasphème. Que des noms d'oiseau fusent, et l'on (procès) verbalise. Pourtant, la violence verbale est un phénomène très vaste et bien plus complexe qu'il n'y paraît à première vue : vouloir l'analyser présuppose que l'on en précise tout d'abord les formes et les limites, mais aussi qu'on la resitue dans un cadre plus vaste, celui de l'interaction sociale et de ses régulations. Une étude de l'insulte limitée à sa dimension strictement linguistique ne permettrait donc pas d'en comprendre le fonctionnement global : outre le fait que l'examen des mots seuls induirait de nombreuses erreurs, l'analyse du contexte ne rendrait pas compte de l'entier du processus. Nous avons donc choisi de nous tourner vers d'autres disciplines des sciences humaines et sociales (éthologie, sociologie, psychologie sociale) quand besoin était afin de compléter la présente étude, dont l'objectif est d'articuler l'approche théorique des sciences du langage à un programme de terrain permettant, nous l'espérons, de poser les bases d'une approche appliquée de remédiation.

Nous commencerons par préciser ce qu'est une insulte et quels actes de langage y sont associés. Dire un mot insultant ne réalise en effet pas toujours l'acte d'insulter. L'insulte peut revêtir une dimension ludique, tout comme on peut insulter l'autre sans employer de terme dépréciatif. De nombreuses idées reçues circulent dans le discours public, auxquelles nous tordrons le cou grâce à un corpus littéraire diachronique. Nous proposerons ensuite une approche linguistique de l'insulte comme phénomène social à partir de la théorie de E.T. Hall, adaptée au langage, pour finir par quelques pistes plus concrètes.

1. Bref rappel : Étymologie, définitions, idées reçues

Si l'on en croit le droit ou encore l'usage courant, les termes mêmes associés à la violence verbale restent finalement assez flous : les notions invoquées paraissent interchangeables dans la bouche de ceux qui rendent compte des actes violents auxquels ils ont assisté ou dont ils ont été victimes (Lagorgette 1998, 2002 et sous presse 2). De plus, dire une insulte lexicalisée (soit commentée comme telle dans les dictionnaires d'usage) n'accomplit pas forcément l'acte d'insulter, tout comme, d'ailleurs, il est possible d'insulter avec n'importe quel terme du moment que son rapport au contexte d'énonciation est pertinent. Le phénomène de l'insulte est donc bien plus subtil que ne le laisse croire une simple lecture des dictionnaires d'usage ou le Code pénal. Un trait dominant cependant regroupe les approches : la violence verbale est perçue comme une atteinte physique, ainsi qu'en témoignent les métaphores employées dès les débuts du français pour y référer.

Aspect physique de l'assaut verbal

On peut ainsi relever 5 grands champs sémantiques, de l'ancien français au français contemporain :

Battre est représenté dès le latin par le verbe *Insultare* (sauter sur), et suivi en ancien français par les verbes *vitupérer* (mutiler, défigurer) et *villener* (malmener, brutaliser). On parle aussi de *blessar quelqu'un*, *l'apostropher*¹, *le tuer* ou *l'incendier* ;

Défigurer : en ancien français, de nombreux verbes renvoient à l'altération physique : *despersuner*, *laidangier*, *laidir*. Dans la langue moderne, on peut aussi *couvrir quelqu'un d'injures* ;

Outrager : le terme *d'injure* vient du latin *injuriari* qui renvoie à un outrage. Toutefois, on notera qu'en anglais, le verbe *to injure* signifie *blessar* (physiquement) ;

Renommer : dès l'ancien français, le changement de nom est perçu comme une redéfinition de l'essence de l'autre, d'où la référence à l'acte de *baptiser*. *Se faire appeler Arthur / Jules* marquent aussi la re-dénomination, tout comme quand on entend « tous les noms de la Terre (et encore d'autres bien moins courants) » (Boris Vian, *Fais-moi mal*) ;

Blasphémer : enfin, le fait de renommer la créature est perçu comme une usurpation face à la fonction divine, et le verbe *blastengier* en ancien français comporte ce double sens d'insulte à l'homme et à son créateur.

L'expression d'Évelyne Larguèche (1993) de « projectile verbal » est donc particulièrement heureuse, et rend bien compte de la perception de l'acte de langage : quand on touche à la définition de l'autre, on attaque aussi son essence et ce, à travers son enveloppe physique. La terminologie de l'insulte est particulièrement flottante, ainsi qu'en témoignent, outre l'usage des locuteurs, les différentes études qui emploient pour renvoyer au même type d'acte aussi bien *injure* qu'*insulte*,

¹ Un sens attesté au XVIII^e siècle donne pour synonyme d'*apostrophe* « gifle » (TLFi).

invective ou *quolibet*. Nous choisissons le terme d'*insulte* pour les assauts verbaux et *injure* pour les autres types d'attaques (gestes, comportements...)².

Les grands types d'insultes

Les insultes sont un phénomène linguistique universel, répertorié dans toutes les langues et cultures, quelles que soient la période et la variété envisagées. Pour le français, langue uniformisée seulement depuis une centaine d'années (Lodge, 1997 ; Perret, 1998), les premières manifestations de violence verbale apparaissent dès le XI^e siècle dans la littérature et, en particulier, dans les chansons de geste qui, retraçant des combats guerriers, sont particulièrement friandes de ce type de lexèmes. Bien entendu, le vocabulaire employé varie avec le type de texte et de public. Accéder aux insultes d'une langue permet de délimiter son système de valeurs (Lagorgette, sous presse 1).

À partir d'un corpus de textes en diachronie (du XI^e au XX^e s.), il a été possible de classer les insultes lexicales usuelles (celles qui apparaissent dans les dictionnaires comme telles, formant une liste close d'insultes conventionnelles) en trois grands types, eux-mêmes nuancés par des subdivisions ; on remarquera que métaphore et métonymie sont les deux mécanismes sémantiques les plus rentables pour la création d'insultes lexicalisées (Édouard 1967 ; Larguèche 1993 ; Rouayrenc 1998) :

a) Comparaisons à des éléments non humains :

Animaux : *truye, chappon, chien mastin* (théâtre du XV^e s. : farces) ; *poule mouillée ; cochonne ; vache, vautour, morue, thon, chienne, cocotte, paon, grue, dinde...*

Substances : *merdaille* (Farce de *Pathelin*, v. 850) ; *chia brena au pourpoint gras* (farces du XV^e s.) ; *vieux lavement ; crème de bite ; morveux...*

b) Comparaisons à des éléments humains :

Professions : *apoticaire, meunier* (XV^e s.) ; *pianiste* (E.-M. Remarque, 1938) ; *boucher, flic, croquemort, prostituée...*

Mœurs : *ribauld, paillart, coquart* (farces et nouvelles du XV^e s.) ; *bougre* (Sade, XVIII^e s.) ; *coquin, perfide* (XVII^e s., tragédies et comédies) ; *menteur, voleur, fainéant...*

Noms Propres : *Jehan* + dérivés (XV^e s.) ; *guignol, harpagon, castafiore, Lilith, B.H.L., Ducon...*

Titres + nc / NP : non conventionnel : *dame orda* (XV^e s.) ; *reine / roi des* + N.

c) Attaques portant sur des éléments inaliénables :

« **Race** » : *païen* (Chansons de geste, XI^e-XIV^e s.) ; la notion d'insulte raciste est anachronique pour l'époque médiévale, mais les insultes sur les confessions religieuses sont extrêmement fréquentes (juifs dans les Mystères du XIV^e s.) ; *bougnoule, négro, spaghetti, rital, melon, schleuh, chinetoque...*

Ontotype : pas d'insultes de ce type dans le corpus médiéval ; elles se développent au XVI^es. Les plus fréquentes seraient à l'heure actuelle *pétasse*, et autres dérivés en *-asse* renvoyant exclusivement aux femmes (*connasse, pouffiasse...*). On mettra dans la même classe les insultes avec changement de catégorie sexuelle : *gonzesse, salope* (homme à un homme)..

² Voir LAGORGETTE (1998 et 2002).

Capacités sexuelles : dès le Moyen Age, notamment dans les fabliaux (XIII^e - XIV^e s.), l'impuissance masculine est stigmatisée (*bruhier ; hebohet* : eunuque), comme plus tard l'appétit féminin (*nympho*) ou la non-jouissance (*frigide*).

Filiation : ces insultes sont les plus anciennes puisque *filz a putain* est déjà présent dans la *Chanson de Roland* (1080). On trouve aussi dans les textes médiévaux des insultes au père : *filz de prêtre / moine*. Plus récemment, *filz d'imbécile, filz de chienne...* On ajoutera à cette série *bâtard*.

Insultes par ricochet : *cocu, mal baisée*. On parlera pour ces derniers termes d'insultes par ricochet puisque le résultat du processus incriminé ne dépend pas de celle ou de celui qui le subit mais bien plutôt de son agent. On retrouve ici le même phénomène que pour les insultes filiales, dans la mesure où celui qui porte l'insulte ne peut en rien influencer sur ce que l'on stigmatise mais en rougit néanmoins.

On notera aussi des phénomènes de mode, qui varient selon les époques, les régions, les variétés de français, les catégories sociales et professionnelles et qui classent les termes sur leur propre échelle de valeurs :

(1) Régis : Ah non, m'appelle pas « Grand » ! Ici, on dit « Gros ».

DL : - C'est marrant, ça : chez nous, « Grand », c'est très affectueux.

R : - Ben ici, c'est « Gros ». Avec « Grand », on a toujours l'impression qu'il y a « grand con » derrière. (corpus Régis, août 2002, Mesvres, S.-et-L.)

Le phénomène de l'insulte touchant tout le monde, de nombreux points de vue circulent dans le discours public, et ce depuis la nuit des temps, parfois relayés jusque dans les lois - même si l'actualité montre des usages décourageant ces clichés ainsi qu'un ministre en a donné l'exemple récemment en insultant toute une partie de la population de sa République. Voici donc un bref aperçu de ces clichés, accompagné de contre-exemples.

Sus aux idées reçues...

a) *les insultes sont vulgaires et les pauvres / les pas instruits injurient plus que les riches / les éduqués :*

Premier contre-exemple, cette querelle peu élégante lexicalement entre deux nobles, dont le roi :

(2) Le Clerc, *Interp. Roye*, 1502, p. 346 : Et ay esté present, moy factiste de ce livre, que le gouverneur de Lymosin, nommé Gilbert de Chabannes, quant il fut retourné d'une ambassade où le roy l'avoit envoyé par devers le duc de Bourgoigne, dist au roy qu'il avoit oÿ dire dudit duc que, pour soy venger dudit roy, **il avoit esté contrainct espouser une putain.**

ou encore entre un intellectuel et son vieux père, tout ceci *in extremis* :

(3) J. Renard, *Journal*, 1910 : Toulouse-Lautrec était sur son lit, mourant, quand son père, un vieil original, vient le voir et se met à attraper des mouches. Lautrec dit : « **vieux con !** » et meurt.

b) *les insultes touchent surtout les femmes, les homosexuels, les Juifs, les Noirs, les Arabes, les racistes, les gros, les maigres, les petits, les grands, les chauves, les linguistes, les rats, les étudiants, les chats, les blondes, les étrangers, les animateurs télé, les villageois, les Parisiens, les Zoreilles,*

les joueurs de foot, les Belges, les enseignants, les arbitres, les communistes, les conducteurs de tondeuses à gazon...

Cette liste étant loin d'être exhaustive, nous laissons le soin à notre lecteur d'y ajouter les principales tares qui lui semblent donner lieu à insulte dans son propre système de valeurs. C'est bien aussi à cela que sert l'insulte : stigmatiser ce que mon groupe rejette comme socialement ou moralement non acceptable. L'insulte est donc non seulement illimitée mais aussi révélatrice du code d'un système auquel l'insulteur adhère.

c) les femmes insultent moins que les hommes / les vieux moins que les jeunes :

Dans le même sens, certaines catégories sont perçues comme plus souvent victimes que productrices d'insultes. On associe en effet la force physique à la force verbale ; les femmes sont censées insulter moins que les hommes, d'autant plus qu'en tant qu'éducatrices elles doivent garder le temple de la politesse, des bonnes manières et de la vertu - dans l'imaginaire chrétien et masculin :

(4) *Le Menagier de Paris*, 1394, page 129 : Et certes, femmes ne doivent parler de nulle laidure, non mye seulement de con, de cul ne de autres secretz membres de nature, car c'est deshonneste chose a femme d'en parler. (...) Item, telles femmes gouliardeuses dient aucunes foiz **de femme qu'elle est putain ribaulde, et par ce disant il semble qu'elles sachent qu'est putain ou ribaulde, et preudfemmes ne scevent que ce est de ce** ; et pour ce deffendez leur tel langage, car elles ne scevent que c'est.

surtout si elles sont âgées, d'où une intarissable source d'effets de surprise plus ou moins comiques quand ce cliché est transgressé³ :

(5) L-F. Céline, *VBN*, 1932 : « si vous vieillissez, grand'mère, tentait de parlementer la bru. Vous avez vos douleurs comme toutes les personnes âgées...

- **Agée vous-même ! Petite gredine ! Petite salope !** C'est vous qui me ferez crever avec vos sales menteries !... » elle niait l'âge avec fureur la mère Henrouille... et se démenait, irréconciliable, à travers sa porte.

d) autrefois, on insultait moins

Dans le même ordre d'idées, la sensation de vivre dans un champ de ruines alors qu'avant⁴, tout était mieux, et ce à cause des jeunes, est particulièrement saillante si l'on en croit les media - qui ne font que s'inscrire dans un ancestral moule, ainsi qu'en témoigne cette remarque des frères Goncourt, peu connus par ailleurs pour la tendresse de leurs propos sur leurs contemporains :

(6) E. et J. de Goncourt, *Journal*, T. 4, 1896 : les premières visites chez Leconte De Lisle, je m'y rendais comme on va à la Mecque... maintenant, eux, à la première entrevue, de bouche à bouche, **ils vous traitent de vieux con !**

e) quand on s'insulte, on se bat

Même si dans les chansons de geste un combat à mort doit être justifié par un outrage, comme nous le verrons dans un instant, l'expérience de chacun lui montre dès la cour d'école⁵ que dire une insulte n'implique pas forcément que la violence passera du verbal au physique. Le même mot peut

³ Le film *Tatie Danielle* a par exemple exploité ce filon transgressif, dans la lignée d'Audiard, mais aussi de Zola, de Balzac ou de Céline.

⁴ On ne précise jamais avant quoi, du reste, d'où la pérennité de l'expression.

⁵ Dont ce n'est pas le moindre rôle, d'ailleurs, comme en rendent bien compte *La Guerre des boutons* ou *Le Petit Nicolas*, par exemple.

ainsi servir de multiples motifs, allant d'un bout à l'autre de l'échelle opiniâtre (que dans le jargon linguistique nous qualifions d'*axiologique*, c'est-à-dire portant un jugement de valeur, positif ou négatif) :

(7) San-Antonio, *Bacchanale chez la mère Tatzi*, Paris, 1985, p.191 : - **Salope exquise !** je lui complimente, le timbre noyé.

Rien de plus élastique que ce mot de salope. Il exprime une gamme infinie de qualificatifs depuis « mon amour » jusqu'à « sale pute ».

Tout ceci étant posé, savoir à quoi l'on a réellement à faire lorsqu'un nom d'oiseau s'envole ne peut se limiter à l'étude lexicale du terme employé. Comme nous l'avons déjà mentionné, dire un mot classé comme insulte n'accomplit pas forcément l'acte d'insulter, tout comme l'acte peut être accompli par des termes n'appartenant pas à la liste close des insultes conventionnelles d'une langue. Or, pour pouvoir examiner un conflit et en proposer une résolution, encore faut-il pouvoir en définir les délimitations.

2. Approche pragmatique : quand insulte-t-on ?

Le cas le plus classique dans le domaine social reste celui du conflit entre deux groupes ou individus, durant lequel toutes les formes de violence sont jugées légitimes par les antagonistes.

2.1. dire insulte = blesser volontairement [= insulter L2⁶]

2.1.1. Préparer la bataille ; la justifier

Si elles ne sont pas obligatoires avant que les coups ne soient échangés, les insultes restent très majoritairement des armes supplémentaires contre l'adversaire. Pourtant, il faut nuancer cette première approche, car les pratiques divergent tant au niveau individuel que social. Ainsi, cette réflexion, relevée après un échange peu amène dans un wagon, montre que l'on peut mettre un point d'honneur à ne pas insulter le premier (alors qu'en l'occurrence, la première agression venait du locuteur qui opère ce commentaire métadiscursif) :

(8) « T'as remarqué, moi **quand je m'agresse avec quelqu'un**, j'insulte pas, hein, j'attends qu'il le fasse. » Entendu, TGV Le Creusot-Lyon, 11/08/2002, 17 h 50 min.

Outre la forme pronominale inédite (*je m'agresse*) qui montre combien cette agression est vécue comme bilatérale et co-construite, la volonté de rester dans une légitimité morale illustre le fait que l'échange d'insultes est dangereux pour celui qui s'y risque le premier : la violence doit être justifiée moralement pour que l'on puisse y avoir recours sur la scène sociale.

La littérature médiévale vernaculaire⁷ présente à ses débuts (soit du IX^e au XI^e siècle inclus) essentiellement des textes à dimension religieuse. Dans les chansons de geste, dont l'objectif est d'inciter au départ vers les Croisades, les combats sont bien évidemment au centre de l'intrigue. Si chaque combat n'est pas forcément précédé d'insultes, une insulte peut suffire à déclencher un combat à mort, comme en (9) ; toutefois, ce combat doit être moralement justifié : « tu ne tueras point » dit le Décalogue. Le dieu des chrétiens veille et juge, il choisit son vainqueur et dès lors, le mot violent devient juste (nom) ou faux (insulte) :

⁶ Comme il est de coutume en linguistique, nous appellerons *L1* le locuteur, producteur de l'énoncé, *L2* l'allocutaire, destinataire de l'énoncé, et *L3* le public, témoin de l'échange. Bien entendu, ces rôles sont interchangeable au gré de l'avancée de l'interaction verbale.

⁷ C'est-à-dire dans les diverses variétés d'ancien français d'oïl (nord de la Loire), langue commune en devenir ici opposée à la langue latine, langue nationale de prestige jusqu'à 1539.

(9) *Chanson de Roland* (1080/1100), vv.1188-1197 : Li nies Marsilie il ad a num Aelroth, / Tut premereins chevalchet devant l'ost. / De noz Franceis vait disant si mals moz : / « **Feluns Franceis**, hoi justerez as noz. / Traït vos ad ki a garder vos out, / **Fols est li reis**, ki vos laissat as porz. / En quoi perdrat France dulce sun los / Charles li magnes le destre braz del cors ». / **Quant l'ot Roll, Deus si grant doel en out**, / Sun cheval brochet, laiset curre a esforz, / Vait le ferir li quens quanque il pout.

2.1.2. Extérioriser la rage durant le conflit

L'insulte peut aussi être proférée durant un conflit ; dans notre exemple, c'est le dominant (tant hiérarchique que situationnel) qui insulte tout en frappant. Le coup verbal renforce donc le coup physique, l'humiliation publique doublant la souffrance de la victime à la hauteur du crime commis :

(10) *Cent Nouvelles Nouvelles*, 5, 1456 : Et monseigneur Talebot, de son poing, qui estoit gros et lourd, descharge sur la teste de ce bon pelerin, et luy disoit : « Ha ! **larron**, avez vous desrobé l'eglise ! - Et l'autre de crier: « Monseigneur, je vous crye mercy; jamais ne le feray. – Le ferez vous ? - Nenny, monseigneur. - Or, jurez donc que jamais en eglise, quelle qu'elle soit, n'entrez, jurez, **villain** ! - Et bien ! monseigneur, » dist l'autre. Et lors luy fist jurer que jamais en eglise pié ne mettroit, dont tous ceulx qui la estoient eurent grand ris, quoy qu'ilz eussent pitié du larron, pource que monseigneur Talebot luy defendoit l'eglise et a tousjours, et luy faisoit jurer de non jamais y entrer.

L'insulte peut aussi avoir une fonction libératrice, que l'on soit au centre ou à la fin d'un conflit ; dans ce cas, bien souvent, elle surgit sous forme de listes que l'on a pris l'habitude de qualifier de bordées (ou « effet Haddock », Rosier et Ernotte 2001) :

(11) A. Jarry, *Ubu roi*, 1895, V, 2, p. 89 : PERE UBU, *ripostant* : Tiens ! **Polognard, soûlard, bâtard, hussard, tartare, cafard, mouchard, savoyard, communard** !

2.1.3. Eviter le combat par une punition verbale

Mais l'insulte peut suffire à réparer un outrage, du moment qu'elle est publique et qu'elle clôt l'échange langagier :

(12) *CNN*, 38, 1.50-59 : « - Par Dieu, dist la femme, il se farse de vous, ou il a songé d'une lemproye. Car seurement je ne vy de cest an lemproye. » Et bon mary de soy courroucer, et dit : « Vous avez menti, **paillarde**, ou vous l'avez mengée, ou vous l'avez cachée quelque part; je vous promectz qu'oncques si chere lemproye ne fut pour vous. » Puis se vira vers le curé et les aultres, et juroit la mort bieu et un cent de sermens qu'il avoit baillée a sa femme une lemproye qui luy cousta ung franc.

Voyons quelques autres actes où l'emploi d'un terme traditionnellement insultant ne produit pas l'acte d'insulter dans des conflits.

2.2. Dire insulte = convaincre l'autre [= informer L2 et L3]

Premier cas de figure, l'insulte n'est pas perçue comme une attribution fautive de qualités, mais au contraire comme coïncidant avec la perception qu'a de lui-même l'incriminé :

(13) San-Antonio, *L'Année de la moule*, 1982, p. 39 : « Je resterai dans l'ombre, enquêteur occulte, rassemblant les pièces de ce puzzle qui vous échoit, et que vous reconstituerez. Onc n'entendra parler de moi. (...) – Mr le commissaire, murmure-t-elle, je vais être franche avec vous ; je savais que vous étiez un enquêteur habile (...) mais je découvre avec une certaine surprise que

vous êtes également un con, et j'ajouterai même, étant d'une nature peu complaisante, un pauvre con. (...) p. 40 : Me plantant là **comme un pauvre con que je me sens, sinon être déjà, mais du moins devenir à la vitesse grand V.** »

Dans un tel cas, le conflit est bloqué à la source car L2 est d'accord avec la description qui vient d'être faite de lui. A partir de là, il ne s'agit plus d'insulte mais d'information. On voit ici que quelle que soit l'intention de L1 en disant le terme, le résultat construit par L2 l'emporte : il n'y a pas eu insulte en fait, mais déclaration.

2.3. Dire insulte = amuser le public à l'insu de l'insulté [= insulter L2]

L'insulte peut aussi avoir lieu à l'insu de l'incriminé, qui ne saura jamais qu'il a été l'objet de cette atteinte :

(14) extrait de *Le Cave se rebiffe* : Un homme conduit une voiture, il se rend chez F. Rosay.

[voix-off : J. Gabin parle à F. Rosay : « Un beau brun avec des petites bacchantes, grand, l'air con.

Rosay : - Ca court les rues, **les grands cons !**

Gabin : - Oui, mais celui-là, c'est un gabarit exceptionnel : si la connerie se mesurait, il serait à Sèvres. »]

Il descend de voiture, frappe : - C'est marrant que vous m'avez reconnu tout de suite !

Rosay : - **On m'avait fait un portrait parlé, je pouvais pas me tromper !**

Ces cas sont fréquents dans le théâtre ou le cinéma car ils relèvent de la double énonciation ; mais on les trouve aussi dans des situations réelles dès qu'un personnage ne voit ou n'entend plus ses adversaires (dos tourné de l'enseignant, par exemple, ou sortie d'une pièce d'un chef de bureau). La connivence entre L1 et le public est renforcée car elle s'applique à un ennemi commun ; toutefois, cette stratégie est coûteuse en termes d'image pour L1 car il prend le risque d'être taxé de lâche par le groupe, puisqu'il n'affronte pas ouvertement sa victime.

2.4. Dire insulte = marquer sa proximité à l'autre[= amuser L2]

Dans ce même type de mouvement de marquage de connivence avec le groupe des pairs, l'usage d'insultes envers L2 peut aussi être parodique, dans le sens où un terme conventionnellement assigné à la violence est employé dans un contexte qui rend impossible l'interprétation usuelle et qui oriente sa lecture vers l'autre pôle de l'axe axiologique, soit l'éloge, l'approbation ; le terme employé est alors réévalué comme positif par L2, s'il appartient bien au groupe ; nous parlons dans ce cas d'*insultes de solidarité* (Lagorrette et Larrivée, 2004) :

(15) D. Daeninckx, *Le Bourreau et son double*, Paris, Gallimard, 1986, pp. 37-38 :

Ils se mirent à *rire* nerveusement, des rires qui duraient trop longtemps pour être justifiés par la seule plaisanterie. Cadin s'essuya les yeux.

- **Tu es vraiment con, Léonard !**

Le flic *se rapprocha* de l'inspecteur, *lui posa une main sur l'épaule*.

- On a commencé à se tutoyer à minuit et on s'insulte avant même le petit déjeuner ! Je crois que c'est bien parti entre nous, inspecteur.

Dans cet exemple, l'acte produit n'est pas agressif, car l'énoncé vise à entériner une connivence naissante, ainsi qu'en témoignent les indices mimo-gestuels (en *italiques* dans l'extrait) et le commentaire métadiscursif de clôture de l'échange (souligné).

Ce type d'interaction peut prendre une tournure plus formalisée quand il se présente sous forme de jeu intra-groupe. A la suite de William Labov (1972a et b), on parle dans ce cas de *sounding* ou d'*insultes rituelles* ; ce phénomène est attesté dans de nombreuses communautés (Edouard 1967 ; Huston 1980 ; Jay 1992 ; Larguèche 1993 ; Lepoutre 2001), et ce dès le Moyen Age (Huizinga, 1988 ; Hughes 1991 ; Arnovick 1999 ; Lagorgette 2003a). Ses règles, tant éthiques que formelles, sont bien définies :

- pas d'insultes personnelles, c'est-à-dire portant sur des traits vérifiables dans le monde de référence commun au groupe ; les insultes rituelles n'ont donc pas de valeur de vérité calculable ;
- pas de répétition d'un même terme ;
- pas d'hésitation de l'énonciateur possédant le tour de parole ;
- de l'originalité dans le choix des termes ;
- une validation par un public.

Insultes rituelles / insultes personnelles

Sans aller jusqu'aux cités du Bronx, premier environnement décrit par Labov, on peut relever ce type de pratique entre enfants : dans (16), il s'agit d'un frère et d'une sœur jouant au ballon ; l'envoi de la balle doit coïncider avec une insulte, sans cela le point est perdu, que le ballon soit attrapé ou non. Les enfants semblent avoir spontanément réinventé les règles avec des insultes de leur cru, dont on admirera au passage le caractère châtié :

(16) Corpus Nathan (7 ans) – Julia (9 ans et demi), mars 2001:

Julia : **Mammouth qui pue des pieds !**

Nathan : **Yaourt périmé !**

Julia : **Rideau déchiré !**

Ce type d'échange verbal peut aussi prendre place entre deux groupes : le risque de dérapage vers l'insulte personnelle est beaucoup plus fort et il arrive souvent du reste que le jeu finisse en crise, même si ce phénomène reste moindre. Tout dépend en fait du cadre et des enjeux : un festival dédié à ce « sport » verbal, comme il en existe par exemple en Bretagne, prêterait moins le flanc à une fin conflictuelle qu'une rue ou une rame de métro ; c'est que les participants réunis dans la fête viennent exprès pour y montrer leur virtuosité langagière, alors que dans l'espace public non délimité à cette fin, l'échange surgit, non planifié, et peut donc plus facilement être interprété comme agressif.

Joutes : un sport vieux comme le monde

C'est ainsi que l'extrait ci-dessous, qui met aux prises un intellectuel et une marchande de poisson, même s'il a les contours formels de la joute (d'où la métaphore de l'escrime), n'en est pas moins un règlement de comptes social :

(17) Bonaventure des Périers, *Nouvelles Récréations*, 65, p. 245 : Et, en disant cela, il se plante devant elle comme voulant escrimer à beaux coups de langue. La harangère, se voyant deffinée : « Mercy Dieu ! dit-elle ; tu en veux donc avoir, **magister crotté** ? Allons, allons par ordre, **gros baudet**, et tu verras comment je t'accoustrerai. Parle, c'est à toy. - Allez, **vieille sempiternelle** ! dit le regent. - Va, **ruffien** ! - Allez, **villaine** ! - Va, **maraud** ! »

Le perdant (qui s'est répété et manque finalement de termes pour qualifier sa vigoureuse opposante) sera rejeté de l'espace public sous les lazzis du groupe des marchandes de harengs. Le dérapage a donc mené à une résolution du conflit par l'éviction du faible, indigne d'appartenir au groupe et de le dominer.

2.5. Dire insulte = plaire à l'autre [= séduire L2]

Il arrive aussi que, dans certains contextes, proférer des insultes réponde à une demande de L2 ; le mouvement de connivence déjà noté pour les insultes rituelles vise alors la séduction. Comme tout phénomène transgressif, l'usage d'insultes de solidarité dans le jeu amoureux pimente les rapports (d'où son abondance dans les écrits pornographiques). Le terme employé doit alors être évalué comme acceptable par les deux participants et peut même faire l'objet d'une négociation :

(18) P. Léautaud, *Le petit ouvrage inachevé*, 1956 : « Eh ! bien, quoi ? Ce n'est pas bon ? **Je ne suis pas une bonne cochonne ?** »

Comme j'exprimais d'un mot ou deux que cochonne était bien modeste : « **Je ne suis pas une bonne salope ?** » Je la couvrais de baisers, tant je la trouvais délicieuse.

Si l'on a bien affaire à un usage d'insulte lexicale (et l'on a même ici une gradation), l'acte accompli par l'énonciation du terme n'est pas blessant, bien au contraire, comme le soulignent le commentaire de L2 et ses actes.

Dans la même logique, mais cette fois inversée, il arrive aussi que l'on accomplisse l'acte d'insulter sans employer de mot conventionnellement dédié à cet usage.

2.6. Dire mot (« neutre » ou « doux ») = blesser l'autre [= insulter L2]

Les seuls critères lexicaux ne peuvent donc suffire à évaluer l'acte effectué ; outre le contexte, l'intonation et la posture jouent elles aussi un rôle central dans la construction du sens des énoncés, comme dans ce cas où l'usage d'un terme d'adresse conventionnel, orienté plutôt du côté positif dans les échelles axiologiques, est en fait renforcé en sens inverse par les deux autres composantes :

(19) San-Antonio, *op. cit.*, 1985, p. 210 : - Si vous voulez bien, **mon cher, me dit-il comme s'il me traitait d'emmanché, avec le même ton et le regard adéquat**, c'est moi qui assume l'arrestation du type car nous sommes dans mon...

- Mais oui, mais comment donc, l'interromps-je ; faites, mon bon, faites...

Bilan : quels paramètres ?

Pour résumer maintenant l'ensemble de ce qui vient d'être montré, nous dresserons la liste des paramètres pertinents pour l'interprétation :

Le mot employé est évidemment important - **mais tout mot peut devenir une insulte** :

(20) B. Blier, *Les Valseuses* : Depardieu, Dewaere et Miou-Miou *faisant du stop et criant en direction des voitures qui défilent* : '**Travailleur ! Prolo !**'

Dans ce cas particulier, la valeur sémantique conventionnellement admise n'est pas la même que celle du groupe qui les emploie.

Il arrive aussi que le terme employé ne soit pas compris, mais que l'acte soit en revanche bien analysé :

(21) Nathan (7 ans et demi) : Il m'a traité d'ongulé

DL : et c'est quoi, un ongulé ?

Nathan (en larmes) : je sais pas, mais il m'a traité !

Tout dépend en fait du **contexte** dans lequel ce terme a été employé, comme le montrent bien les exemples (7), (15), (16), (18-21).

S'ajoutent à ceci l'**intonation** et la **posture** de l'insulteur (ex. 19), mais aussi l'absence ou la présence d'un **public** (ex. 8, 10, 12, 14, 17), un outrage public étant plus humiliant et dangereux qu'une attaque en tête-à-tête : l'insulté encourt en effet le risque d'être reconnu comme ce que l'on vient de décrire et non comme sali par le terme. Les cas de re-nomination par sobriquet péjoratif sont suffisamment courants pour que le risque soit fort.

Un autre paramètre important est le **partage des codes sociaux** : ce qui insulte l'un n'insulte pas forcément l'autre, ainsi que le montre cet échange entre une dame et un journaliste, peu ému par l'appellation :

(22) Jean Yanne, *Tout le monde il est beau...* : Ex-madame Plantier à Gerber : - Où est cette ordure ? (...)

Gerber : - quelle ordure ? Vous êtes dans une station de radio, y'a pratiquement que ça !

Enfin, la **volonté de l'insulteur** (L1) est, depuis la *Somme Théologique* de Thomas d'Aquin, et encore de nos jours dans les lois sur l'injure, le paramètre central ; pourtant, la **volonté et la réaction de L2** (et du public L3) sont tout aussi importantes, comme le montrent l'exemple précédent, ainsi que les exemples (1), (5), (13) et (18).

C'est cet ensemble de facteurs qui doit être pris en compte lorsque l'on évalue l'acte produit et non le seul terme employé : plus le nombre de facteurs réunis conjointement est élevé, plus on peut considérer qu'il y a eu insulte (au sens d'acte). Nous nous focaliserons maintenant sur l'aspect social de l'insulte.

3. Insultes et crise : une question de sphères ?

3.1. Microcosmos : les insultes, des gardes-frontières ?

Nous partirons de la théorie de Edward T. Hall (1966 et 1968) connue sous le nom de « **proxémique** » : fondée sur l'étude éthologique des distances entre les individus d'une même espèce (d'abord les oiseaux, puis les humains), elle part d'une comparaison entre les cultures pour établir que les distances physiques entre les sujets d'un groupe sont très régulièrement réparties dans l'espace selon les types de rapports entretenus et varient culturellement⁸. Il établit ainsi quatre types de distances, représentées par des **sphères** (« **bubbles** ») : les **sphères intime et privée**, pour les **rapports personnels** et les **sphères sociale et publique**, pour les **rapports fonctionnels**. Nous

⁸ Ainsi, les sociétés protestantes ont des distances plus grandes que les sociétés catholiques, les sociétés du nord de l'Europe favorisent moins le contact physique que les sociétés du sud, etc.

avons appliqué ce découpage aux marqueurs langagiers des rapports sociaux médiévaux (Lagorgette 1998) puis toutes époques confondues (Lagorgette, sous presse 1) en partant du postulat que les codes de politesse d'un groupe⁹ délimitent les distances à maintenir entre ses membres et les différents groupes en interaction ; outre les postures, les rituels de comportement (bonnes manières / tabous), les « convenances » (soit « ce qui convient », ce qui est pertinent dans l'enceinte du groupe), le langage et les stratégies interactionnelles renforcent le chemin de ronde de la forteresse groupale. A partir de là, nous avons établi que **les termes d'adresse sont des marqueurs linguistiques de frontières de sphères** ; par exemple, selon les sphères d'interaction, un même locuteur emploiera des termes d'adresse différents, il s'adaptera à son allocutaire mais aussi au contexte : s'il appelle dans la sphère intime sa compagne « Poupette », au travail, il y a fort à parier qu'elle redeviendra « Thérèse » ou même « Madame le directeur », selon l'échelle hiérarchique locale.

La notion de frontière implique en soi la possibilité de franchissement selon certaines règles ; ces règles sont dictées par les rituels sociaux, acquis tout au long de l'existence par le sujet social. La frontière est par définition des deux côtés à la fois ; tout est une question de point de vue. Elle délimite, protège mais peut aussi enfermer, ne serait-ce qu'à l'extérieur. Or, il arrive que l'on « dépasse les limites », comme on dit. Ce dépassement sous-entend, d'une part, que ces bornes soient identifiables mais aussi, d'autre part, qu'une volonté soit en action. D'où l'idée que **les insultes sont des marqueurs de transgression de sphères et que la transgression est jugée plus forte quand elle s'opère d'un niveau à l'autre que quand elle s'effectue dans un seul niveau.**

Par « niveau », nous entendons sphères personnelles et sphères fonctionnelles : à titre d'exemple, si nous retrouvons le couple évoqué plus haut, il y a fort à parier encore qu'une querelle entre époux à huis clos dans la sphère intime (leur maison) sera moins dommageable que si elle a lieu en public sur leur lieu de travail. De même, si l'époux traite sa femme de « garce » devant les amis plutôt qu'au milieu du conseil d'administration.

Dans les sphères fonctionnelles (qui nous intéressent plus particulièrement), tout dépositaire de l'autorité s'inscrit automatiquement dans une relation de pouvoir (qu'il le veuille ou non), parce qu'il aura à un moment ou à un autre à valider une démarche d'apprentissage / de progression / de conformité à des attentes, donc à émettre un jugement de valeur (*bien, mieux, moins bien...*) sur la performance de son partenaire. À partir de là, la violence devient potentielle plus ou moins fortement, et d'autant plus si cette évaluation porte (ou est perçue comme portant) sur la personne et non sur la fonction. L'interaction formateur / évalué, par exemple, repose sur de nombreux équilibres qui évoluent au cours de la relation et changent d'un « couple » à l'autre, mais aussi d'un moment à l'autre. De même dans chacun des autres couples formés : les évalués entre eux, mais aussi les formateurs. La pudeur et l'esprit de corps font que bien souvent, en termes de conflit social, on n'évoque que les interactions déviantes d'une catégorie hiérarchique à l'autre, et généralement dans une direction ascendante (« inférieur » vers « supérieur », ou plutôt « contrôlé » / « contrôleur »). L'ordre social est d'autant plus choqué par la transgression qu'elle lui montre de manière violente l'échec de sa stratégie globale d'ordonnement, la plupart du temps opérée de manière pyramidale par une minorité sur une majorité évaluée comme moins apte qu'elle à la gestion du groupe.

Tout est alors une question de point de vue : si la majorité gagne le conflit, la légitimité du déclenchement de la crise apparaîtra linguistiquement sous la forme d'un re-profilage des étiquettes apposées sur les participants et leurs actes de langage (l'agresseur deviendra *résistant*, l'agressé *opresseur* ; l'insulte initiale sera alors *révélation de la vérité, constat* et les réponses deviendront *calomnies, mensonges, diffamation* ou *insulte*) ; si, au contraire, la majorité perd, il y aura un renversement exactement inverse de l'étiquetage que nous venons de mentionner. Dans les deux cas, quoi qu'il en soit, on parlera ensuite de *rétablissement de l'ordre* - le conflit ayant, ou non selon son

⁹ Et, bien entendu, chaque groupe à chaque époque a son propre système.

issue, redéfinit automatiquement les frontières du groupe¹⁰. Toutefois, il ne faut pas masquer le fait que d'autres types de conflits entre sphères peuvent avoir lieu : non seulement d'un supérieur envers un inférieur¹¹, mais aussi, plus gênant encore pour le système, entre pairs - qu'ils soient dominés ou dominants. Cette notion de rapport de forces est particulièrement mise en relief par les microcosmes, d'où l'intérêt qu'ont pu leur porter depuis de nombreuses années les études en psychologie sociale et en sociologie (Jay 1992, 2000 ; revue *Aggression and Violent Behavior*). Une récente étude de Jane L. Ireland (2000) s'est ainsi focalisée sur les rapports entre détenus en prison ; les analyses qu'elle formule nous paraissent pouvoir s'étendre à de nombreux autres microcosmes :

p. 205: Societies based on capitalist economic structures purposefully create arenas for conflict and are "(...) concerned only with winners, [with] little interest in those who are disadvantaged" (Gilbert, 1994 : 371). Bullying is a possible means through which an individual can be regarded as a winner.

Any capitalist society may value traits, such as dominance and aggression, with a distaste for feminine traits, such as fear and vulnerability (Gilbert 1994). The result is a ranking system, with the most dominant and aggressive individuals at the top (bullies), and the most fearful and vulnerable at the bottom (victims).

*Bullying in prison can be viewed as a product of the environment. It will undoubtedly flourish in penal institutions where emphasis is on maintaining discipline and authority, where supervision is relatively low and resources limited.*¹²

Le microcosme reproduit donc la super-structure à laquelle il appartient, adaptant le système de valeurs initial à sa propre échelle et redessinant les sphères en son propre sein selon sa norme. Il en va de même dans tout groupe, sauf que, dans le cas précis étudié par Ireland, la répression interne est supérieure à la répression externe - on serait tenté de dire qu'au fond, elle n'a qu'intériorisé à l'extrême le système analytique global. Le harcèlement décrit inclut insultes (apparemment majoritaires dans les interactions violentes), coups, humiliations. À une autre échelle, et toutes choses égales par ailleurs, tout ceci n'est pas sans rappeler l'univers de la cour d'école, voire de la famille dysfonctionnante. Le parallèle, s'il mérite bien sûr des nuances extrêmes, reste fondé, nous semble-t-il, dans le cadre de notre propos : en termes de sphères, nous assistons à une duplication réajustée des distances, marquée encore une fois par l'usage de termes spécifiques. Dans ce cas particulier, l'étude ne livre pas accès aux données linguistiques (tel n'est pas son objet, de fait), qui sont de toute façon difficiles à appréhender puisque l'insulte surgit le plus souvent de manière fulgurante (là n'est pas sa moindre force). Mais il n'en reste pas moins que tout conflit, pour être appréhendé correctement, nécessite une analyse globale de ses cadres, de manière très concrète et précise, avant qu'une médiation puisse intervenir si besoin est. Dans le cas des systèmes répressifs, on le voit, le contexte est lui-même (et une fois de plus) crucial puisqu'il peut être l'origine même des interactions agressives : le conflit généré, s'il concerne bien deux individus ou groupes, peut

¹⁰ D'où, par exemple, la grande fréquence de changement des termes d'adresse et des insultes en période révolutionnaire.

¹¹ Mais, dans ces cas-là, la prise de risques étant très élevée pour l'inférieur s'il riposte ou même simplement dénonce l'appellation non contrôlée, les plaintes sont moins fréquentes.

¹² Nous proposons de traduire cette citation par : « Les sociétés fondées sur des structures économiques capitalistes créent sciemment des lieux propices au conflit et « ne se préoccupent que des vainqueurs, accordant peu d'intérêt à ceux qui sont désavantagés. » (GILBERT 1994 : 371). Le harcèlement est un moyen potentiel pour un individu d'être considéré comme un vainqueur. Toute société capitaliste peut valoriser des traits tels que la domination et l'agressivité, et un mépris pour les « valeurs » féminines, comme la peur et la vulnérabilité (cf. GILBERT 1994). Il en résulte un système de classement, avec à son sommet les individus les plus dominants et agressifs (« bullies », persécuteurs) et à sa base les individus les plus peureux et vulnérables (victimes). La persécution en prison peut être analysée comme un produit de l'environnement. Elle fleurira, sans aucun doute, dans les institutions pénales où l'emphase est mise sur le maintien de la discipline et de l'autorité, où la surveillance est relativement faible et où les ressources sont limitées ».

marquer dans le même mouvement une réaction extrême au milieu. À partir de là, l'explosion violente devient non plus une cause (« X a dit des choses à Y, créant un affrontement ») mais un symptôme. Résoudre la crise nécessitera avant tout une écoute.

Dans le cas des conflits fondés sur une insulte, il est clair qu'ils prennent naissance dans un problème d'adéquation de la dénomination : que ce soit un élève qualifié d'âne, un enseignant appelé *connard* ou une population entière traitée de *racaille*, la lutte plus ou moins longue qui suit montre clairement à l'énonciateur initial que des frontières de sphères ont été violées du point de vue du récepteur. L2, à un moment donné, s'est senti en danger d'être marginalisé, repoussé hors de l'espace social suite à l'appellation de L1 qui a associé L2 à l'un des traits stigmatisés par le groupe. Si le public valide cette description négative, L2 sera (au moins symboliquement) rejeté hors les frontières.

Paradoxalement, en fait, quand on dit de quelqu'un qu'il a « dépassé les bornes », c'est souvent qu'il vient au contraire de tenter d'expédier hors champ l'incriminé. Les éléments comme l'intonation et la posture prennent alors une tout autre dimension : le volume sonore, soit très haut soit très bas, vise à apeurer et faire reculer l'adversaire en l'intimidant¹³, tandis que la position du corps de l'agresseur se modifie dans l'espace afin de faire reculer L2. Dans l'interaction violente, les distances corporelles se réduisent graduellement, à mesure que la tension monte, comme si les deux opposants franchissaient tour à tour toutes les frontières de sphères, pour que l'un des deux absorbe l'autre. Ce rapprochement physique est souvent jalonné d'insultes de plus en plus fortes dans leur expression du mépris et du rejet de l'autre ; nous proposons qu'en fait, elles ne font que suivre verbalement la progression territoriale physique des belligérants, opérant une glose sonore et un sous-titrage langagier de l'évolution du conflit. En somme, elles rendent compte de la traversée des différentes frontières de sphères.

Un point commun à l'ensemble des études (fort nombreuses) sur l'insulte est que l'on part de l'accusateur : dans les règlements juridiques du conflit verbal, l'acte est présenté comme tel par l'allocutaire et l'accusé doit démontrer qu'il n'avait pas l'intention de blesser. C'est donc la victime qui est au centre de l'analyse, puisqu'elle livre les données, le contexte et le résultat. On interroge ensuite l'insulteur sur les motifs de son acte. Bien souvent, ces raisons se limitent à l'expression d'émotions (*j'étais en colère*) et / ou de faits qui paraissent ponctuels. Les personnes habituées à régler les crises suggèrent le plus souvent de dépasser cette approche factuelle pour poser des questions qui ne sont pas sans rappeler les calculs sémantico-pragmatiques des logiciens du langage (Austin et Searle, par exemple) ou encore des cognitivistes (Sperber et Wilson)¹⁴ :

Quand on dit / fait X, que dit-on / fait-on vraiment ?

L'insulte n'est en fait qu'un symptôme bien souvent, et nous serions tentée de dire ***un appel à l'écoute*** ; elle serait même le dernier bastion de la politesse : si chaque société a en effet à sa disposition tout un arsenal langagier dépréciatif, c'est que cette banque linguistique renvoie à un besoin. L'apprentissage des codes et des rituels va forcément de pair avec celui des tabous, dont la langue rend compte par les étiquetages de « gros mots » ou au contraire de « mots doux » qu'elle pose dans les dictionnaires sur certains termes d'adresse. Toutefois, comme nous l'avons montré, ce codage ne peut suffire à l'interprétation pertinente des actes de langage accomplis. Et c'est bien de *pertinence* qu'il s'agit ici, puisque c'est le rapport au contexte (linguistique et extra-linguistique) qui permet de trancher. Les insultes, si elles blessent, n'en restent pas moins encore un mode d'interaction ; elles restent du domaine du dire, du dialogue et laissent donc la porte ouverte à une dernière tentative de négociation socialement acceptable avant de passer à l'acte qui attaque

¹³ On appréciera à ce propos que le terme d'*interpellation* réfère à l'arrestation d'une personne, accompagnée d'une perte de liberté de mouvement et d'un changement de lieu, toute parole pouvant être « retenue contre » elle.

¹⁴ Voir sur ce point les actes (sous presse) du colloque sur la violence verbale, tenu à l'Université des Pays du Vaucluse en mai 2005, *op. cit.*

l'intégrité physique de l'autre. Nous ne disons pas ici qu'elles ne peuvent blesser aussi fortement qu'un coup : comme nous le rappelait judicieusement une jeune personne interrogée : « les insultes, c'est comme un coup, mais dans ton cœur ». Esther, 7 ans et demi, insistait ensuite sur le fait que pour elle, les deux étaient équivalents. Mais nous maintenons que l'usage de ces mots reste éminemment social et appartient toujours aux rituels de groupe regroupés sous le terme de *politesse* : ils servent justement à borner les frontières de l'acceptable et de l'inacceptable, ce qui explique de même qu'ils puissent être employés tant négativement que positivement. Jouer avec le feu, même par parodie, comme dans le cas des insultes de solidarité, permet d'exprimer de nombreuses nuances. Et même dans ce type de jeux, le franchissement des ultimes frontières est toujours possible. De même dans l'autre sens, du reste.

Il nous paraît donc que les premières questions qui doivent se poser dans une analyse de conflit, avant même de passer au déchiffrement de l'acte de langage, sont de savoir précisément repérer :

- qui sont les victimes ?
- qui sont les persécuteurs ?
- quelles sont les causes ?
- quel est le message ?

Comme nous l'avons vu, le lexique ne peut suffire à préciser l'acte ; il en va de même aussi pour les places occupées par les locuteurs dans l'interaction (cf. les exemples 8 et 10).

3.2. Les insultes, des outils sociaux ?

A quoi, donc, servent les insultes d'un point de vue social ?

Nous l'avons noté, elles servent tout d'abord à **marquer l'appartenance à un groupe** : insulter correctement, selon les rituels du groupe, crée, marque et maintient une cohésion : un rappeur insultant quelqu'un en le traitant de « perfide coquin » serait non conforme aux usages et aux attentes, de même qu'un ambassadeur qualifiant l'un de ses homologues d' « empaqué de frais ». Le bon usage des termes insultants pour le groupe permet donc une reconnaissance par les pairs ; il protège mais peut aussi trahir : le 93 n'a pas les mêmes insultes que le 94 ou le 16^e arrondissement de Paris, par exemple. En ce sens, les insultes sont à rapprocher des tags, en cela qu'ils opèrent un double marquage de territoire (interne et externe), les premières verbalement, les seconds graphiquement.

Les insultes sont aussi des **marques de distinction hiérarchique** : le meilleur *soundeur* se distingue par sa virtuosité et l'on retrouve ici, au registre près, la valorisation de l'éloquence commune aux autres groupes sociaux, avec en plus le paramètre de la vitesse d'exécution (virtuosité, vélocité) et de la créativité. Ce même phénomène est commun à toutes les cultures orales (épopées africaines, conteurs ; chansons de gestes ; matchs d'improvisation...). Le meilleur « tchatteur » est sélectionné en interne pendant les phases rituelles de jeu verbal : il représentera le groupe quand il affrontera le représentant d'un autre groupe (comme le champion médiéval). Chaque catégorie sociale ritualise ce mode de sélection, que ce soit par des joutes de rappeurs (slam), d'hommes politiques (débat télévisés, meetings) ou d'avocats (procès). Dans tous ces cas, il s'agit de la même mise à mort verbale de l'Autre : « tu l'as tué » ou « il a été agoni d'insultes » dira le public au vainqueur. L'objectif est de réduire l'autre au silence, ce qui correspond à le priver de sa capacité de négociation avec autrui, et symboliquement à le tuer socialement en s'imposant à sa place sur la scène. Posséder la parole performante est équivalent à posséder le pouvoir ; on vise à mettre en valeur sa face positive en attaquant la face négative (le territoire du Moi) de l'adversaire.

Les insultes sont aussi des **marques de conformité à des attentes** : dans les conflits, elles renvoient à des valeurs guerrières ancestrales ; ainsi est-il fréquent d'associer l'insulteur à la virilité

et l'insulté à la féminité. En témoigne la grande fréquence des insultes ontotypales, notamment homophobes envers les hétérosexuels jugés moins performants. Dans cette même logique, et comme l'évoquait J. Ireland, on associe aussi l'insulteur au courage, vraisemblablement parce qu'il ose transgresser les codes de politesse¹⁵ et risque d'être exclu s'il a tort. Pour pouvoir justifier cette prise de risques, de nombreuses notions sont convoquées par l'insulteur, comme celles d'outrage ou d'affront qui ont pour corollaires le respect ou la déférence, selon les classes sociales impliquées.

Enfin, les insultes correspondent à une **prise violente de territoire qui formule à sa manière un appel et bien souvent une demande**. Cet appel est représenté dans la syntaxe même par le fait que les insultes appartiennent à la catégorie des syntagmes nominaux détachés marqués par le cas vocatif (dans les langues à marquage flexionnel)¹⁶. Interpeller quelqu'un par une insulte peut reposer sur le présupposé plus ou moins conscient qu'une parole qui blesse sera plus écoutée qu'une parole neutre ou polie ; ce présupposé peut du reste découler de l'observation : dès l'enfance, un sujet sait qu'il attirera l'attention par la déviance plus efficacement que par la conformité, comme le jeu avec les mots tabous et les interdits le lui a appris. La parole violente sera plus efficace encore dans son appel à l'écoute si elle touche l'individu plus que la fonction : points faibles, erreurs, fautes, handicaps, éléments contre lesquels on ne peut rien (couleur, poids, taille...) ou que l'on a au contraire choisis contre la *doxa* (homosexualité, chasteté, marginalité, parti, religion, vêture, mode de vie...) offrent potentiellement plus de prise sur l'autre pour le rendre fragile, lui faire perdre son calme et le faire douter de lui-même au profit de l'agresseur que des attaques portant sur la compétence fonctionnelle, bien plus facilement démontrable.

Mais la question qui reste est double : que cherche l'agresseur et pourquoi parler (c'est-à-dire négocier) plutôt que frapper, partir, hurler ou bombarder ? Il nous semble que c'est l'essence même de la parole qui peut livrer une première réponse : à la fois expression et acte, le discours reste une médiation : la parole insultante formule les causes du non-respect des codes et cherche à démontrer sa pertinence sociale *hic et nunc*. Une réparation est toujours possible par les mêmes canaux, là où un coup franchit déjà un autre type de borne. Comme pour le blasphème sous certains rois de France, un péché de la langue peut être réparé par un autre acte de langage (en l'occurrence la prière)¹⁷ : dans le cas de l'insulte, des excuses ou des explications peuvent toujours intervenir. Si l'on part du point de vue que la parole agressive est très souvent un appel à l'écoute d'un discours sous-jacent, non formulé du fait d'une incapacité à dire le manque, on considérera alors que cette détresse se manifeste par l'agression. Dans cette optique, l'écoute et la discussion deviennent essentielles. Elles ne se placent pas sur le même terrain que la punition ou l'interdiction, qui visent, elles, à réguler l'ordre social global ; elles agissent plutôt sur les causes individuelles de la transgression, dans une optique de prévention à court et long termes plutôt que dans une approche répressive immédiate.

Nous avons bien conscience, avec un tel raisonnement, des limites humaines qu'il implique et des objections qu'il soulève : du haut d'une sereine tour d'ivoire, le dialogue est toujours bien plus aisé que les deux pieds sur le terrain tourmenté. A un moment où les media et les politiques se penchent toujours plus fréquemment sur les notions de crise, de conflit, de délinquance, d'insécurité et où les parlements légifèrent, il nous semble important d'insister sur le fait que la violence verbale n'est pas un phénomène aussi simple qu'il y paraît et qu'il ne peut se résoudre par la simple diabolisation de l'insulteur. Nous ne prétendons pas détenir de solution – là n'est pas le rôle d'une linguiste ; en revanche, nous espérons avoir mis à disposition quelques outils d'analyse des interactions susceptibles d'éclairer les zones d'ombre et de mettre en lumière un ensemble de paramètres. Pour résumer ce dernier point, nous donnerons donc quelques éléments à avoir à l'esprit quand se manifeste une parole violente :

Contexte : qui dit quoi à qui ? Dans quelles sphères ? Pourquoi ? Comment ?

¹⁵Le même phénomène est en jeu dans les jurons, la pornographie, la gauloiserie, etc.

¹⁶Cf. par exemple DICKEY (1996, 2002) pour le grec ancien et le latin.

¹⁷PICHETTE (1980), CABANTOUS (1998), VECCHIO ET CASAGRANDE (1991), LAGORGETTE (2003B).

Contenu : qu'est-ce qui a été dit ? Intonation, gestuelle, distance interpersonnelle (contact ou pas ?), volume de la voix...

Acte : la parole a-t-elle blessé ? Était-ce son but ? Est-elle elle-même une réaction à une autre violence (pas forcément verbale) ? Quelles sont les valeurs et rituels du/des groupes en présence ?

- **si la parole blesse :** quelles réactions a eues la victime ? Silence ? Et quoi, ensuite ? Autre insulte ? Réaction physique et/ ou mots ? Quelles réactions a eues l'insulteur ? Quelles réactions a eues le public envers l'insulteur et l'insulté ?

Et, pour conclure, nous quitterons notre tour et descendrons dans l'arène, le temps au moins de dresser l'esquisse d'un programme de travail qui sera bientôt mené en lien avec une association de travailleurs sociaux en Haute-Savoie.

4. Conclusion : quelques pistes à creuser dans vos / nos pratiques : punir ou éduquer ?

Comme nous l'avons précisé, le point de départ de cette application de nos recherches est qu'un acte de parole appelle un acte de parole. Il nous semble donc fondamental de rester dans le discours, notamment en le distançant par une activité collaborative. Il nous paraît dès lors important qu'aient lieu :

- **un travail sur le sens précis des termes :** souvent, les enfants ou adolescents emploient des termes dont ils ont perçu la force pragmatique sans en connaître le sens. De nombreux phénomènes de figement viennent encore complexifier ce phénomène : des termes comme *enculé*, *putain*, *bâtard* ou *salope* sont très rarement employés littéralement. L'usage est un moyen d'apprentissage dans tous les domaines : un enfant dit le mot en attendant de voir la réaction des adultes (cela permet de classer le terme dans une échelle de valeurs, pour référence exacte ultérieure) et en espérant en obtenir le sens. Bien souvent, il n'obtient qu'une réaction à l'acte, sous forme d'interdiction. L'explicitation permet de donner conscience au locuteur de l'entier de son acte et d'en mesurer les implications et les conséquences. À partir de là, il est responsabilisé et face à un choix plein des termes qu'il emploie ; lui faire analyser des échanges insultants dont il a été victime en lui demandant de formuler ce qu'il a ressenti lui permet aussi de préciser les contours de l'acte et des mots ;

- **un travail sur les codes des autres milieux :** souvent, les registres sont imparfaitement maîtrisés : l'adéquation entre l'usage d'un terme et son contexte d'emploi est mauvaise, et nous retrouvons ici encore la notion de sphères ; il arrive aussi que l'ignorance des codes de la classe dominante en amène le rejet pur et simple. Les codes sont alors perçus comme excluant et non comme intégrant, puisqu'on ne comprend pas le discours tenu et que ses détenteurs n'en donnent pas ou peu d'exemple. Le but de ce travail sur les niveaux de langue n'est pas de châtier le langage et de générer de l'insécurité linguistique mais bien plutôt d'élargir les champs lexicaux. L'objectif est de parvenir à un « **bilinguisme social** » comme moyen d'acquérir toutes les valeurs que la violence verbale paraît donner (courage, force, éloquence...) ; en termes de sphères, on parlera de plus grande latitude de mobilité d'un espace social à l'autre ;

- **un travail sur la compréhension par l'agresseur et la victime de la cause de l'échange et de son but :** faire verbaliser les deux peut permettre de faire émerger les éléments sous-jacents, de plus longue durée et portée, à l'origine du conflit. Comme le montrait l'étude sur les prisons, les comportements violents systématiques renvoient souvent à une incapacité à créer des liens ; l'objectif ultime est donc de renforcer le lien plutôt que d'accentuer la rupture. La punition et l'exclusion ne peuvent remplacer sur le long terme l'explication et l'écoute : il s'agit de deux niveaux d'action absolument différents. Bien souvent, les personnes ayant des comportements agressifs ont

été eux-mêmes victimes d'agressions de types très divers : dévalorisation de leur performance scolaire et intellectuelle, de leurs prises de parole, de leur origine (ethnique, sociale ou géographique), prédictions («on ne fera rien de toi », « tu n'iras nulle part », « tu seras toujours nul en ... »). Après toute cette violence, souvent depuis l'enfance, elle devient un mode de communication normal, voire le seul, et un ciment social avec les pairs. Reste aux formateurs de toutes sortes (enseignants, parents, famille, amis plus âgés, travailleurs sociaux, média) à ouvrir d'autres horizons vers d'autres types d'agir communicationnel.

Bibliographie sélective :

ARNOVICK L. (1999), *Diachronic pragmatics. Seven case studies in english illocutionary development*, Philadelphie, Benjamins.

AUSTIN J. L. (1962), *How to Do Things with Words*, Harvard University Press.

BEAUMATIN E., GARCIA M. (éds.), (1995), « L'Invective au moyen âge : France, Espagne, Italie : actes du colloque... », in *Atalaya*, 5, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle ; « Introduction », pp. 5-8 ; « Pour rendre compte », pp. 259-262.

BJÖRKQVIST K., AL. (2000), « Social intelligence – empathy = aggression ? », in *Aggression and Violent Behavior*, Vol. 5, N° 2, pp. 191-200.

CABANTOUS A. (1998), *Histoire du blasphème en Occident*, Paris, Albin Michel.

CASAGRANDE C., VECCHIO S. (1991), *Les Péchés de la langue : discipline et éthique de la parole dans la culture médiévale*, Trad., Paris, Édition du Cerf.

EDOUARD R. (1967), *Dictionnaire des injures*, Paris, Tchou (2004 : Paris, 10/18).

EINARSEN S. (2000), « Harassment and bullying at work : a review of the Scandinavian approach », in *Aggression and Violent Behavior*, N° 5-4, pp. 379-401.

DICKEY E. (1996), *Greek Forms of Address : From Herodotus to Lucian*, New York, Clarendon Press, Oxford University Press.

DICKEY E. (2002), *Latin Forms of Address : from Plautus to Apuleius*, Oxford, Oxford University Press.

GUMPERZ J., HYMES D. (1986), *Directions in Sociolinguistics. The Ethnography of Communication*, GUMPERZ J., HYMES D., (éds.), Basil Blackwell, Oxford (1^e éd. : 1972, New York, Holt, Rinehart and Winston).

GUMPERZ J. (1982), *Discourse Strategies, Studies in Interactional Sociolinguistics I*, Cambridge, Cambridge University Press.

HALL E.T. (1966), *The Hidden Dimension*, Garden City, New York, Doubleday.

HALL E.T. (1968), « Proxemics », in *Current Anthropology*, N° 9, pp. 83-95.

HUGHES G. (1991), *Swearing. A Social History of Foul Language, Oaths and Profanity in English*, Oxford, Blackwell.

HUIZINGA J. (1988), *Homo ludens : essai sur la fonction sociale du jeu*, Paris, Gallimard.

HUSTON N. (1980), *Dire et interdire : éléments de jurologie*, Paris, Payot.

IRELAND J. L. (2000), « Bullying among prisoners : a review of research », in *Aggression and Violent Behavior*, N° 5-2, pp. 201-215.

JAY T. (1992), *Cursing in America, a psycholinguistic study of dirty language in the courts, in the movies, in the schoolyards, and on the street*, Philadelphie, Benjamins.

- JAY T. (2000), *Why we curse : a neuro-psycho-social theory of speech*, Philadelphia, J. Benjamins.
- KERBRAT-ORECCHIONI C. (1980), *De la subjectivité dans le langage*, Paris, A. Colin.
- KOUBI G. (2000), « La Dérérence, un devoir sans droit ? », in *Communications*, N° 69, pp. 201 - 214.
- LABOV W. (1972a), *Language in the Inner City : Studies in the Black English Vernacular*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.
- LABOV W. (1972b), « Rules for Ritual Insults », in *Studies in Social Interaction*, SUDNOW D., New York, the Free Press, pp. 120-170.
- LAGORGETTE D. (1998), *Désignatifs et termes d'adresse dans quelques textes en moyen français*, Thèse dactylographiée, Nanterre Paris-X, 1998.
- LAGORGETTE D. (2002), « Les axiologiques négatifs sont-ils une classe lexicale ? », in *Représentations du sens linguistique*, LAGORGETTE D., LARRIVEE P. (éds.), Munich, Lincom Europa, pp. 121-136.
- LAGORGETTE D. (2003a), « Insultes et sounding : du rituel à l'exclusion ? », in *La Communauté, Fondements psychologiques et idéologiques d'une représentation identitaire*, DERIVE J., SANTI S. (éds.), Grenoble/Chambéry, MSH-Alpes/CERIC, pp. 117-148.
- LAGORGETTE D. (2003b), « Les syntagmes nominaux d'insulte et de blasphème : analyse diachronique du discours marginalisé », in *Thélème*, RODRIGUEZ-SOMOLINOS A. (éd.), Univ. Complutense, Madrid, pp. 171-188.
- En ligne <http://www.ucm.es/BUCM/revistas/fil/11399368/articulos/THEL0303220171A.PDF>
- LAGORGETTE, D., « Termes d'adresse et insultes : discours sur l'autre ou sur moi ? », in *French language and questions of identity*, AYRES W., BENNETT, JONES M.C. (eds.), (sous presse).
- LAGORGETTE D., « Du décalogue aux incivilités : analyse diachronique du lexique métadiscursif de la violence verbale », in *Actes du colloque de mai 2005 sur la violence verbale*, MOÏSE C. et al. (éds.), Université des Pays du Vaucluse, (sous presse).
- LAGORGETTE D., *Les Insultes en français : histoire, fonctions, fonctionnement*, (à paraître).
- LAGORGETTE D., LARRIVEE P. (2004), « Interprétation des insultes et relations de solidarité », in *Les insultes : approches sémantiques et pragmatiques*, LAGORGETTE D., LARRIVEE P. (éds.), *Langue Française 144*, Larousse, pp. 83-103.
- LARGUÈCHE E. (1993), *L'Injure à fleur de peau*, Paris, L'Harmattan.
- LEPOUTRE D. (2001), *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Paris, Odile Jacob.
- LODGE R.-A. (1997), *Le Français : histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris, Fayard.
- PERRET D. (1968), « Termes d'adresse et injures », in *Cahiers de lexicologie*, N° 12, 1968-1, pp. 3-14.
- PERRET M. (1998), *Introduction à l'histoire de la langue française*, Paris, SEDES.
- PICHETTE J.-P. (1980), *Le Guide raisonné des jurons*, Montréal, Quinze.
- ROSIER L., ERNOTTE P. (2001), « Le lexique clandestin. La dynamique sociale des insultes et appellatifs à Bruxelles », in *Français et société*, N° 12.
- ROUAYRENC C. (1998), *Les Gros mots*, Paris, PUF, 3^e éd. corrigée (QSJ ? 1597).

L'INJURE ET L'AUTRE PAS

JACQUES PAIN

PROFESSEUR DE SCIENCES DE L'ÉDUCATION

À partir d'un travail de plusieurs années sur l'injure, nous montrerons ses enracinements symboliques et fondateurs, son imagerie relationnelle et ses figures inconscientes.

En 1972, j'arrivais à New York, gagnant l'Amérique centrale et San Salvador. J'eus l'occasion d'entendre quelques-uns des premiers raps américains, du côté de Harlem. Le rap, aujourd'hui bien connu, est une grande mise en scène contrôlée de la violence. Un étudiant, lui-même rappeur il y a quelques années et à présent professeur des écoles, nous avait fait vers 1995 un excellent travail d'analyse en situant le rap au même niveau psychologique qu'un combat de boxe. Ce que j'ai découvert à l'époque, et étudié par la suite, c'est cette violence verbale maîtrisée, ce duel qui souvent constitue le point de départ du rap, ou des « battle » de hip hop. Dans la dimension de ce jeu de maux, *stricto sensu*, on découvre des choses étonnantes. À l'époque, il s'agissait, pour beaucoup, de la musique d'une révolte noire, dans le contexte des Black Panthers, et on ne peut ici que faire référence au « Debout les Nègres ! Wake up, niggers ! » des Last Poets. Et des Last Poets à Public Enemy, à en France NTM, et Ministère amer, on retrouve cette échauffourée avec les mots, qui n'est pas directement de l'injure mais s'en joue. À l'origine, des rencontres qui opposent dans un dialogue verbal violent deux maîtres « chanteurs », et c'est à celui qui tiendra le mieux, le plus longtemps, et qui fera le plus rire de l'autre, de l'emporter. On peut voir ce genre de match public dans le film d'Eminem – *8 miles* – sorti il y a deux ans.

Le théâtre des maux

Lapassade et Rousselot citent, dans leur petit livre sur le rap¹, des attaques d'époque contre l'école : « J'en ai marre de l'école. Je ne fais qu'y perdre mon temps. J'y suis à mauvaise école. Si je veux m'en sortir vivant, maintenant je lâche tout. Tu me prendras pour un fou. »

Le rap, ou ces concours de « chache » chantés pourrait-on dire, sont dans l'esprit des cultures du Sud. On voit, en particulier dans *Le Jeu*, le film tiré du livre de Roger Vaillant, un affrontement public visant à régler un problème entre des protagonistes par ce biais de l'agression parlée pourrait-on dire, et là aussi c'est au meilleur de l'emporter. Le public, le tiers, le regard et l'oreille du tiers, font la décision.

Il s'agit bien d'une mise en scène, de théâtre. D'une certaine façon, la violence verbale est, dans la maîtrise ou non, ce théâtre du quotidien, ce théâtre à la fois de l'humanité, de l'animalité, du sexe, ce théâtre social qui autorise ou non le leadership, la réputation, et d'une certaine façon dans le meilleur des cas métabolise la violence.

Il y a déjà une quinzaine d'années que les cours de récréation et parfois les classes, au grand dam des adultes et en particulier des enseignants, sont envahies par l'agression verbale, l'injure,

¹ LAPASSADE G., ROUSSELOT P. (2000), *Le Rap ou la fureur de dire*, Paris, Loris Talmart.

l'insulte. Tout un chacun a pu entendre ce mot désormais banalisé : « Niquer » et le fameux « Nique ta mère ». Ce mot est des plus passionnants pour nous puisqu'il caractérise exactement le croisement d'une culture du Sud et tout ce qu'elle emporte de rapport aux femmes et de rapport à la mère, avec une culture européenne chrétienne dont l'histoire s'ouvre avec fascination sur la transgression des tabous.

Voyons ce qu'un élève de troisième pouvait en dire en 1991, à Mantes-la-Jolie, sommé en quelque sorte de faire une explication de texte dans le bureau de la Principale, par celle-ci, autour de l'expression « Niquer ».

Ce sujet est un sujet vraiment délicat. Il est facile d'en parler mais il est dur d'écrire des choses dessus. Niquer est une insulte ou un mot très vulgaire. Son sens, c'est une relation sexuelle, mais au lieu que l'introduction du pénis se fasse par le vagin, elle se fait par l'anus (on voit toute la maîtrise qui anime ce jeune homme).

Bien entendu on ne peut trouver ce mot dans le dictionnaire, donc il faut que je me réfère à mes connaissances personnelles, le mot doit sûrement venir de l'arabe. Les jeunes et les plus vieux emploient cette expression : « Vas te faire niquer ! Nique ta mère ! Nique ton père ! Nique ta race ! » J'en passe et des meilleures.

Pourquoi les gens s'insultent ? Il y a souvent cette relation de conflit entre les gens. Il y a besoin de confrontation car les gens sont différents de soi – on n'est pas les mêmes – ou n'ont pas le même caractère. C'est comme si vous mettiez dans un troupeau un mouton à cornes, et que les autres moutons n'aient pas de cornes. Le mouton qui n'a pas de cornes va se faire bousculer par tous les autres moutons.

Peut-être que l'insulte est une arme, comme une batte de base-ball ou un revolver. Cette arme nous isole, mais elle nous donne du courage et elle incite les gens à nous respecter. En réalité, l'injure ou la bagarre n'ont jamais rien résolu. Pourtant, beaucoup de gens n'ont pas ce concept. L'injure peut être un moyen de défense ou de provocation des autres. En guise de conclusion de l'analyse logique de cette situation, je prétendrais que ce n'est pas bien. Insulter, ça ne peut que retomber sur celui qui l'a dit.

Il a compris l'essentiel du mécanisme. Comme le dit Maryse Vaillant, psychanalyste et écrivain, « c'est celui qui dit qui y est ». C'est le mécanisme pilote de l'agression verbale.

Poursuivons un instant sur ce fameux mot clé de la famille, la société et la culture : niquer. C'est une linguiste arabe qui nous parle. *Niquah* est le terme utilisé en arabe classique pour désigner la consommation du mariage après la cérémonie religieuse, selon le rite musulman. Le mariage religieux a un caractère sacré. Il est déclaré légal après la récitation du verset coranique : la *Fatiha*. Dans le langage courant arabe, le mot « Nique ta mère ! » est ressenti comme la pire des insultes car blasphématoire et avilissante. Il n'était pas rare, notamment en Algérie que l'affront fût lavé dans le sang. « Nique ta mère ! » en France, utilisé par les jeunes Maghrébins, est une double atteinte, au sacré à travers le mariage, et à la mère, symbole de la perpétuation des traditions et asexuée en ce sens qu'elle est sublimée et considérée comme un sujet tabou.

Ce sont les linguistes qui nous donnent la langue de ce vocabulaire. Nous pensons en particulier à Pierre Guiraud et Catherine Rouayrenc, qui ont l'un et l'autre repris la problématique des gros mots dans des petits livres remarquables². Guiraud nous disait déjà il y a vingt ans que les gros mots, l'injure, c'est le langage de la dépréciation, que cet espace de langage est tout entier binaire – nous retrouvons là les fondements de la violence – et que ce n'est qu'une opposition généralisée entre le grossier, le malpoli, l'impoli, le mal dégrossi, et le poli, le raffiné, le fin.

² GUIRAUD P. (1975), *Les Gros mots*, Paris, PUF ; ROUAYRENC C. (1996), *Les Gros mots*, Paris, PUF.

L'étymologie là encore, une fois de plus, parle. Si nous prenons « insulter », on peut remonter au quatorzième siècle, et il s'agit déjà de « faire assaut », de « sauter sur », à partir du latin *saltare*. Le mot insulte connote l'attaque, l'outrage. Ce n'est qu'au dix-huitième siècle qu'on parle d'un « insulteur ». L'injure, dès le douzième siècle, c'est « porter l'injustice », « faire tort », dommage, endommager, offenser. On voit bien tous les mots qui sont là concernés : si l'on prend affronter par exemple, qui est la base du rap ou de l'injure, dans un rapport imaginaire à l'autre, ça veut dire « frapper au front » tout simplement. « Outrager », c'est surcharger, accabler, vaincre au combat. « Invective » vient d'un mot qui veut dire s'emporter. Jusqu'au mot « méchant », et la méchanceté. Le méchant, le *mes-chéant*, c'est quelqu'un qui tombe mal au Moyen Age. L'injure est aussi vieille que l'humanité et elle y contient ses rapports de force, nous allons le voir, à la question humaine, à la question de l'autre, et du sexe au sens quasi métaphysique, c'est-à-dire, si on reprend les trois registres en un seul : « Qui es-tu, montre-le moi et prouve-le ».

Au centre même de la problématique de l'injure, il y a le mouvement « fondamentaliste » de la déshumanisation et de l'animalisation. On retrouve nos schémas de la violence. D'un côté, on a, autour de la problématique de l'acte, un agent actif et, de l'autre, un patient (passif), nous dit Guiraud. L'injure c'est un rapport de force transitif, avec un agent et un patient. C'est toujours dans la dimension sexuelle que ça se donne, mais dans la dimension d'une dégradation de l'humanité. On le voit bien avec les mots les plus simples : « Va te faire foutre ! » ; le foutre, c'est le sperme, le condensé, la métaphore de l'activité, et c'est cette revendication d'auteur-acteur qui compte. Le « con », on sait depuis Aragon et Irène qu'il s'agit de l'organe féminin. Le con c'est bien sûr dans cette logique binaire la défaisse. « T' es un con ! », c'est-à-dire un impuissant ! Sous-entendu : « T'es nul ! »

Jusqu'à l'exclamation la plus simple : « Merde ! ». Merde, évidemment c'est quelque chose qui est sans valeur, quelque chose qu'on expulse, qu'on rejette. C'est de l'ordre du déchet : « C'est un merdeux ». « C'est un emmerdeur ».

Et on peut aller jusqu'à l'ordure, qui est à la fois sans valeur mais insupportable, jusqu'à la puanteur : « Salaud ! Pourri ! ».

Histoire de la merde

C'est un institut médico-éducatif avec internat qui couvre trois hectares. Cent cinquante enfants et adolescents exclus des établissements de tout le département y sont affectés. L'ambiance est lourde. Beaucoup de portes et de carreaux sont cassés. Les élèves s'injurient à longueur de journée.

Une enseignante, n'y tenant plus, éclate : « Vous êtes pire que les cochons ! Vous avez de la merde dans la bouche ! » Et une idée folle la saisit. Il y a non loin de là le grand collecteur des égouts de la région, et des champs d'épandage de plusieurs kilomètres carrés. Elle organise une visite guidée qui va durer une journée entière, au grand dam de sa classe. Commentaires, analyses, histoire et urbanisme, tout y passa. Médusés, écrasés par le destin, nos jeunes gens auront de surcroît à rendre par écrit leurs conclusions.

Le flot d'injures se tarit subitement.

On voit ici que le mécanisme même du vocabulaire violent qui tourne autour de la reprise ou de la prise de contrôle de l'autre, ou de la réaction à une prise de contrôle, et que c'est une tentative à la fois d'engagement et de dégageant de la relation humaine. « Va te faire foutre ! T'es un con ! Et merde ! Quelle ordure ! ». Tout s'enchaîne !

Guiraud nous résume la démarche de la façon suivante : « En proclamant la non-valeur de l'objet, le sujet affirme sa propre valeur, la mesure de l'expression d'une volonté de puissance. Mais d'une volonté de puissance inefficace et insatisfaite : une impuissance. Expression d'une insécurité,

d'une angoisse, d'un sentiment d'infériorité plus ou moins latent, et que l'acte verbal essaie de cacher et de compenser en se substituant à l'agression physique.» Tout est dit. Effectivement, l'agression verbale – et c'est pourquoi nous avons parlé de « théâtre des maux », parce qu'il faut la prendre dans ce qu'elle a de potentiellement dangereux et problématique – est un substitut du geste, mais dans ce qu'elle peut réussir à faire, tenir et contenir un temps, la violence dans le langage, au bord de la langue.

L'injure :
l'être humain, son corps

Activité		brutale : <i>foutre un coup</i> trompeuse : <i>se foutre de</i>
Passivité		inefficace : <i>foutriquet, couillon</i> impuissante : <i>con</i>
	du déchet	sans valeur : <i>merdeux</i> importun : <i>emmerdeur</i>
	à la puanteur	sans valeur et insupportable : <i>salaud, pourri</i>

Tout l'effort de l'injure va tendre à la déshumanisation symbolique. On tire l'être humain vers l'animal. On essaie de ramener, pour reprendre un mot du peintre Francis Bacon, l'être humain à la viande. On est dans le domaine de la dépréciation nous dit Guiraud, et nous dit encore Évelyne Larguèche, psychanalyste spécialiste de l'injure³, on cherche la déqualification. Je vais pousser le raisonnement un peu plus loin et reprendre cette idée qu'il s'agit d'opposer une impuissance à une puissance, une passivité à une activité, et nous allons soulever toute la dérégulation machiste de l'humanité ordinaire, qui ne cesse de continuer à faire parler d'elle. Nous allons pouvoir croiser cette problématique anthropomorphique, actif/inactif, dominant/dominé, avec une problématique culturelle, celle qui s'est installée depuis quinze-vingt ans par les cultures du Sud et la culture de la honte, qui vise la mère dans ce qu'elle représente, puisque la mère, en particulier dans ces cultures, est le point sacré de la filiation.

Même si le nom du père va jouer un rôle déterminant en Europe et au Maghreb, la mère, comme l'écrivait déjà Engels, est la seule à pouvoir attester de l'identité de son enfant. C'est d'ailleurs pourquoi, nous dit-il, les sociétés ont conçu tout un temps l'enfermement des femmes comme nécessaire. Il s'agissait de préserver à la fois la filiation, mais aussi de préserver par la filiation la propriété, et l'authenticité du nom. Le sommet de l'injure va consister à attaquer la mère, ou attaquer à travers l'autre la mère, les mères. L'origine en somme. À la mère, on va opposer l'innommable, comme on a opposé à l'activité l'inactivité, à l'actif le passif. On va opposer à la mère sans nom et à l'identité le nom et « l'homme ». C'est le nom et l'identité qui font la mère et le père. La mère porteuse, culturellement parlant, n'est rien qu'une femme sans nom. C'est une dénégation autrefois rassurante et désormais violemment angoissée du pouvoir social des femmes.

Nous nous sommes retrouvés à plusieurs reprises à mener des enquêtes dans des collèges de l'Île-de-France. Nous avons constaté à chaque fois que le caractère sexuel de l'injure était très présent, quoique masqué. Parce que dire à des élèves ou à des adultes – j'ai pu faire ce travail avec des adultes – que l'injure est sexuelle, c'est une première surprise pour tous.

Dans certaines enquêtes nous avons pu montrer que les injures qui touchent le plus, évidemment ce sont d'abord les mots « contre » la famille, les parents, les grands-parents. L'unanimité est presque faite sur la gravité des choses. Ou les insultes « sur » les morts. Si en effet on s'intéresse à

³ LARGUECHE É. (1983), *L'Effet injure*, PUF ; (1993), *L'Injure à fleur de peau*, Paris, L'Harmattan.

des communautés spécifiques, ce sont les morts qui vont jouer ce rôle d'« injurieux » de référence, d'imaginaire de référence, et qui vont mettre en mouvement les personnes.

Ensuite, c'est le racisme qui vient. Le racisme est aussi craint qu'agi. Et les injures contre la pauvreté. « Pauvre », c'est une injure. Enfin, contre l'aspect physique.

Et puis il y a aussi des injures incantatoires, qui sont en quelque sorte des encouragements, un peu comme on prend de l'aspirine nous disait Évelyne Languêche, évoquant les champions d'haltérophilie qui s'encouragent en injuriant leur barre. C'est le rôle du juron. Le juron, l'injure, jouent ce rôle d'incantation et d'exorcisme. « Ta mère ! », et « Va te faire foutre ! » et « Con ! ». Nous avons pu assister à des scènes, en établissement scolaire, sur le quai de la gare, dans la rue, des scènes ludiques où l'injure était en quelque sorte une fonction adolescente, une fonction d'étalement et de reconnaissance qui permettait ou non la rencontre. Le rire, la surprise, à la limite toujours du danger et de l'humiliation. C'est un des seuils de l'injure. C'est bien un jeu mais un jeu dangereux.

Il peut être dramatique. En 1993, un jeune Maghrébin s'adresse à un fils de famille, en province, dans un établissement scolaire. Ils sont à regagner les vestiaires à la fin d'un cours de gymnastique. Le premier lance : « Toi tu es grand et fort ! » à l'autre, excellent joueur de basket, brillant élève, qui lui rétorque aussi sec : « Toi tu es petit et con ! » Le premier blêmit, encaisse et s'en va. Il rentre chez lui. À midi, les deux lycéens se retrouvent nez à nez à la sortie de l'établissement. Le jeune maghrébin est armé, il pointe un pistolet à grenaille et tire à bout portant en direction du second qui attend l'autobus. Touché au thorax, l'aorte déchirée, l'adolescent meurt au cours de son transfert à l'hôpital. Le jeune Maghrébin se rendra de lui-même dans la soirée au commissariat central. Il sera mis en examen pour assassinat.

Terrible histoire, presque impensable. C'est bien pourquoi on peut d'une certaine façon jouer avec l'injure, et que des groupes de théâtre action, ou nous-mêmes, dans des mises en scène avec les élèves et les enseignants avons pu y travailler. Mais il faut toujours prêter une grande attention aux implications inconscientes des mots.

Le sexe de l'injure

En réalité, l'injure est l'illustration de la relation sexuelle archaïque, ou plutôt pourrait-on dire, des relations de sexe dans ce qu'elles recèlent à la fois d'angoisse et d'effroi. Quant au vocabulaire de l'injure, l'ensemble des spécialistes s'accorde à dire qu'il s'agit du vocabulaire des hommes, d'un vocabulaire dont sourd l'angoisse de l'homme devant la femme, porté par l'histoire sociétale.

Les femmes à présent participent de l'injure. Elles s'y mettent de plus en plus. Il est étonnant de voir qu'elles ne sont généralement que dans la reprise des injures masculines, ce qui conforte les dominances archaïques.

Dans une discussion avec un groupe de filles, d'un autre établissement scolaire, les injures que nous avons pu répertorier étaient de l'ordre de : « Sale pute ! Sale con ! Va te faire niquer ! Va te faire mettre ! Pouffiasse ! Bouffonne ! » Et aussi : « Va te faire vider les couilles ! » Une originalité que nous avons pu repérer dans la bouche d'une jeune femme déterminée.

Ce désespoir sexuel qui règne dans l'injure renvoie à son envers, à la dégradation et à la destruction, mais aussi à l'état supposé de l'autre : « Gueule de con ! Je vais te faire la tête au carré ! Je te pisse à la raie ! » C'est un exorcisme à fonction sociale, et on pourrait aller plus loin en citant certaines « opérations » physiques qui sont tentées par les uns et par les autres pour exorciser l'autre sexe. Nous avons pu lire une thèse sur une ethnie africaine, où se pratique une excision chez les hommes entre les testicules et l'anus, qui a fonction d'exorciser le vagin des femmes, ce « trou », ce vide. C'est dans cette fonction du vide, du vertige, que l'angoisse s'enracine et renvoie l'homme à sa fragilité. Comme l'anthropologie le montre, l'homme et la femme sont des animaux debout, redressés, qui se redressant ont dévoilé leur poitrine, leur bas-ventre, l'homme son pénis, ses

testicules, la femme son pubis. Sous la tête, le regard et la gorge. L'homme est aux yeux de tous exposé, en particulier son état sexuel est lisible à l'œil nu, et c'est l'objet de multiples plaisanteries, en particulier de la part des femmes dans le monde maghrébin, ou dans le monde post-puritan anglo-saxon : « Tu bandes ou tu bandes pas ? » Nous avons là une caractéristique de cette relation duelle qui lie anthropologiquement deux sexes, et qui à la fois prépare la rencontre et en même temps la craint. Nous n'insisterons jamais assez sur cette angoisse du jeune garçon, du jeune homme, devant la femme, son mystère, et tout ce qui l'engage vers l'avenir, vers l'amour et vers la famille. Nous comprendrons mieux aujourd'hui la recrudescence des agressions sexuelles, non seulement verbalement mais physiquement. Les jeunes garçons sont souvent en bandes pour se tenir chaud, pour se couvrir en groupe, et pour se tenir ensemble contre la société, contre l'autre, et contre les femmes en particulier. On trouve dans ces bandes, depuis toujours, une réduction de la relation sexuelle au viol, que d'ailleurs on retrouve dans les meilleurs milieux, ou dans la littérature branchée de ces dernières années.

Cette banalisation du sexe, du corps, appartient tout entière à une société où les femmes sont en pleine émergence et où l'homme perd son autorité « sociale » qui est, nous l'avons vu, loin d'être naturelle. Nous entrons dans une nouvelle époque, on le sait, où de surcroît le croisement des sexes, les mariages homosexuels, la transsexualité « médiatélévisée », nous engagent vers quelque chose qui, toutes proportions gardées, est extrêmement fascinant et angoissant pour les jeunes d'aujourd'hui.

Nos conversations avec des jeunes filles difficiles nous disent ce qu'il en est. Les femmes elles-mêmes sont, pour s'affirmer, amenées à revendiquer et à adopter le comportement des mecs, comme elles disent. Et elles se comportent comme des mecs, en chefs de bandes. Nous pensons aux jeunes mineures de Marseille, qui comme aux États-Unis ou au Canada, développaient des agressions physiques violentes dans le métro, les bus, dans la rue.

Laborit, dans un texte de vingt ans déjà, déclarait que les femmes allaient peut-être réussir ce que l'espèce humaine et l'anthropologie n'avaient jamais réussi à faire, à reprendre et assumer l'agressivité de l'homme, dans la mesure où la société elle-même les y encourageait, et où la valorisation de l'agressivité « mâle », on l'a vu avec la publicité, était dans la rue des rapports sociaux un trait identificateur qui pouvait y compris motiver les femmes.

Comme le dit Richard Hellbrunn : « Dans l'injure, c'est toujours le cadre de la relation qui en prend un coup ». Il en prend un coup et c'est une relation qui a un coût. D'ailleurs, dans la dimension sexuelle, nos auteurs n'ont pas besoin d'insister, mais il est évident que donner des coups et tirer un coup sont du même ordre archaïque, et qu'il y a intrinsèquement dans la langue un inconscient social partagé qui marque l'histoire de l'homme.

C'est une assistante sociale qui nous racontait dans un stage comment son mari la traitait avant leur divorce.

Ils ont décidé de divorcer mais le mari est, dit-elle, insupportable. En particulier les derniers temps, lorsqu'il rentre à la maison, ou lorsqu'il est là et qu'elle rentre, il lui dit invariablement : « Tiens, ça sent la morue ! » Or, la mère de cette femme est poissonnière. Et l'on sait que le sexe de la femme est suspect à l'homme. En Italie du Sud et au Vietnam la putain est celle qui « pue ». Le poisson pourri hante l'imaginaire cloacal. Cette femme nous explique que c'était devenu tellement insupportable qu'elle finissait par douter d'elle-même, et avoir un sentiment atroce de porter sur elle l'odeur « de sa mère ». Tout ça s'est arrêté par la suite, mais elle y pense encore.

L'injure :
Le syndrome de la mère

	la mère	
cf. le père « principe actif »		« principe passif »
	la merde	
	l'innommable	
Écrasement ou prothèse identitaire archaïque ?		

L'injure, on la retrouve dans ces histoires à dimension sociale sexuelle ou raciste. Nous avons entendu les deux histoires suivantes dans des groupes de jeunes de bons milieux, de quartiers chics de Paris. « Quel est l'homme qui vole et qui porte une grande cape rouge ? : Superman ». « Quel est l'homme qui vole et qui grimpe aux murs comme une araignée ? : Spiderman ». « Quel est l'homme qui vole dans les supermarchés et dans la rue : Musulman ». Et de rire ! Il y a, nous allons y venir, une véritable typologie sociale de l'injure. Si le premier grand registre est fondamentalement de l'ordre du sexuel, le deuxième grand registre est de l'ordre du racial, du racisme. Mais nous sommes toujours dans l'angoisse de l'autre.

Entendons encore cette histoire édifiante qui m'a été racontée par un jeune Black, lui aussi rappeur. « À l'aube du vingt-et-unième siècle, un Noir et un Blanc discutent au bistrot. "Tu sais pourquoi tu es noir mais que tu as le dessous des mains et des pieds blancs" ? demande l'homme blanc. " Non" répond l'homme noir. "Parce que Dieu vous a peint à quatre pattes". "Mais, dit l'homme noir, sais-tu pourquoi tu as le trou du cul noir, homme blanc ?". "Non" répond l'homme blanc. "C'est parce qu'on vous a enculés avant d'être secs." » Ça dit bien ce que ça veut dire, et là aussi, comme l'explique encore Guiraud, le triomphe de « l'acteur » est assuré lorsque vous racontez ces choses-là.

L'inconscient « masqué » par l'injure

Sur le plan social, on va pouvoir, en suivant Larguèche, dissocier deux grands champs de l'injure. L'injure est entièrement inscrite dans la relation à l'autre, dans le sentiment de l'autre.

Distinguons ici l'injure non spécifique de l'injure spécifique.

L'injure non spécifique tient de l'épreuve de force, du défi. Ce sont les gros mots, qui sont en fait des substituts infantiles d'objets partiels, c'est-à-dire d'appartenance, d'images et de figures fétichisées. Les gros mots, l'injure ici, remplacent les coups. L'injure non spécifique fonctionne presque comme le juron. C'est un soliloque à deux ou à plusieurs. En fait, c'est un test de discernement. Les protagonistes s'injurient, mécaniquement, mimétiquement, ils ont une croyance quasi magique dans la vertu des mots qu'ils emploient. Lorsque ces mots ne peuvent pas fonctionner, lorsque la personne, le sujet, sont démunis de vocabulaire, c'est là que, pour reprendre Richard Hellbrunn, les coups viennent à la place des mots.

Dans l'injure non spécifique, les gros mots, les mots violents, les injures, celles que nous avons vues au début, sont des coups, des coups partiels. Il s'agit de localiser l'autre, et c'est un peu comme un radar, l'autre répond ou non, renvoie, surenchérit, et l'injure non spécifique peut être dangereuse dans ce qu'elle tient complètement du moi idéal, c'est-à-dire dans ce que nous avons pointé tout au début, de la destruction essentielle de l'autre, dans son image physique, dans son image morale à

dimension symbolique, dans ses appartenances, dans son état social, son allure. Elle touche violemment l'image même du corps, et l'image idéale de chacun.

Avec l'injure spécifique, on touche à autre chose. Il y a déjà là une recherche qui livre un caractère de la personne, et nous sommes un peu plus qu'avant dans la reconnaissance, la ressemblance ou la dissemblance. L'injure spécifique vise un trait, une dimension de la personne. Elle va provoquer dans les cultures actuelles, la honte, la gêne, l'embarras. Elle embarrasse l'autre.

Il s'agit d'une dimension qui va toucher non plus le moi idéal mais l'idéal du moi, c'est-à-dire quelque chose qui tient de l'aspiration, du paraître, de la prestance, de ce que l'autre peut saisir du regard. Notons que l'injuteur et l'injurié ne sont jamais seuls, et même s'ils ne sont physiquement que deux, ils ont toujours en tête quelque part ce que nous avons appelé l'« injuriaire », qui est ce dictionnaire culturel, ce memento qui évoque et regroupe le tiers au nom duquel on parle.

On voit la différence dans la mesure où, avec l'injure spécifique, on va se livrer et être livré à des subtilités beaucoup plus grandes. L'humour, le cynisme, le sarcasme, la calomnie, peuvent jouer un rôle. Les bons mots des uns ou des autres dans la presse ou à la télévision fonctionnent dans cet ordre d'idées, et une injure spécifique peut être redoutable.

L'injure a toujours un effet traumatique, un effet sexuel, mais ce que Languêche avance et ce que nous pouvons prolonger, c'est que, comme nous l'avons montré de ses dimensions machistes, l'injure a une dimension homosexuelle avérée.

L'injure est un déni d'appartenance. « Tu n'es pas des nôtres. Tu ne fais pas partie du groupe. Nous sommes entre nous. » On pourrait penser qu'elle est directement, par l'inconscient, liée à la tradition instinctuelle. La matrice même de l'injure c'est la dualisation du monde, entre celui qui parle et qui injurie, une espèce, une race, qui d'un seul coup se reconnaît comme appartenant à un groupe, revendique son groupe, et par ailleurs dénie à l'autre sa tentative d'identité et d'identification. Les Parigots ! Et les Parigots qui disent des provinciaux : les Paysans.

Dans ce sens, l'injure raciste est une injure hyper spécifique, et ce rapport à l'autre qu'est le racisme, nous l'avons déjà souligné, est probablement une des premières grandes figures de l'angoisse. Elle montre en symétrie en quoi l'identité de l'un est inévitablement liée à celle de l'autre.

**L'injure :
archaïsmes**

<p>non spécifique : (exorciste et incantatoire)</p>	<p><i>la force infantile</i> jurons, gros mots, insultes sexuelles</p>
<p>spécifique : (sélective et gênante)</p>	<p><i>l'ironie forcée</i> vise des traits de la personne ou de ses proches</p>
<p>surspécifique</p>	<p><i>le racisme (identitaire)</i> l'injure de la différence</p>

Nous pouvons à partir de là voir dériver toute une contingence sociale, où nous allons retrouver le ragot, le commérage, la rumeur. Le ragot et le commérage visent à ternir la réputation d'une personne. Ce ne sont pas des injures mais cela participe de la disqualification que nous avons pointée, de la discréditation de l'autre, et ce sont bien les rapports sociaux qui sont visés, la qualité sociale de l'autre. Dans ce contexte, le ragot comme le commérage sont d'autant plus développés et marqués que nous avons affaire à des sociétés assises sur l'idéologie de l'honneur, de la prestance, qui fonctionnent sur la honte plus que sur la culpabilité. Qui dit honneur et principe de l'honneur renvoie évidemment à toute la « théorie » machiste que nous avons invoquée, et à la place de la femme qui joue le rôle du point vide, le rôle du mort social, dans la mesure où c'est à partir de sa présence supposée, ou de son existence « en négatif », que l'ensemble des choses se détermine. Hommage en creux à son rôle sociétal.

On peut ainsi faire un rapport assez direct entre la nature des ragots et des commérages et ce que l'on a appelé les rumeurs, qui ont été beaucoup travaillées par l'armée américaine et par les services de renseignement du monde entier. Les rumeurs, on les retrouve dans les quartiers. C'est une injure diffuse à dimension collective, mais à la dimension de ce collectif de l'inconscient partagé que j'ai mis en exergue au début.

Pendant la guerre de 1939-1945, aux États-Unis, des études sur les stéréotypes sociaux et la rumeur furent menées. Les rumeurs sont déjà ce qu'elles seront et sont toujours : les Juifs complotent, les Noirs sont violents, les communistes sont des « bêtes ».

Les femmes sont toutes des salopes, chant désespéré du mâle en voie de civilisation. D'ailleurs, on les voit souvent dans les foires à chevaux.

Alors, qu'en conclure ? À partir du moment où l'injure est une métaphore des rapports sociaux, centrée sur le racisme et la peur vitale de la différence, est-ce qu'on doit en rester là ? Est-ce qu'on doit tomber dans l'ethnisation, l'ethnisme, et tracer dans nos écoles des champs séparés, y compris au point de vue du sexe, puisque la question est redevenue actuelle ? Certaines féministes canadiennes, européennes, allemandes, se demandent à nouveau en effet s'il ne vaudrait pas mieux à nouveau séparer les filles des garçons.

Et pourquoi pas les Maghrébins des Français, les musulmans des catholiques et des protestants, les Juifs des catholiques ?

Différence et mixité

Nous renouons avec l'éducabilité. Rien n'est perdu. Nous avons pu effectuer un certain nombre d'interventions sur ce thème dans des classes de cinquième, de quatrième, de troisième, dans différents établissements scolaires, sur plusieurs mois, avec un certain succès.

On peut dire pour faire le point là-dessus que rien n'est vraiment définitif en effet, à condition, ce que nous avons pointé dans nos travaux internationaux, de s'y prendre assez tôt, entre six et douze ans, et d'avoir commencé une éducation sociale (c'est-à-dire souple et pour autant respectueuse de l'autre) entre zéro et trois ans. Tout d'abord, nous avons pu montrer que les filles insultent, encore aujourd'hui, beaucoup moins que les garçons ; que tous les garçons n'insultent pas ; que les filles insultent moins sur la sexualité que les garçons. En travaillant sur le recensement des injures dans ces classes, et en développant une analyse de ces injures, à la fois étymologique, lexicale, et des conséquences qu'elles peuvent engendrer, nous avons sur un semestre pu montrer que les taux de réactivité, d'agressivité, pouvaient baisser, voire tomber de moitié. Nous rejoignons par là d'autres enquêtes. Ce sont les filles, encore une fois, qui les premières remettent en question ce mode de communication « à la mode », que même les adultes pour un peu revendiqueraient, parents et parfois éducateurs.

Dans un premier temps, les jeunes nous disent que la violence passe d'abord par le mode verbal, puis par le mode physique, et que pour eux, ce n'est pas vraiment de la violence. Certains nous disent que c'est un langage à part, de la nouvelle génération. Ils banalisent. Là aussi ce qui ressort vite, c'est que la situation est déterminante.

On voit encore, ce que nous avons déjà constaté, que le sentiment de gravité de la violence verbale augmente avec l'âge et l'appartenance ethno-sociale. Les garçons, en vieillissant, sont beaucoup plus conscients de l'implication de cette violence verbale. Après des discussions, un travail cadré, stable, fait avec les enseignants des groupes que nous avons évoqués, les élèves vont tomber d'accord sur la violence tout court de ces propos, sur son aspect pour le moins dérangeant. Et ils seront aussi d'accord pour revendiquer un cadrage et un contrôle plus conséquents. Les filles seront les premières à se ranger à des propositions de trêve verbale.

Il faut cesser une fois pour toutes de considérer que ces gros mots, ces insultes, ces injures, sont aujourd'hui à l'ordre du jour sous prétexte que nous sommes dans une société, certains disent « jeune », on pourrait plutôt dire « infantile ». Est-ce que ce genre de dialogue est culturellement suffisant ? Et sans l'interdire ou le sanctionner compulsivement, nous n'allons pas le revendiquer. Sinon l'étudier en classe, à la manière de Boris Seguin ⁴.

Situation. Refus d'une cannette de coca au distributeur de boissons. Deux interlocuteurs. « Ouah ! L' pourri, t' es un varcreu ! (crevard égoïste) ». « Ouah ! Toi ! J' suis pas ton pote ! J'avoue t' as rêvé, trou du c' va ! ». « Ah ouais ! C'est toi l' trou du c', t' es tout naze ! » Ça, ça peut paraître gentil. Mais, plus agressif : Bousculade dans le couloir. « Comment tu t' la pètes fils de pute ! ». « La pètes ? j' vais t' fonsdé ! (défoncer) ». Prêts à se battre, les deux protagonistes. Retrait de prudence d'autres élèves au loin. « Va niquer ta mère ! Tu crois que j' flipe de oit ? Fils de chienne ! ».

Voilà deux scènes, somme toute quotidiennes, relevées par des étudiantes dans les établissements où elles sont surveillantes. Nous pourrions en prendre d'autres. Bien sûr, il ne s'agit pas de diaboliser ce vocabulaire, il s'agit de le dériver. Et nous allons nous poser la question pour conclure : « Que faire ? »

Nous l'avons posée à beaucoup de gens. Nous-mêmes avons pu, avec d'autres, des travailleurs sociaux, des assistantes sociales, des enseignants, des chefs d'établissements, mettre en psychodrame et en jeux de rôles des séquences de cet ordre. C'est instructif, dans la mesure où nous nous rendons compte alors que, libérée, l'agressivité « à fleur de peau » dirait Larguêche, prend vite le dessus et envahit la scène. Le théâtre des mots fonctionne à plein.

Alors, qu'en faire à l'école ? Faire attention. Mais il n'est pas question de considérer que le moindre mot de répartie est un mot violent. En institution, l'injure fonctionne comme une prothèse relationnelle. C'est une carte de visite jetée au visage de l'autre, dit Richard Hellbrunn. Ou encore, ajoute-t-il, « Ça se crache l'injure » ⁵. La prothèse tient lieu de relation. On voit bien toute cette angoisse « vampirique » qu'il peut y avoir entre les adolescents, leur recherche sexuée, tout ce qui va se jouer dans la maturation sociale interne. On ne voit pas comment ce serait évitable. Le tout c'est de le canaliser, de le travailler, de le discuter.

Comme nous le font remarquer des psychanalystes et Évelyne Larguêche, l'élève à l'école est déjà en position d'insulté. Le mot enseignant a un verbe : enseigner. Mais quant au verbe apprendre, il faut aller chercher le terme canadien « l'apprenant » pour trouver un sujet qui agisse en dehors de l'enseignant lui-même, et non un objet : « l'enseigné ». Qu'on le veuille ou non, aujourd'hui encore, l'élève à l'école est en position de non-savoir, toujours en faute de règles, toujours coupable du pire, institutionnellement en position de suspicion. Forcément, cette dépendance contrariée, paradoxale,

⁴ SEGUIN B., TEILLARD F. (1994), *Crame pas les blases*, Paris, Calmann-Lévy.

⁵ « L'injure et l'autre pas », film vidéo, PJJ, Vaucresson, 1987.

autorise et permet d'imaginer aisément la réponse interactive, spontanée, de la violence verbale, depuis l'insolence jusqu'à l'injure.

L'injure aujourd'hui, tout comme d'autres violences, comme l'aspirine, ça calme et ça excite. C'est de la boxe, ou de l'haltérophilie (le juron), un concours de prestance, un combat mimétique infra humanitaire. L'important c'est de noter que nous sommes à la charnière d'une époque, et que nous en sommes à un siècle qui privilégie dans le brassage culturel de la mondialisation l'individu, les apparences, l'objet. Qui d'autres que la famille bien sûr, et l'école, ou les « institutions », peuvent introduire de la distance, de la réflexion, dans tout ça ?

L'identité nouvelle est en pleine mutation. Il n'est pas facile de se trouver une dimension sociale aujourd'hui tout en restant un sujet « discernant ». Le problème n'est pas d'être un individu, le problème c'est d'être un sujet dans la dimension persistante du collectif. Quelques sociologues ont beau nous dire que l'institution n'existe plus, que le collectif est en voie de disparition, il est clair que la petite enfance, l'adolescence, la jeunesse, et la vie par la suite, s'organisent autour et à travers des groupes, d'appartenance, de référence, des cooptations, des amitiés, des réseaux sociaux de stabilité. C'est donc dans le travail de la relation à l'autre, dans l'éducation de la relation à l'autre, que la société se construit. Les structures sociales se déchirent, les hiérarchies s'effritent, mais elles se reconstituent autrement. Pour autant, la rencontre de l'homme par l'homme reste le point barre de l'humanité et de son histoire.

Bibliographie

PAIN J. (2006), *L'École et ses violences*, Paris, Anthropos Economica.

UTILISATION DES TECHNOLOGIES NUMERIQUES DANS LA CONCEPTION DE MICRO-FORMATIONS SCIENTIFIQUES DEDIEES A UN PUBLIC PROFANE EN CAS DE CATASTROPHE : CONCEPTION DE MICRO-FORMATIONS EN CAS D'UNE CATASTROPHE DUE AU CHLORE DANS UNE USINE CLASSEE SEVESO

Madina BOUCHILAOUN

DOCTORANTE EN INFOCOM, DIRECTION JACQUES PERRIAULT

La communication de crise lors des situations de catastrophes repose généralement sur des systèmes d'information d'urgence incluant des mesures de prévention auprès de la population souvent considérée comme victime et non comme actrice de son destin.

Dans le cadre de ce travail et dans l'optique de retour à la normale, les échanges interactifs d'informations entre la population et le système d'information sont privilégiés. Les micro-formations incluses dans un tel système ont pour but de communiquer des micro-savoirs scientifiques à un public profane d'une manière à ce que l'apprenant sache effectuer des actions à partir des notions acquises pour diminuer sa vulnérabilité et sauver des vies.

A travers l'exemple du danger du Chlore dans les usines classées SEVESO, nous allons présenter une méthodologie de conception de micro-apprentissages en se servant des TIC.

Introduction

Les expressions telles que « Veiller », « anticiper », « faire face à l'incertitude », « prévenir » et se préparer face à une crise ou à une situation d'urgence » font désormais partie d'un vocabulaire devenu incontournable dans le monde des gestionnaires de PME et des grands groupes financiers. Dans ce contexte, la gestion des situations d'urgences est considérée comme un processus dynamique qui commence bien avant qu'un événement critique éclate et va au-delà de sa conclusion. Les responsables en management en ont bien conscience. Cependant, cette attitude positive n'est pas répondue auprès du large public qui reste très vulnérable face à une catastrophe qui bouscule sur son passage l'équilibre psychique et environnemental de la population.

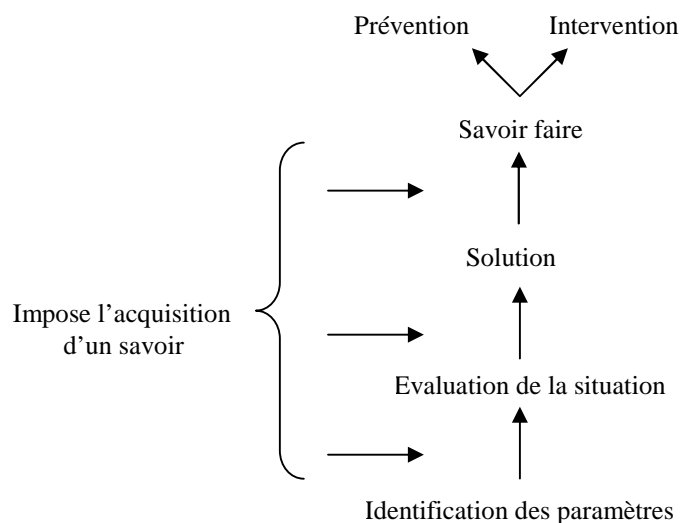
A travers le constat recueilli lors de la plupart des catastrophes naturelles et technologiques (caractérisé par un milieu désorganisé), l'individu perd ses repères et est contraint de s'adapter à un nouvel environnement hostile et peu familier.

A cet issu et dans l'optique de préparer la population à ce genre de situation, plusieurs gouvernements ont investi dans des programmes de sensibilisation et de prévention (surtout à travers l'apprentissage en milieu scolaire), dans la conception des systèmes d'information en situations d'urgences et dans la mise en place des plans de préventions et d'interventions.

Il est, de ce fait, assez clair que la « culture du risque » nous est désormais imposée. Avec elle, une nouvelle manière de vivre, de nouveaux comportements, un nouveau savoir-faire à acquérir qui pourra peut être nous sauver la vie.

Savoir après prévoir

Comprendre la nature de la catastrophe nous pousse à répondre aux interrogations (qui, quoi, comment, dans quelles conditions et avec quel résultats) et permet d'évaluer l'ampleur du désastre, des dangers encourus et surtout de mieux structurer les plans de prévention et de sauvetage. Ces derniers peuvent être enclenchés dès lors que l'on connaît ces paramètres et qu'on sait comment y faire face. Ainsi, détenir des savoirs faire devient alors plus qu'une nécessité, or cela impose automatiquement la mise en pratique d'un savoir acquis.



Vue générale sur l'utilisation du savoir dans le cadre de la préparation des plans de prévention et d'intervention

A travers les différentes définitions du mot « savoir » et de ses dérivés « savoir faire » et « faire savoir », une réflexion sur la méthodologie à utiliser pour illustrer des micros savoirs à partir des données scientifiques et techniques destinés à des novices en situation d'urgence, peut être une piste à empreinter. Son interaction à l'aide des procédés numériques et du savoir faire dans le domaine de la linguistique, des technologies de l'information et de la communication, de l'informatique et de la didactique dans le domaine d'apprentissage pourra peut être fournir un outil utile à multiple usage.

La problématique qu'il faut tout de même prendre en compte est que la transmission d'un savoir d'urgence à une personne complètement novice est très difficile à concevoir mais vraiment possible.

D'après Yves Le Coadic (Le Coadic, 1994), l'Information Scientifique et Technique (IST) est à la fois le contenu et la forme sous laquelle les savoirs sont présentés en tant que connaissances enregistrées. Il ajoute aussi que Le mot latin « informatio » a un sens concret et technique d'action de façonner, de donner une forme à quelque chose mais également celui d'instruction, d'idées, de notions ou de représentations liées à la connaissance.

Dans le Petit Robert, on lit:

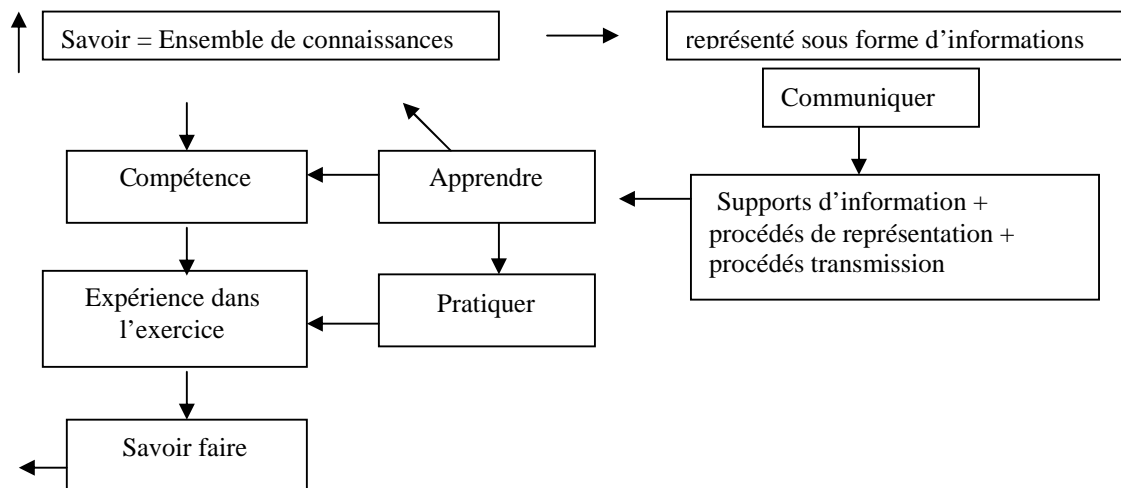
1 Savoir : Appréhender par l'esprit- Avoir présent à l'esprit (un objet de pensée qu'on identifie et qu'on tient pour réel) -2 Etre conscient de -3 Avoir dans l'esprit(un ensemble d'idées et d'images constituant des connaissances sur tel ou tel objet de pensée) -4 Connaître, être en mesure de retrouver ou d'utiliser -5 Etre en mesure de pratiquer, d'exécuter grâce à des connaissances théoriques -6 Avoir présent à l'esprit dans tous ses détails, de manière à pouvoir répéter

2 Savoir : -1 Ensemble de connaissances plus ou moins systématiques acquises par une activité mentale suivie.

Savoir-faire : -1 Habileté à faire réussir ce qu'on entreprend, à résoudre des problèmes pratiques ; compétence, expérience dans l'exercice d'une activité artistiques ou intellectuelle. -2 ensemble des connaissances, expériences et techniques accumulées par un individu ou une entreprise.

Faire savoir : Annoncer, communiquer

Comme nous pouvons le constater, le mot « savoir » est apparenté au mots suivants : « connaître », « apprendre », « connaissance », « pratiquer », « pouvoir répéter », « savoir-faire », « compétence », « expérience dans l'exercice », « technique », « faire savoir », « communiquer », « Etre informé ». Ils illustrent les principales étapes de transmission des savoirs et des savoirs faire et donc de l'apprentissage.



Les principales étapes de transmission des savoirs et des savoir-faire

Une micro-formation pour un micro savoir

« Nous devons vraiment utiliser notre imagination pour créer un moyen de communiquer avec ces gens avant une urgence, parce que ce moyen de communication deviendra probablement la seule façon de pouvoir leur parler plus tard. » (Un pompier)

Tel est le but que nous tenons à réaliser. Mettre au service de la population en phase de stress positif (catastrophe + 48 heures) un outil qui pourrait diminuer sa vulnérabilité et l'aider à se prendre en charge avec les moyens de bord en situation d'urgence. Nous réfléchissons sur la conception de micro formations (sur les gestes de prévention, de protection et d'intervention) en utilisant des procédés et des concepts scientifiques et techniques simples à comprendre et faciles à réaliser.

Ainsi, la compréhension de ces micros formations en situation d'urgence engendre des micros savoirs prêts à l'utilisation. Nous les avons catégorisé en fonction de leur rôle dans l'organisation d'une survie précaire. On en distingue :

Des **micro formations de prévention** : Elles mettent à profit l'utilisation de notions scientifiques qui aident à identifier et à écarter d'éventuels dangers. Exemple sur la notion de la densité: Le chlore à l'état gazeux étant plus lourd que l'air, il faut éviter de se réfugier dans les fosses et les caves.

Des **micro formations « éclair »** :Elles disposent des informations scientifiques pour expliquer un phénomène. Exemple sur le phénomène d'explosion.

Des **micro formations « action »** : Elles donnent des instructions qui pourront servir à éviter l'aggravation de l'ampleur de la situation et dans les opérations d'intervention et de sauvetage auprès des victimes. Exemple : intervention auprès d'une personne qui ne respire plus

Méthodologie de conception d'une micro formation

Le principe de conception des micros formation repose sur la formulation de messages brefs, concis, faciles à comprendre et surtout utiles et utilisables.

On procède dans un premier temps à l'analyse du besoin informationnel et à l'identification des réponses à travailler de la manière suivante :

- identification de la réponse à partir de la littérature scientifique (information scientifique)
- Identification : du vocabulaire et des concepts difficiles à comprendre par des novices
- Explication : simplification du jargon on s'appuyant sur des illustrations diverses
- Illustration : en donnant des exemples concrets connu par tout le public et des mises en situation expliqués à travers des schémas, dessins, vidéos, plaquette d'informations, symboles...etc
- Tests sur la formalisation en information simple destinée au public

Cependant, certaines taches qui entrent en jeu dans la conception des micro formations doivent être travaillées avec profondeur :

- L'aspect cognitif en traitant la question suivante : De quelle manière doit-on formuler les messages afin qu'il soient fonctionnels ?
- Le contenu des micro-formations: Quel contenu et dans quel but?
- L'ergonomie de la présentation de la micro-formation, tenant compte
 - 1) des aspects linguistique, sémantique et iconographique
 - 2) de la situation de stress des utilisateurs.
- Utilisation des supports de communication appropriés à chaque type de micro-formation.

Exemple d'une explosion due au Chlore dans une usine classée SEVESO

3 constats :

La directive SevesoII présente les obligations réglementaires auxquelles tout établissement industriel identifié comme susceptible d'être à l'origine d'un accident majeur doit être soumis.

Les principales causes des accidents technologiques recensés sont liées à une mauvaise connaissance de la chimie et des paramètres de sécurité des procédés (25 % des causes identifiées).

L'exemple du Chlore dans cette étude est assez intéressant dans le sens où il est utilisé dans l'industrie de synthèse des produits chimiques et de divers composés minéraux et organiques, ses propriétés physico-chimiques relèvent de son pouvoir très oxydant et demeure d'une grande réactivité qui peut être à l'origine d'explosions et d'incendies.

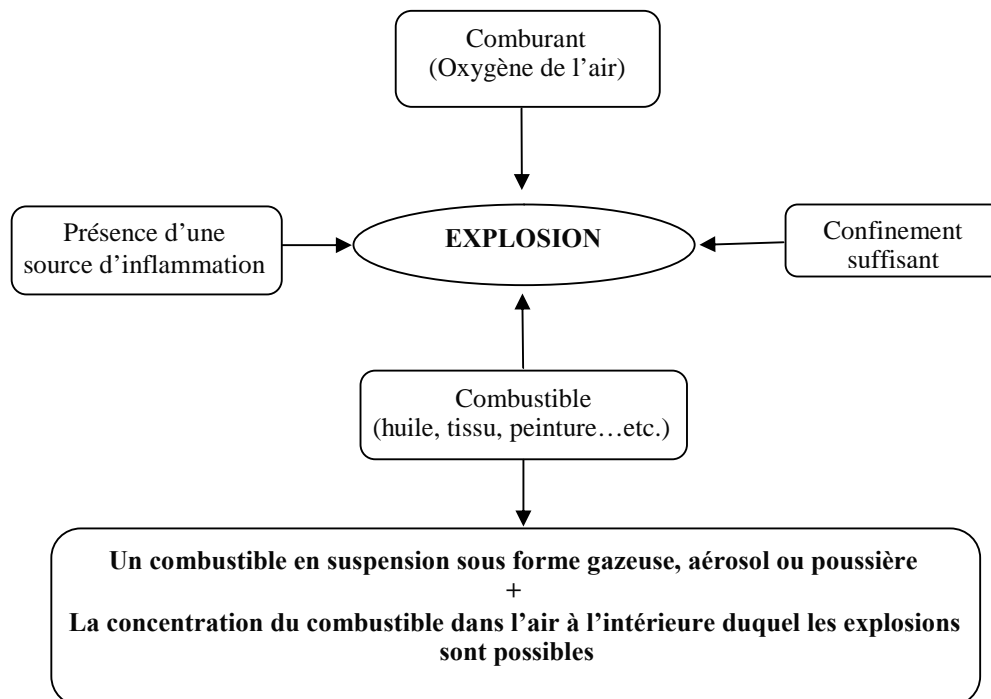
Dans le cadre de la prévention, expliquer une explosion revient à identifier puis comprendre les interactions des éléments favorables et les conditions les plus plausibles à son déclenchement.

Cela revient à comprendre des notions et des situations, à savoir identifier un phénomène (danger), à expliquer les conséquences du phénomène et savoir se protéger :

Des notions d'ordre linguistique tel que « combustion », « combustible », « comburant », etc.

Savoir identifier par le biais des cinq sens : nature de la fumée, odeur, couleur de la flamme, les produits et l'environnement mis en cause

Reconnaître les paramètres déclencheurs de l'explosion en s'aidant des savoirs antérieurs déjà acquis.



Exemple de schéma scientifique de départ qui représente la matière première dans le travail d'explication de phénomènes à un public profane

Conclusion

Dans le cas de cet exercice, il faut noter qu'une simulation numérique du phénomène accompagné de schémas multimédias peut contribuer à acquérir des connaissances concernant l'explosion. Et que le travail sur l'énonciation du message de prévention et d'action est déterminant pour la compréhension et l'acquisition du savoir faire dans une situation d'urgence.

SYSTEMES D'INFORMATION ET ARTEFACTS NOMADES POUR L'ACQUISITION DE NOTIONS COMPLEXES EN SITUATION D'URGENCE

AMINE ESSADOUQ

DOCTORANT EN INFOCOM, DIRECTION JACQUES PERRIAULT

Les catastrophes de grandes ampleurs se sont multipliées ces dernières années (Séismes, inondations, méga terrorisme, etc.). Dans ces situations d'urgences, l'échange informationnel entre un émetteur (sinistré/autorité) et un récepteur (sinistré/autorité), l'un et l'autre pouvant être un individu ou un groupe, est le nerf de la guerre. Cet échange dépend des enjeux culturels, politiques, technologiques et de l'ampleur de la catastrophe, particulièrement au début de la crise, alors que l'information est fragmentaire, contradictoire, parfois même inexistante. L'information consiste alors à répondre à trois questions fondamentales : « Que se passe-t-il ? », « Que faut-il faire ? », et « les miens sont-ils en danger ? ».

Les études des systèmes d'information en situation de catastrophes (naturelles ou technologiques) sont très peu traitées du point de vue de leur évolution dans le monde de l'incertitude. C'est à dire, dans un milieu désorganisé, voire détruit, dont les usagers ne connaissent pas la structure et dans lequel ils ne disposent plus de leur confort habituel.

De plus, ces systèmes d'information se concentrent sur le déploiement des unités d'intervention, donc sur la communication entre les services et les institutions et sur le repérage des zones les plus touchées. Or une population sinistrée, par la survenue brutale d'un cataclysme ou d'un accident catastrophique de grande ampleur, a besoin d'être aidée à :

- a) **affronter** la situation critique et à organiser sa survie.
- b) **participer** à la construction d'un ensemble de structures qui vont permettre de rendre acceptable une situation encore précaire.
- c) **retrouver** l'accès au fonctionnement habituel et aux usages en vigueur de la société dans laquelle le cataclysme s'est abattu.

L'ambition du projet est de concevoir un dispositif d'information et de communication autour d'un canal (d'urgence et de catastrophe) incorporé dans des artefacts numériques nomades.

Un premier travail a été effectué dans ce sens, par la création d'un Système d'Information à Base Interactive Pour la Population dont le brevet est déposé sous le nom de « SIBIPOP », il est composé de :

Dispositifs :

Centre de téléopérateurs dont le back-office contient des micro-formations et un système expert d'aide à la décision.

Bornes interactives d'apprentissage de savoir-faire de première urgence et d'après catastrophe.

Originalité :

Une communication ascendante/descendante, nous avons inclus la population sinistrée comme acteur actif dans la crise.

Résultats :

Un prototype fonctionnel de simulation information/apprentissage en situation de crise.

Pour continuer dans cette dynamique, mon sujet de thèse s'inscrit dans le projet de mise en place d'un canal d'urgence catastrophe de type netcentric (Laboratoire CRIS-SERIES Nanterre sous la direction de M. Jacques Perriault), modèle adopté par exemple par l'armée américaine pour transformer ses systèmes de communication (référence : US Department Of Défense « Net-Centric Environment », version 0.95 Washington DC, 30 December 2004). Il autorise :

- la communication ascendante : des populations vers les unités d'intervention et vers les institutions extérieures.
- La communication descendante : des autorités et institutions vers la population.
- La communication horizontale : des populations entre elles ou avec des sites Internet.
- Cela permettra de répondre aux besoins informationnels de la population dans une telle situation :
- Le besoin de repérage : par géolocalisation des acteurs (victimes (appels d'aide), des camps de soins d'urgence, les postes des unités d'intervention et des ONG), du territoire (zones sinistrées, zones dangereuses, abris, itinéraires praticables, etc.) et des infrastructures avant le sinistre.
- Le besoin d'être rassuré et informé : sur la situation générale engendrée par la catastrophe et en recevant des informations sur les proches.
- Le besoin d'informer et de communiquer : avec les unités d'intervention sur les anomalies constatées ainsi que sur l'état des proches et des victimes.
- Le besoin d'apprendre, de comprendre et d'agir : par explication du phénomène, demande d'apprentissage en urgence d'une procédure de prévention ou d'action (aide à la victime, dépollution d'eau, ...etc.).

Le contenu qui transite par le canal d'urgence constitue la pièce maîtresse du dispositif. Compte tenu des besoins informationnels de la population et de son implication dans l'acheminement du flux d'informations, nous avons dressé la typologie des informations qui vont transiter par ce canal :

Des micro-formations (à concevoir) qui auront pour but de diminuer la vulnérabilité de la population et l'aider à se prendre en charge avec les moyens de bord. Nous les avons catégorisé en fonction de leur rôle dans l'organisation d'une survie encore précaire :

- Micro-formation prévention: employer des informations scientifiques qui pourront diminuer la vulnérabilité des sinistrés et écarter d'éventuels dangers. (Exemple:Le chlore à l'état gazeux étant plus lourd que l'air, dans ce cas, il faut éviter de se cacher dans les fosses et les caves)
- Micro-formation éclairer : employer des informations scientifiques pour expliquer un phénomène.
- Micro-formation action : instructions pour l'intervention et le sauvetage qui pourront sauver des vies et éviter d'aggraver l'ampleur des dégâts.

Parmi les facteurs qui entrent en jeu dans la conception de ces micro-apprentissages, on cite les suivants :

- Travailler sur l'aspect cognitif dans l'élaboration de la micro-formation : en répondant à la question suivante : de quelle manière doit-on formuler les messages afin qu'ils soient fonctionnels ?
- Travailler sur le contenu des micro-formations : Que mettre et dans quel but ?
- Travailler sur l'ergonomie de la présentation de la micro-formation.
- Savoir utiliser les supports de communication appropriés à chaque type de micro-formation.

Un autre travail d'ordre linguistique, sémantique et visuel devrait se faire dans le processus de conception des micro-formations car elles sont destinées à un public profane en situation de stress. Le but est donc, de formuler des messages brefs, concis, faciles à comprendre et surtout utiles et faciles à utiliser.

2- Des informations concernant la géolocalisation des sites sinistrés et de l'emplacement des camps de secours, des hôpitaux et des ONG

- Informations sur les consignes à entreprendre dans le cadre des plans urgence déclenchés par les autorités
- Informations à diffuser sous forme de dépêches sur le déploiement des unités de secours et l'état des lieux et de la situation.
- Informations émanant de la population sur l'évolution de la situation à récolter et à traiter.
- Les questions récoltées auprès de la population
- Les requêtes formulées

Le traitement de l'information en temps réel devient alors indispensable afin de traiter les requêtes émises par les appelants et de mettre à jour les informations à diffuser à la population. Cette démarche à entreprendre est motivée par le fait que les messages recueillis auprès de la population sont souvent mal formulés, les termes manquent pour caractériser une situation, ils deviennent alors nuancés, voire inachevés sous l'amplification de l'angoisse.

Ainsi, le traitement de l'information pourra prendre en considération

- La nature du sinistre
- Le lieu de la catastrophe
- La langue utilisée
- La culture de la population sinistrée

LA VICTIMISATION : REPOSE A UNE CRISE OU FIGURE DE DEPENDANCE

SOUAD BOUAOULI-AIT OUARAB

DOCTORANTE EN INFOCOM, DIRECTION JACQUES PERRIAULT

Dans nos sociétés dites « post-modernes » où l'incertitude est le maître mot et où le risque est l'affaire de tous, il est légitime que chacun cherche à s'assurer soi-même et être expert de sa propre vie. Cependant, la tendance actuelle adoptée par les autorités responsables de gestion des crises, basée sur un modèle de l'assistance, prive le citoyen de cette forme de liberté et par conséquent, de responsabilité. La gestion de la crise telle qu'elle est appliquée aujourd'hui, fait du citoyen un éternel assisté !

On partant du principe du respect des droits des populations à l'information et à la formation, nous allons traiter dans ce papier le droit de savoir en cas de crise. Nous essaierons à travers l'étude de textes réglementaires et en se référant à des exemples du vécu, de traiter un phénomène qui caractérise nos sociétés modernes lors d'un sinistre, à savoir la victimisation. Cette dernière constitue une des résultantes des politiques de gestion des crises qui transforme le citoyen en une victime « chronique ».

Donner au citoyen sa position d'acteur dans la gestion de la crise et revoir son rôle dans la communication de crise est l'approche qu'on adopte au sein du laboratoire CRIS/ Series de L'université Paris-X Nanterre sous la direction du Pr. Jacques Perriault et dans laquelle s'inscrit cette communication.

Introduction

La particularité des sociétés post-modernes est d'être des sociétés à la fois d'incertitude et du risque. Par ailleurs, notre imaginaire collectif accepte de mieux en mieux l'idée de la possibilité de subir une catastrophe n'importe où et n'importe quand. Ce qui fait du statut de la victime, dans nos sociétés du risque, « un statut presque normal »¹ ! Or, comme l'affirme François de Singly² « la figure de l'incertitude, c'est la victime », et ce sont les jugements qu'on porte à son égard et les comportements qu'on adopte avec elle qui l'ont entraînée dans un processus de victimisation qu'elle a fini par adopter, et quelquefois même, par défendre.

En s'argumentant par la nécessité d'assurer la sécurité civile et la protection des populations, les experts, les professionnels comme les politiques, placent le sujet sinistré dans un processus de victimisation qui leur procure le droit de l'assistance et du tutorat. Le sujet en tant que figure « victimisée » pourra-t-il refuser ce statut et proclamer une liberté de choix entre agir seul ou laisser les autres agir à sa place ?

¹ SINGLY F. (de), Entretien, *Le Monde*, 22 août 2004.

² Idem.

En réalité, la volonté de se prendre en charge et ne pas être tout le temps assisté ne suffit pas pour faire face à un sinistre. Pouvoir se défendre nécessite un apprentissage et une formation pour se protéger, ou, du moins, amoindrir les conséquences de la catastrophe. C'est pourquoi cette question ne peut être éclairée si on ne prend pas en considération les droits des population à l'information, à la formation.

Avoir le pouvoir de décider : qui bénéficiera de l'assistance et qui en sera exclu, de choisir en quoi consistera l'assistance, où et quand elle sera fournie, de décider du lieu où devront résider les destinataires, de ce qu'ils mangeront, des vêtements qu'ils porteront, des conditions de leur hébergement. Doit-il être réservé uniquement, aux autorités responsables ou bien partagés par tous ?

Un des spécialistes du terrain affirmait en 1983 que « les programmes (de gestion de crise) prennent un caractère paternaliste... finissent par servir les intérêts des donateurs et des organismes d'assistance plutôt que ceux des victimes ».³

Enfin, il faut rappeler qu'un système d'information du risque/ crise est un processus interactif d'échange d'information et d'opinion entre les parties intéressées sur les risques technologiques ou/naturels. La communication du risque/crise doit permettre un dialogue entre l'audience profane et les experts ainsi que les politiques. Elle ne doit pas être, selon Mirel (1994), un moyen d'éduquer les individus aux pensées des experts. Elle doit être, comme le suggère Waddel, « un processus d'échange d'information, d'opinions et de valeurs entre toutes les parties engagées » voire, une circulation de l'information en réseau et non un flux linéaire d'informations techniques de l'expert ou du politique vers l'individu.

La victime

Les autorités compétentes indexent les sinistrés comme étant la couche la plus vulnérable, car dépourvue de toute capacité de prise de décision, et leur attribue le statut de victime. Mais être victime est plus un malheur qu'un statut, et toute prise en charge qui fait « d'un incident un traumatisme ou qui cristallise un état malheureux transitoire ou qui rend l'état de victime enviable constitue une nouvelle agression »⁴.

Dans les temps passés, une victime signifiait une personne vivante offerte en sacrifice. Ce qui sous-entend qu'on lui inflige cela malgré sa volonté. C'est un mal qu'elle va subir sans consentement de sa part.

Qu'il s'agisse d'une personne physique ou morale, d'une atteinte individuelle ou collective, les textes juridiques ne donnent pas, selon Robert Cario, de précisions sur ce que c'est qu'une victime sauf qu'elle « est synonyme de partie lésée, de plaignant, de partie civile, de personne ayant subi un préjudice ou ayant personnellement souffert du dommage causé par l'infraction »⁵

Dans nos sociétés d'incertitude, tout le monde peut se trouver en position de victime. On peut être victime d'un acte terroriste, d'une catastrophe naturelle, d'un accident nucléaire, d'une erreur judiciaire ou médicale, d'agression physique ou psychologique... Essentiellement, on appelle victime « quelqu'un qui subit un tourment infligé contre sa volonté. »⁶

³ « La Redevabilité: une affaire de droits et de devoirs », Rapport sur les catastrophes dans le monde 2002, in <http://www.ifrc.org/fr/publicat/wdr2002/chapter7.asp> (13-06-2005)

⁴MORMONT C., « Victimization, bénéfices secondaires, abus de l'intervention psycho-médico-sociale », in *Observatoire*, N° 18/98, article extrait du dossier « Victimization, parentalité, toxicomanie, incarcération ». http://www.revueobservatoire.be/parutions/18/extrait_du_dossier_18.pdf

⁵ CARIO R., « La Victime : définition(s) et enjeux », in http://www.enm.justice.fr/centre_de_ressources/dossiers_reflexions/oeuvre_justice/definition.htm

⁶LARIVEY M., « Etre victime ou non », in <http://www.redpsy.com/infopsy/victime.html>

La victimisation

La victimisation veut dire « rendre quelqu'un victime, l'immoler »⁷. En psychologie, elle signifie « l'attitude par laquelle un sujet se pose en victime, dans le but conscient ou inconscient de susciter chez autrui un sentiment de pitié ou même de culpabilité, et de se protéger ainsi contre toute accusation ou punition, tout en revendiquant indirectement la satisfaction de ses besoins matériels ou affectifs »⁸.

Cependant, on ne peut pas dire que, parce qu'il y a catastrophe, il y aurait automatiquement traumatisme. Mais les psychologues parlent plutôt, de besoin d'un investissement narcissique qu'on a tendance à faire de nos blessures, un besoin de restauration et de réparation de nos culpabilités vis-à-vis de l'objet détruit. Être victime implique le besoin d'être dédommagé (généralement, on parle de deuil). Ceci laisse le sinistré prédisposé à vêtir le statut de victime, notamment si les autorités responsables le guident dans cette direction et ne font rien pour lui éviter de tomber dans ce processus de victimisation.

Les intervenants en cas de catastrophe, confondent souvent les opérations de rétablissement de l'ordre public avec leurs missions d'aide aux personnes. « Leur intervention renforce l'investissement narcissique de la blessure et transforment le sinistré en victime chronique le plongeant dans un processus de victimisation incurable. »⁹

Christian Mormont explique qu'« Aider une victime à narcissiser ainsi sa blessure revient à la pousser dans une défense à la fois maniaque par la négligence de la réalité qu'elle entraîne, et caractérielle par la manipulation de cette même réalité, qu'elle favorise »¹⁰. Aider les sinistrés à s'enfoncer dans ce processus de victimisation revient à créer des victimes incurables et chroniques.

De ce fait, se placer ostensiblement en « victime » augmente-t-il les risques auxquels les sinistrés sont exposés ? Et si c'est le cas, dans quelles mesures le fait-il ?

Le droit à l'information et la victimisation

Les inégalités d'accès à l'information

La notion d'accès à l'information renvoie notamment, aux difficultés d'accès : premièrement, aux moyens énergétiques, deuxièmement aux matériels, et troisièmement aux connaissances de base. Les deux premières conditions dépendent de la collectivité car c'est elle qui décide ou non de leur déploiement et disponibilité. La troisième condition par contre, est la seule qui relève de la personne elle-même parce qu'elle concerne les connaissances que l'individu doit posséder.

Dans le cas des crises, l'accès à l'information est inégalement réparti. Ce sont, toujours, les collectivités locales qui détiennent l'information. On constate que cette inégalité s'étend à l'information elle-même et non uniquement au matériel ou aux moyens énergétiques indispensables pour l'accès à l'information. Le caractère de secret qui entoure le monde de l'information de crise, ne s'explique pas, comme est le cas pour l'information scientifique et technique, par une concurrence et un besoin de préserver les marchés et le monopole des technologies mais, par un jugement qu'on fait des récepteurs considérés comme incapables de faire face à la crise ou à réagir correctement.

Le droit à l'information

⁷ http://www.lexilogos.com/francais_langue_dictionnaires.htm

⁸ http://w3.granddictionnaire.com/btml/fra/r_motclef/index800_1.asp

⁹ MORMONT C., « Victimization, bénéfices secondaires, abus de l'intervention psycho-médico-sociale », in *Observatoire*, N° 18/98, article extrait du dossier « Victimization, parentalité, toxicomanie, incarcération ». http://www.revueobservatoire.be/parutions/18/extrait_du_dossier_18.pdf

¹⁰ Idem.

Le manque d'information, l'incertitude, la déformation de l'information... ce sont des concepts qui reviennent à chaque fois qu'une crise se déclenche ou qu'une catastrophe survienne. Car les responsables de l'information veillent toujours ou généralement lors d'une crise à cacher la vérité. En effet, comment donner l'information ? Quoi dire ? Comment la reformuler ou plutôt la maquiller... ? Constituent les premières questions à étudier dans la gestion de l'information de crise. À ce stade, la préoccupation des autorités responsables n'étant pas de chercher comment informer la population mais surtout comment ne pas l'informer.

Sous cet angle, notre question est simple. Pourquoi donc, cache-t-on la vérité à la population ? Pourquoi le sinistré est toujours le dernier à être informé de ce qui l'inflige ?

Est-ce pour des raisons de sécurité ? Dans ce cas, informer devient un moyen de protection des populations, puisqu'il permet de les éclairer, et non un obstacle à la sécurité ; ou c'est juste par ce qu'il y a des enjeux politiques, et des pouvoirs de monopole de l'information qu'il faut préserver, que l'information n'est pas donnée - comme c'est le cas dans le monde de la concurrence économique. Dans ce cas, pourquoi les textes relatifs au droit à l'information ne sont pas mis en application ?

On entend souvent lors des crises des formules qui reviennent à chaque sinistre tel que « Tout ne doit pas être dit », « il faut éviter la panique de la population », « pour sauver le maximum de vie humaine ». On conclut alors que certains ont l'information et le reste du monde ne doit pas savoir. Parce que, pour des raisons de sécurité, pour le bien de l'individu ou pour sa protection, il ne doit pas être au courant de ce qui se passe, de ce qui lui arrive ! et pourtant, dans la vie, on a plus peur de ce qu'on ne sait pas que de ce qu'on sait. D'ailleurs, Douglas l'explique en disant « On accepte mieux les risques qu'on a choisis que ceux qu'on a subits »¹¹.

En parcourant des textes de la loi française, nous allons essayer de comprendre comment les autorités conçoivent le droit à l'information et à la formation de risque.

Selon l'article 125-2 du *code de l'environnement*, les citoyens ont un droit à l'information sur les risques naturels prévisibles ainsi que les risques majeurs (technologiques). La réglementation définit aussi la responsabilité des autorités responsables quant à la diffusion de l'information sur le risque. Elle cite le Préfet ainsi que le Maire, dans ce cas, comme les premiers responsables de la diffusion de ce genre d'information.

Dans les textes de loi française, les citoyens ont un droit à l'information sur les risques naturels prévisibles (art. L. 125-2 du code de l'environnement). Cependant, bien que ces textes ne séparent pas entre information préventive et information lors d'une catastrophe, les consignes et les recommandations instaurées obligent les responsables à informer la population lorsqu'un risque est perçu. Les citoyens ont droit à une information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles. (*Code de l'environnement ; article L.125-2. Ordonnance n° 2001-321 du 11 avril 2001 art. 9 I, II Journal Officiel du 14 avril 2001. Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 art. 2, art. 40 Journal Officiel du 31 juillet 2003*)

Dans une circulaire, la réglementation définit la responsabilité des autorités responsable quant à la diffusion de l'information sur le risque par l'utilisation de tous les moyens disponibles (*Circulaire interministérielle du 30 avril 2002 (Aménagement du territoire – Environnement- Equipement)*). Le préfet ainsi que le maire sont les premiers responsables de la diffusion de ce genre d'information. (*Décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques pris*

¹¹ Douglas dans Les centres de télé-accueil face aux situations d'incertitude : étude comparative de l'organisation, du fonctionnement et de la circulation de l'information au sein de trois centres (CNED, SAMU, sapeurs pompiers) / AIT OUARAB S. (2004), mémoire de DEA, Nanterre Paris-X, pp.17-18.

en application de l'article L. 125-2 du code de l'environnement **Article3 modifié par décret 2004-554 2004-06-09 art. 1 I, IV JORF 17 juin 2004**).

Dans le cas des risques majeurs tel que l'existence du risque nucléaire, les directives sur le plan européen sont claires sur la nécessité d'informer la population sur les mesures de protection, et les comportements à adopter face à la catastrophe. La population doit être donc informée, voire alertée - si on reprend la formulation du texte-en cas d'accident (Directive européenne du 27 novembre 1989 (89/618/Euratom relative au risque nucléaire). La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 indique, à travers ses articles 4 et 5, que toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile et que tout élève bénéficie, dans le cadre de sa scolarité, d'une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours, ainsi que d'un apprentissage des gestes élémentaires de premier secours. Cette loi constitue une première dans son genre par ce qu'elle apporte comme nouveauté. Nous retenons ici deux idées principales : l'introduction de la formation à la prévention des risques dans le système éducatif, et la participation de la population dans la gestion des risques. Il est important de signaler cependant que cette dernière reste vague et sans trop expliquer les procédures de son application.

Toutefois, bien que le droit à l'information soit protégé (*article 21 de la loi du 22 juillet 1987 sur le droit à l'information de risque en France*), la réglementation exclut la diffusion de toutes indications susceptibles de porter atteinte au secret de la défense nationale, à la sûreté de l'État, à la sécurité publique ou aux secrets en matière commerciale et industrielle (*Décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques pris en application de l'article L. 125-2 du code de l'environnement Article3 Modifié par Décret 2004-554 2004-06-09 art. 1 I, IV JORF 17 juin 2004*). L'information du public dans les pays touchés par la catastrophe de Tchernobyl fut minime. La France par exemple n'a annoncé le survol du nuage radioactif qu'au 10 mai, soit 16 jours après l'incident. La Suède de son côté n'a rendu publique l'existence de la contamination radioactive que deux jours après l'explosion.

Cependant, les textes juridiques ne définissent pas quelles sont ces indications à diffuser et laisse cela au jugement des autorités responsables. Ce que nous retenons ici est l'atteinte à la sécurité publique. Le décret nous laisse comprendre que les autorités responsables ont le droit de dissimuler des informations en relations avec le risque s'ils jugent que ces dernières peuvent causer du tort à la sécurité de la population. Oui, certes, cela est indispensable, mais uniquement lorsque l'information cachée ne concerne pas « la nature du risque, ses conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, les mesures prévues pour alerter, protéger et secourir » et les consignes de sécurité à adopter en cas d'urgence. (*Décret 88-622 du 06 mai 1988 relatif aux plans d'urgence, pris en application de la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs*). Mais ce qu'on voit sur le terrain et tout à fait le contraire. L'affaire de l'accident de la station nucléaire Tchernobyl, remis sur la scène médiatique ces derniers temps, en est un bon exemple. Les autorités ont délibérément ou pas dissimulé des informations sur les risques nucléaires aux populations touchées.

Enfin, nous tenons à souligner que la réglementation, bien qu'elle essaye de cerner quelques facettes de la gestion de l'information de crise, ne le fait pas dans le détail et reste vague. Le rôle qu'elle s'est attribuée est plus un rôle d'orientation. La réglementation doit être capable de lever toutes les réticences à une plus grande transparence de l'information sur les risques. À cet égard, il est important de souligner qu'information et prévention sont indissociables : « il n'est d'information crédible que celle qui propose des comportements plus (rationnels) de tous les acteurs face aux risques et il n'est pas d'effort de prévention efficace sans mobilisation des populations [...] » *Circulaire DPPR/SDPRM n° 9265 du 21 avril 1994 relative à l'information préventive sur les risques majeurs (non publiée au JO). Circulaire n° 91-43 du 10 mai 1991 relative à l'information préventive sur les risques technologiques et naturels majeurs et au décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs.*

L'indemnisation des risques technologiques et naturels

Les sinistrés indemnisés sont ceux qui sont considérés comme victimes ! Enfin, pour être indemnisé, il est important que les experts vous jugent victime et concrètement, plus la victime est médiatisée plus elle aura de chance pour être indemnisée. Nous avons vu que les victimes françaises de l'accident de la station Tchernobyl ne sont pas encore reconnues comme victimes par certains experts (officiels) et de ce fait, ils ne sont pas encore indemnisés. Les victimes du scandale des essais nucléaires en Polynésie, jusqu'à ce jour, tentent vainement à toucher une indemnisation.

Si aux termes de la loi, il est décidé que toute victime doit être indemnisée, il reste à savoir si toutes les victimes ont le droit à l'indemnisation, comment et quand pourront-elles l'être ?

Avant de répondre à cette question, il faut d'ores et déjà préciser qui est considéré comme victime et qui ne l'est pas ?

La loi reconnaît la personne comme victime si elle réside dans un site classé à risque (*article L125-5 inséré par Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 art. 77 Journal Officiel du 31 juillet 2003*). Seulement le problème est que ce ne sont pas tous les risques qui sont prévisibles. Souvent même des sinistres se produisent là où on l'attend le moins.

Le code des assurances précise que c'est le contrat d'assurance qui garantit les dommages des biens et matériels, ou les dommages atteignant la personne elle-même (*Partie Législative. Article L125-1*) et l'indemnisation ne se fera qu'à la suite d'expertise faite à cet égard qui jugera d'inventorier ou pas le sinistré comme victime. C'est uniquement « dans le cas où la responsabilité n'est pas contestée et où le dommage a été entièrement quantifié » que « l'assureur qui garantit la responsabilité civile... est tenu de présenter à la victime une offre d'indemnité motivée dans le délai de trois mois à compter de la demande d'indemnisation qui lui est présentée ». Cependant, « quelle que soit la nature du dommage, lorsque la responsabilité est rejetée ou n'est pas clairement établie, ou lorsque le dommage n'a pas été entièrement quantifié, l'assureur doit, dans le même délai, donner une réponse motivée aux éléments invoqués dans la demande. » Mais il peut ne donner aucune indemnisation. L'exemple de la canicule de l'été 2003 en France est représentatif. Les propriétaires des habitations fissurées lors de cette catastrophe n'ont pas été indemnisés par ce qu'ils n'ont pas été jugés par les experts comme victimes d'une catastrophe naturelle.

Il est à souligner donc, que c'est le statut de victime qui permet l'indemnisation des sinistrés. Paul-Henri Bourrelier déclare que « ... Lorsqu'il y a une catastrophe, l'aspect victimisation, qui est bien connu, fait que le préfet transmet immédiatement le dossier de déclaration de catastrophe naturelle en disant que c'est un événement imprévisible »¹². Ceci constitue une première reconnaissance du statut « victime » et donc du droit à l'indemnisation par les autorités.

Principe de précaution et la victimisation

L'idée du principe de précaution veut que des mesures de précautions doivent être prises même si le risque n'est pas scientifiquement et pleinement démontré.

D'ailleurs, Claude Guibert et Nicolas Loukakos¹³ l'expliquent clairement dans la définition qu'ils adoptent : « Des mesures doivent être prises lorsqu'il existe des raisons suffisantes de croire qu'une activité ou un produit risque de causer des dommages graves et irréversibles à la santé ou à

¹²STEINLE-FEUEBACH M.-F., « Assurances : modifications législatives et réglementaires estivales » in (<http://www.iutcolmar.uha.fr/internet/Recherche/JCERDACC.nsf/NomUnique/JLAE-5QWGMP>).

¹³ GUIBERT C., LOUKAKOS N. (2002), « Principe de Précaution et Prévention », in *Revue Française de Droit Aérien et Spatial* (RFDAS), Vol. 223, N° 3, Juillet-Septembre 2002, [http://www.dossiersdunet.com/article.php3?id_article=210\(03-05-05\)](http://www.dossiersdunet.com/article.php3?id_article=210(03-05-05))

l'environnement. Ces mesures peuvent consister à réduire ou à mettre un terme à cette activité ou encore à interdire ce produit, même si la preuve formelle d'un lien de cause à effet entre cette activité ou ce produit et les conséquences redoutées n'a pu être établie de manière irréfutable. »

Défendu lors de la Déclaration de Rio et reconnu en France par la loi Barnier du 2 février 1995, ce principe procède dans l'incertitude et appelle à la prévention. Toutefois, l'application de ce principe pourra constituer un véritable obstacle devant le progrès scientifique et technologique qu'il ne faut pas négliger.

Entre défenseurs de ce principe et opposants, la discussion balance entre les bureaux des politiques et les laboratoires des experts. Deux grands acteurs du risque qui réfléchissent, discutent et décident du sort de millions de population, en ne prenant même pas la peine de les consulter alors qu'ils sont les premiers concernés !

Cette attitude place la population en plein processus de victimisation. On réfléchit et on prend des décisions à sa place. On lui offre des solutions toutes faites, ne prenant certainement pas sa sécurité et son épanouissement en premier lieu mais surtout, d'autres enjeux politico-économiques.

Conclusion

Dans nos sociétés de l'incertitude, les gestionnaires de la crise, en se basant sur des modalités rationnelles dont l'objectif est l'assistance, interviennent sans tenir compte des singularités et des particularités socioculturelles du terrain. Cette attitude, qui encourage la passivité, a fini par désarmer le citoyen de sa culture de lutte contre les catastrophes en l'aidant à adopter le statut de « victime ».

En France, bien que la réglementation essaye de cerner quelques facettes de la gestion de l'information de crise, elle ne le fait pas dans le détail et reste vague. Le rôle qu'elle s'est attribué est plus un rôle d'orientation. Par conséquent, la gestion de la crise telle qu'elle est appliquée aujourd'hui fait du citoyen un « éternel assisté ». Par ailleurs, la population est appelée, lors d'un sinistre, d'être à l'écoute des acteurs intervenants, de bien appliquer les mesures qu'ils lui indiquent et de faire en sorte de bien recevoir l'information qu'on lui donne. De même, aucune documentation ne précise comment la circulation de l'information doit être organisée au sein de la population sinistrée.

Comme nous l'avons signalé plus haut, les intervenants en cas de catastrophe confondent assez souvent les opérations de rétablissement de l'ordre public avec leurs missions d'aide aux personnes. C'est pourquoi les opérations de secours se limitent généralement à des actions d'assistance, transformant le citoyen en une victime « chronique ». Les informations sur les risques, certes, sont souvent disponibles, seulement elles ne sont pas pour ceux qui peuvent y être confrontés.

Que l'intervention soit technique ou humanitaire, l'objectif reste le contrôle de la situation. Que l'intervenant vienne sous le chapeau de l'aide humanitaire ou de la simple gestion technique du sinistre, la population est considérée comme objet d'intervention et non comme acteur de l'urgence.

Donner au citoyen sa position d'acteur dans la gestion de la crise et revoir son rôle dans la communication de crise est indispensable pour pallier ce problème de victimisation.

Bibliographie

DENIS H. (1993), *Gérer les catastrophes : l'incertitude à apprivoiser*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

PERETTI-WATEL P., (2001), *La Société du risque*, Paris, La Découverte.

PERRIAULT J. (2004), *Virginie, Paul. Mobilisation immédiate de savoirs en ligne pour les situations d'urgence*, Paris, Université Paris-X.

ROUX-DUFORT C. (2003), *Gérer et décider en situation de crise : outils de diagnostic de prévention de décision*, Paris, Dunod.

SINGLY F. (de), (2004), entretien, *Le Monde*, 22 août 2004

Webographie

GUIBERT C., LOUKAKOS N. (2002), « Principe de Précaution et Prévention », in *Revue Française de Droit Aérien et Spatial (RFDAS)*, Vol. 223, N° 3, Juillet-Septembre 2002.

[http://www.dossiersdunet.com/article.php3?id_article=210\(03-05-05\)](http://www.dossiersdunet.com/article.php3?id_article=210(03-05-05))

MORMONT C., « Victimisation – bénéfices secondaires, abus de l'intervention psycho-médico-sociale », in *Observatoire*, Article extrait du dossier « Victimisation, parentalité, toxicomanie, incarcération », N° 18/98, [http://www.revueobservatoire.be/parutions/18/extrait du dossier 18.pdf](http://www.revueobservatoire.be/parutions/18/extrait%20du%20dossier%2018.pdf).

CARIO R., « La victime : définition(s) et enjeux », in [http://www.enm.justice.fr/centre de ressources/dossiers réflexions/œuvre justice/definition.htm](http://www.enm.justice.fr/centre%20de%20ressources/dossiers%20réflexions/œuvre%20justice/definition.htm)

LARIVEY M., « Être victime ou non », in <http://www.redpsy.com/infopsy/victime.html>

STEINLE-FEUERBACH M.-F., « Assurances : modifications législatives et réglementaires estivales » in <http://www.iutcolmar.uha.fr/internet/Recherche/JCERDACC.nsf/NomUnique/JLAE-5QWGMP>.

http://www.lexilogos.com/francais_langue_dictionnaires.htm

http://w3.granddictionnaire.com/btml/fra/r_motclef/index800_1.asp

CALLAMARD A., KOENRAAD VAN B. (2005), « La redevabilité: une affaire de droits et de devoirs », Rapport sur les catastrophes dans le monde 2002, in <http://www.ifrc.org/fr/publicat/wdr2002/chapter7.asp>

LES SYSTEMES D'INFORMATION EN MILIEU DESORGANISE : POUR UNE MOBILISATION DE RESSOURCES EN LIGNE DANS DES SITUATIONS D'URGENCE

JACQUES PERRIAULT

PROFESSEUR EN SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION, UNIVERSITE PARIS 10-NANTERRE

BRIGITTE JUANALS

MAITRE DE CONFERENCES, UNIVERSITE DE LILLE 3

Publié dans : VIEIRA Lise, PINEDE-WOJCIECHOWSKI (dir.), *Enjeux et usages sociaux des T.I.C : aspects sociaux et culturels, Conférence inaugurale*, GRESIC, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3, septembre 2005-12-08, Tome I.

Mots-clés : système d'information, usages, micro formation, milieu désorganisé, crise, catastrophe, urgence, médiation technique, médiation humaine, système expert, télécommunications,

Cette intervention porte sur la conception de systèmes d'information (SI) en milieu désorganisé centrés sur l'assistance et la communication en direction de la population civile, dans le contexte d'une gestion de crise (politique, économique...) ou de catastrophe (naturelle, sanitaire...). Situé au croisement des problématiques de ce colloque consacré aux enjeux et aux usages des TIC, un tel sujet fait appel à des réflexions issues conjointement des univers scientifique et professionnel. Placés dans le contexte de l'espace public et de la communication territoriale, la conception des SI porte un modèle d'accès et de diffusion des informations articulé avec des choix politiques, ces derniers apparaissant dans les types de médiation technique et humaine aménagés. L'analyse est menée au niveau des utilisateurs de ces systèmes techniques – qui sont aussi des citoyens et ici des victimes de catastrophe –, en vue de réfléchir aux modalités de communication et d'usage qui pourraient leur être proposées.

Communication de crise et systèmes d'information en milieu désorganisé

Parmi les grandes mutations de société, l'émergence de risques de tous ordres – naturels, technologiques, industriels, politiques, de santé publique... – semble constituer une caractéristique du monde actuel. Pour Ulrich Beck, le risque est considéré comme l'une des formes mêmes de la modernité ; la société connaît de plus en plus de catastrophes qui se situent dans le registre de l'incertitude (A. Giddens). Les réflexions de type philosophique (Paul Virilio, Denis Dupuy) ou sociologique (Ulrich Beck, Patrick Peretti-Watel) se sont combinées à des travaux consacrés à l'univers des entreprises et des organisations (la communication et la gestion d'une crise, l'opinion et le rôle des médias...) ou à la société civile (élaboration de dispositifs de gestion de crise au niveau gouvernemental, gestion des catastrophes, politique de prévention et principe de précaution pris en charge par les pouvoirs publics...). L'attention peut être portée sur la prévention du risque, les

secours ou la gestion d'une crise. Une « culture du risque » et une « culture de l'incertitude » se sont développées au sein de la population.

Les SI actuels sont des dispositifs informatisés complexes qui ont été pensés dans un environnement naturel stable, en fonction des modalités habituelles – techniques et sociales – de communication dans la société. Un milieu désorganisé, généré par une situation de catastrophe, rend impossible leur utilisation, du fait même de la détérioration ou de la destruction des infrastructures techniques sur lesquelles ils reposent.

Vers une conception socioculturelle des objets techniques

Construit sur le rapport de l'homme à l'outil, ce travail s'inscrit dans le cadre d'une réflexion anthropologique développée plus particulièrement par André Leroi-Gouhran (l'histoire de la mémoire collective et l'évolution de ses outils, 1965) et Jack Goody (la « technologie intellectuelle », 1979, et la « logique de l'écriture », 1986). Les modalités de production, d'organisation et de médiation de l'information dans la société – dans leur diversité culturelle et technique –, ainsi que les pratiques dont elles font l'objet, sont prises en considération. Au sein de la société dont ils sont issus, il s'agit de mettre en relation des dispositifs techniques avec des individus et leurs processus de construction de pensée et de connaissances dans des conditions très particulières de diversité culturelle, d'anxiété et de stress. Nous nous sommes plus particulièrement intéressés aux formes de la médiation technique (Simondon G., 1969 ; Akrich M., 1993) et aux modes de communication prévus dans les SI.

Envisagés dans leur « mode d'existence » (Simondon G., 1969), les objets techniques sont des médiateurs entre la nature et l'homme ; plus précisément, ils sont pensés dans les relations de médiation qu'ils établissent avec l'extérieur selon un processus de transformation-crédation de l'objet et de son environnement. Ils entretiennent un double rapport avec le milieu géographique et le milieu technique, l'intervention humaine visant à réaliser le meilleur compromis possible entre ces deux mondes instables car susceptibles de changements. Dans sa théorie de l'évolution des objets techniques, Gilbert Simondon les décrit comme un mélange stable d'humain, de naturel, de social et de matériel. Dans la même direction, la théorie de la traduction de Bruno Latour et de Michel Callon, dans le domaine de la sociologie des techniques, a montré l'association de facteurs techniques et sociaux (le contexte, les acteurs avec leurs stratégies et leurs représentations) dans le processus d'innovation (Callon M., 1981, 1986). La conception de la médiation implique l'analyse conjointe des médiateurs et des « opérations de la médiation » car « il faut redonner aux dispositifs techniques leur épaisseur, ce qui en fait des médiateurs et non de simples instruments » (Akrich M., 1993) : Madeleine Akrich évoque à cet égard des « formes hybrides » qui « reposent sur un agencement inextricable entre certains éléments techniques et certaines formes d'organisation sociale ».

L'analyse de dispositifs techniques amène à réfléchir au modèle de communication mis en place, ici dans des conditions d'incertitude, d'instabilité et de précarité peu prises en considération jusqu'à présent ; il peut être vertical ou horizontal, induisant une centralisation ou une décentralisation des pratiques d'information. Dans les usages liés aux TIC, le développement des communautés de pratiques ou de savoirs est souvent évoqué ; en effet, l'Internet a favorisé l'évolution d'un modèle de transmission vers un modèle d'échange, associé au développement de discussions en ligne, d'échanges entre pairs ou de filtrage collaboratif. Ici les conditions de constitution de ces communautés sont radicalement différentes : ce sont les échanges pour la survie qui en conditionnent la création et le maintien. Rappelons à cet égard que la notion de « réseau spécifique de communication sociale », défini par Pierre Schaeffer en 1987, proposait déjà, en s'appuyant sur la technologie de la radio, un réseau multipolaire reliant des groupes d'utilisateurs qui étaient de véritables participants dans le processus de production et d'échange d'informations (Perriault, 1997). Il apparaît que les modalités de communication d'un dispositif sont à mettre en

rapport avec les modes d'accès à l'information et de construction de connaissances qu'il rend possible. Des travaux de sociologie ou de psychologie sociocognitive révèlent l'importance du contexte et des interactions entre pairs dans le processus d'apprentissage (Willem Doise, Gilbert Mugny, Anne-Nelly Perret-Clermont) ; le rôle joué par les artefacts y est aussi souligné au travers des notions de « cognition distribuée » (Jean Lave, E. Hutchins), de « systèmes d'alliance » (Bruno Latour, Michel Callon), de « communautés de pratiques » (Etienne Wenger, Paul Duguid, John Seely Brown).

La désorganisation du milieu met à l'épreuve des notions qui, dans notre champ disciplinaire, vont de soi. C'est vrai, comme on le verra plus loin, de la notion même de SI. Mais cela en interroge aussi d'autres. Que devient ici l'accès démocratique à l'information et au savoir – sur les plans technologique, médiatique, méthodologique et intellectuel ? Qu'en est-il de la « culture de l'information » qui implique l'intégration d'un individu dans le cadre plus large d'une collectivité, associée à la prise en compte d'une dimension sociale et citoyenne ? (Juanals B., 2003) L'analyse des différents éléments qui composent la médiation technique fait apparaître des modèles informationnels du sujet et des modèles culturels de connaissances (sur les plans de la conception, de la structuration, de la diffusion...), qui sont portés par des dispositifs de communication. Mais les experts des unités d'intervention qui pratiquent des dialogues d'urgence signalent que tous n'ont pas été recensés.

Ces modèles sont à confronter à la diversité des individus et de leurs pratiques au quotidien, en référence aux « arts de faire », aux « braconnages » de Michel de Certeau (de Certeau M., 1980). Dans l'utilisation d'objets techniques, la « logique de l'usage » étudiée par Jacques Perriault (1989) donne lieu à des adaptations, des détournements imprévus, et se révèle souvent bien différente de la logique des outils matériels et logiciels.

Il ressort de l'étude de la médiation technique (dans ses aspects naturel, matériel, humain, social) que la remise en cause d'un progrès continu dans les innovations technologiques devrait également servir à interroger les moyens de communication modernes¹. Les outils techniques sont créés pour s'adapter à un environnement naturel, communicationnel et social ; ils répondent à des besoins contextualisés et précis. Lorsque le contexte change (quelle qu'en soit la raison), des technologies très sophistiquées peuvent s'avérer des outils fragiles et inadaptés, alors que des moyens de communication plus anciens, utilisés de manière hybride avec des outils modernes, retrouvent leur pertinence et leur utilité. De même, les effets des techniques peuvent revêtir des intérêts antagonistes en fonction du contexte ; pour exemple, le repérage des individus dans des systèmes organisés, informatisés et en réseau, fait l'objet d'inquiétudes liées à la protection de la vie privée et des libertés individuelles, alors que la même pratique, mise en œuvre dans un contexte désorganisé, peut devenir un espoir de sauvetage et de survie.

Conception des systèmes d'information en milieu désorganisé

Un système d'information capable de fonctionner dans un site désorganisé ne saurait se passer du concours actif de la population sur place pour enrichir la connaissance collective de la situation et la partager. Un milieu désorganisé voit ses conditions régulières de fonctionnement plus ou moins perturbées, totalement ou sporadiquement. Les acteurs sur le site éprouvent beaucoup de difficultés à élaborer de l'intérieur une représentation de ces perturbations et de leurs effets (destructions, victimes, etc.), d'autant que les effets ne sont pas tous évidents ni visibles et que la situation

¹ Pour exemple, face aux limites du dispositif matériel et logiciel du livre électronique à ses débuts, Joseph JACOBSON, l'inventeur de l'encre électronique, a déclaré avec humour : « Récemment, un visiteur de notre laboratoire déclarait que, si le livre avait été inventé après l'ordinateur, il aurait constitué une avancée majeure. Ses qualités sont en effet remarquables : légèreté, disponibilité, faible coût, fonctionnement sans consommation d'énergie, qualité d'affichage remarquable... » JACOBSON J., MIT, Le Monde (archives numériques), 02/06/1999.

catastrophique est très souvent un processus évolutif (répliques des secousses sismiques, par exemple).

Dans leur conception actuelle, les systèmes numériques d'information, sont rarement aptes à aider la collectivité à évaluer ce qui se passe, pour plusieurs raisons :

Ils supposent le fonctionnement régulier du milieu : courant électrique disponible notamment,

Ils reposent sur une organisation construite par rapport à une situation « normale »,

Ils font appel à des informateurs et des capteurs physiques installés, sans hypothèses de destruction générale

Dans la recherche « Mobilisation immédiate de savoirs en ligne pour des situations d'urgence ² », nous avons à traiter la façon de surmonter les deux verrous suivants :

1. Les dispositifs actuels n'autorisent pas à la fois la recherche d'informations et l'apprentissage en ligne. Ils sont spécifiquement dédiés à la formation ou à la documentation.

2. Les dispositifs actuels ne permettent pas l'accès en ligne à des « micro formations » pour apprendre en urgence des notions et des procédures.

L'exploration de ces deux questions a montré qu'il fallait le faire en tenant compte de contextes, qui aident à spécifier ce qu'on entend par situation d'urgence. La notion de milieu désorganisé nous a paru propice à la réflexion sur ces deux questions. Deux spécificités communes traversent ces questions :

L'accès à une formation ad hoc si la seule information apparaît insuffisante, tant du point de vue du requérant que de celui de l'utilisateur,

l'établissement, dans les deux cas : information et formation, de modes de présentation simples de notions et de situations souvent complexes, hors de la culture des intéressés, d'autant que ces derniers en éprouvent le besoin en situation de stress et d'anxiété.

Ces considérations nous ont conduits à élaborer la notion de « système d'information en milieu désorganisé » (SIMD) ³. Un SIMD est une organisation de recueil, de stockage, de traitement et de redistribution de l'information qui aide une collectivité vivant une catastrophe à se construire progressivement une représentation globale et une prise de conscience concomitante de ce qui est en train de se passer, des conséquences déjà constituées ainsi que des évolutions en cours. Une collaboration a été instituée en 2005 sur ce thème avec le laboratoire de médecine spatiale du CNES (Medes : Dr Nicolas Poirot) et le laboratoire de physique médicale (Université Paris V, Pr. R. Sales).

Milieu désorganisé

La notion de « milieu désorganisé » a été essentiellement utilisée jusqu'à présent en psychopathologie et en sociologie, pour désigner un milieu social dans lequel les modes d'organisation, familiale, relationnel notamment, sont fortement détériorés⁴. La physique théorique emploie aussi la notion pour les nano-objets, qu'elle oppose à l'organisation en réseau. Un milieu

² Membres de l'équipe : Chercheurs : Francis Delvert, Claude Hansen, Madgid Ihadjadene, Brigitte Juanals, Jacques Perriault ; doctorants : Souad Aït Ouarab, Radia Belberkani, Madina Bouchilaoun, Paula Capra, Amine Essadouq,

³ L'application Sibipop® (système d'information par bases de données pour la population) est en cours de développement par Jacques Perriault, Madina Bouchilaoun, Amine Essadouq, Souad Aït Ouarab et Radia Belberkani). Cf. Jacques Perriault, « La notion de système d'information en milieu désorganisé », ERT : « Mobilisation de ressources en ligne pour des situations d'urgence », Journée de travail sur les systèmes d'information en milieux désorganisés, entre les laboratoires de médecine spatiale (Medes/Cnes), de physique médicale (Paris V) et Cris-Series (Paris X), Cris-Series, Nanterre Paris-X, 12 avril 2005.

⁴ SOUBHI H., RAINA P., KOHEN D., *Influence du quartier, de la famille et du comportement des enfants sur le risque de blessure au Canada*, Direction générale de la recherche appliquée, rapport de recherche, mars 2001.

désorganisé comporte ici des éléments physiques naturels (sols), des artefacts (infrastructures), des êtres vivants (humains, animaux, germes) et en ce qui concernent les humains, leurs composantes idéelles. Ce milieu est ici considéré formellement comme inscrit dans un cube, composé de trois strates. Dans chaque strate peuvent intervenir des perturbations. Les perturbations intervenant dans une strate peuvent avoir des répercussions sur les autres:

Il est divisé en trois strates :

Strate 1 : strate géologique. Ce sont la structure géologique et l'infrastructure du sol et du sous-sol où peuvent arriver des accidents multiples :

Naturels : séismes, inondation, pollution de la nappe phréatique, etc.

Artificiels : destructions souterraines, ruptures de canalisations, etc.

Strate 2 : strate de la surface. Cette strate comprend d'une part les équipements, les infrastructures, les immeubles, etc., et, d'autre part, les populations. Les perturbations concernent :

L'environnement : pollution

Les équipements : destructions liées à un séisme, à un attentat, les explosions accidentelles (AZF)

La population : les épidémies foudroyantes (SRAS).

Strate 3 : strate des problèmes. Les problèmes sont ici des questions à résoudre par des procédures appropriées pour corriger ou atténuer les déséquilibres mis en évidence. Ils sont fondés sur des constats, des représentations constituées à partir d'éléments objectifs et subjectifs, de supputations, d'hypothèses, d'inférences diverses.

Dégager des personnes ensevelies

Trouver des trajets parmi des décombres

Soigner les blessés

Réassurer la distribution des fluides, des télécommunications

Restaurer un minimum de cohésion sociale

Cas du cumul de catastrophes

Il est impossible d'affirmer qu'une catastrophe se produit isolément. Nous devons envisager la superposition de catastrophes, soit subséquentes, soit d'origines distinctes. C'est ce qui s'est passé en Turquie en 2002. Le 25 mars, à 4h 15, un séisme de 8,2 sur l'échelle de Richter endommage gravement les villes d'Izmit, de Golcut et de Borsa. Le total des victimes est de 150 000 morts, 400 000 blessés et 600 000 sans abri. Le 27 mars, 48 heures après, une bombe de forte puissance explose dans l'Hotel Bandora à Ankara et tue 10 ressortissants grecs et 20 ressortissants turcs qui travaillent sur la réunification de Chypre. 45 assistants à la conférence sont également tués et 150, blessés. Les deux catastrophes sont distantes d'environ 400 kilomètres mais sollicitent les mêmes unités d'intervention. Cet exemple attire l'attention sur le fait qu'une catastrophe n'en exclut pas une autre, sur un même site éventuellement. Cela a comme conséquence logistique sur la conception du système d'information qu'il doit être ouvert et extensible. Cette extension peut s'opérer soit par l'adjonction de ramifications, soit par la mise en connexion du premier système mis en place avec un second, mis en place pour la nouvelle circonstance. Cela suppose une connectivité aisée, reposant sur des standards identiques.

Le récent tsunami, par son onde de choc, a créé en simultanéité un grand nombre de milieux désorganisés, dans lesquelles les trois strates contenaient des éléments parfois très contrastés pour certaines d'entre elles. Dans certaines îles, les problèmes dominants étaient de soigner les blessés tandis que dans d'autres, en Indonésie notamment, il s'agissait de trouver les cadavres, de les identifier et de leur donner une sépulture décente.

Différences avec les modèles informationnels classiques

Face à un tel ensemble de contraintes, les modèles de système de recherche d'informations ne fournissent pas de réponse satisfaisante. Bien qu'ayant une orientation cognitive, les modèles informationnels actuels (Kuhltau, Ingversen, Sarajevic, Wilson) ne rendent pas compte des comportements et pratiques tels que les décrivent la psychologie cognitive, la psychologie sociale (Perret-Clermont) et l'analyse des logiques d'usage (Boullier, Le Marec, Perriault), notamment pour les raisons suivantes :

1. L'issue du traitement de la requête est incertaine.

Les modèles actuels ne rendent pas compte de la gestion d'une dynamique spécifique pour que convergent l'attente du requérant et la réponse que lui fournit le téléacteur. Au début d'une séquence de dialogue entre appelant et téléacteur, ni l'un ni l'autre ne sait si celle-ci se terminera par un échec, par un processus d'information (délivrance et/ou recueil) et/ou par un processus de formation. La confiance joue un rôle déterminant dans la performance du SI. Les auteurs spécialistes de la gestion des catastrophes relèvent que la confiance se construit dans la proximité (Hansen).

2. Les caractéristiques cognitives et situationnelles qui déclenchent la recherche d'informations (N. Belkin) sortent des conditions « normales », telles que considérées par les sciences de l'information.

Le requérant est en situation d'incertitude (il ne sait pas ce qui se passe, il n'a pas les moyens de construire la connaissance du futur de la situation) et de plus il est en situation de stress. Un des éléments principaux de l'accentuation de celui-ci réside dans le resserrement de la gestion du temps pour recueillir et comprendre une information précieuse pour la survie. Du fait de la nouveauté brutale de la situation, le requérant se trouve dans un état anormal de savoir (anomalous state of knowledge).

Les modèles informationnels n'intègrent pas encore l'intersubjectivité (Vigotsky), qui opère dans les interactions et qui favorise les rapprochements des points de vue des acteurs. Ils ne font pas intervenir non plus la dimension réflexive de l'usager. Ils supposent enfin pour la plupart une interaction continue dans la séquence de dialogue entre le requérant et le système d'information et ne

rendent pas compte des ruptures en cours de processus, occasionnées par exemple soit par une panne physique d'alimentation électrique, soit par la consultation d'une autre source (expert, base de données autre, etc.), soit par l'occurrence d'une perturbation extérieure.

3. La population sur site est une composante majeure du SIMD

Les enquêtes conduites par le laboratoire auprès de victimes des séismes de Gumri (Arménie, 1988) et de Boumerdès, ont fait ressortir que la totalité des équipements de télécommunications (strate 2) était hors d'usage, alors qu'un besoin énorme de communications de proximité se faisait sentir, notamment pour que les familles sachent le sort de leurs disparus. En pareil cas et à peu près partout dans le monde, le protocole est le même. Après un temps assez long en cas de séismes (de 2 à 4 jours) les unités d'intervention spécialisée arrivent sur le terrain et installent des dispositifs provisoires de télécommunication pour communiquer entre elles. En France, les unités spécialisées d'intervention (Sapeurs pompiers, Armée, Protection civile, SAMU, Gendarmerie nationale) disposent de leurs propres dispositifs d'information et de communication.

Lors du séisme de Boumerdès, la société française TD Com qui assure les communications du Paris Dakar, a innové en donnant des portables GSM à la population tout en établissant des cellules provisoires de télécommunication. L'innovation réside dans la fourniture de moyens de communication à la population, cette dernière étant exclue à notre connaissance, de l'ensemble des systèmes de communication en urgence sur site désorganisé. La spécificité que nous introduisons dans le système d'information est de considérer la population comme un producteur d'informations sur les trois strates et non plus de la tenir uniquement comme preneuse d'informations. Elle présente par ailleurs le triste avantage d'être sur place dès la catastrophe, ce qui lui permet de fournir immédiatement des informations à l'intérieur et à l'extérieur du site, pour autant qu'un système d'information ait été rapidement mis en place. Telle est la vocation première attribuée au système d'information en milieu désorganisé, de donner un rôle positif aux victimes et de raccourcir sensiblement la fourniture et l'exploitation d'informations locales. Tout acteur sur le site devient une composante du système d'information, soit active, soit passive.

L'hypothèse se divise en deux sous hypothèses :

Sous hypothèse 1 : en cas de catastrophe, la population sur le site est à considérer comme un vecteur de l'information à apporter aux autorités et à elle-même pour caractériser la situation en cours et contribuer à en construire une conscience partagée.

Sous hypothèse 2 : le SIMD mis en place met à la disposition de celle-ci les capteurs et les moyens de transmission de l'information qui lui permettent de pratiquer une communication remontante, une communication descendante, une communication horizontale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du site.

Fonctions d'un SIMD

Un SIMD aide à constituer et à gérer une communauté de savoir sur une catastrophe grâce à la mise en place d'une connectivité technologique. Ce n'est pas à confondre avec un système informatisé d'aide à la gestion des secours lors d'une catastrophe (SALES, biblio). Le propos de ce type de système est de gérer la communication des unités d'intervention. Un SIMD peut certainement y contribuer mais son propos est à la fois plus large et plus spécifique. Plus large, car il emmagasine les informations de toutes sortes. Plus spécifique, car il est principalement alimenté (et utilisé) par la population. Les notions d'interaction entre acteurs et de construction collaborative de connaissances sont ici déterminantes. Cette communauté de savoirs permet – c'est l'hypothèse centrale – par capitalisation et comparaison des informations de construire et de mettre à jour une représentation de la situation et une prise de conscience partagée. Celles-ci aideront à prendre des décisions collaboratives et à synchroniser les activités.

Les fonctions d'un SIMD sont de :

Mettre en place, à partir de rien, un dispositif d'information et de communication qui rende compte, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, des perturbations survenues et en train de se passer dans les trois strates du cube virtuel décrit plus haut.

Permettre sa connectivité immédiate avec un ou plusieurs SIMD, en étant configuré selon un ensemble de standards partagés. L'ISO est en train d'ouvrir une commission sur ce sujet (octobre 2005). En ce qui concerne les contenus des communications, des étiquetages standardisés sont nécessaires. Cela suppose la création et l'organisation de métadonnées ainsi que d'ontologies pertinentes.

Rechercher et diffuser des savoirs à partager et, si besoin est, les construire : recueillir, accumuler, traiter et disséminer l'information tant à l'intérieur du site qu'à l'extérieur, notamment aux autorités et aux médias. Voici quelques exemples du rôle constructif que peut jouer la population dans la construction tels savoirs :

Fournir des informations (localisation des personnes, lieux de refuge, zones dangereuses).

Recueillir des informations données par celle-ci (localisation de victimes, destructions, incidents, etc.).

Localiser les personnes ensevelies par des procédés de balayage de RFID.

Cette fonctionnalité de communication suppose que la population ait confiance dans le dispositif. C'est une question difficile qui ne connaît pas de réponse universelle. Paula Capra (doctorante, CRIS), par exemple, qui a travaillé sur ces questions avec les populations indiennes du Brésil, relève leur défiance totale à tout dispositif qui peut apparaître comme piloté par l'État.

Identifier les déficits de connaissance pour l'action, ce qui conduit à fournir à la demande ou bien de façon généralisée des micro-savoirs de première urgence (procédés, procédures, explicités par des schémas dynamiques ou par des séquences vidéo) ainsi que des signalisations nécessaires sur des panneaux ultras lumineux.

Permettre les échanges par télécommunication tant à l'intérieur du site entre les acteurs qu'avec l'extérieur, entre les acteurs et le reste du monde, ce qui implique la mise en place locale d'une fonction de reroutage provisoire.

L'intégration de la population dans le modèle SIMD

Pour intégrer la population comme composante, nous travaillons deux scénarios, l'un avec un SI centré sur une plateforme, l'autre de type « net-centric » ou net-centré, terminologie que nous préférons ici à celle de SI a-centré. Dans les deux cas, la médiation humaine des échanges sur site joue un rôle central. La communication orale est prioritaire. La population est dotée de GSM calés sur une fréquence et sur des cellules provisoires.

Scénario 1. Système d'information supporté par une plateforme. Le SIMD présente les caractéristiques suivantes :

La médiation humaine et la communication orale s'effectuent depuis et vers un centre de télé-accueil embarqué (half track, bateau). Ce centre est le cœur du dispositif de télécommunication installé sur le site après la catastrophe.

Le télé-accueil embarqué est mobile ainsi que tous les constituants du dispositif en réseau. Le tout peut se déplacer en fonction des circonstances. Les constituants principaux du réseau sont :

Un centre de télé-accueil, avec des opérateurs munis de liaisons téléphoniques, de bases de données spécifiques et de liaison satellite à haut débit. Un groupe de back-office accueille

physiquement les informateurs, évalue les informations recueillies par les téléopérateurs et décide de leur diffusion. Il joue un rôle important, non gagné d'avance, dans la construction de la confiance locale accordée au dispositif par la population.

Des téléphones cellulaires à la disposition de la population, en attendant que des appareils plus sophistiqués leur soient préférés.

Des bornes interactives disséminées sur le site, reliées au télé accueil et via celui-ci à Internet, permettent de consulter des informations et des formations selon les indications phoniques du téléopérateur (communication descendante), d'adresser des informations aux autres bornes interactives et au télé accueil (communication ascendante et horizontale) et de consulter Internet, via un serveur ad hoc implanté provisoirement (Sales). De ce fait, le dispositif entre dans la catégorie des « mobile ad hoc network systems » (MANETS)⁵. Certains nœuds du réseau jouent le rôle de serveurs. Le télé accueil lui-même est à considérer comme un serveur mobile. Des panneaux ultras lumineux qui donnent des indications diffusées depuis le télé accueil. Les communications entre bornes font à l'heure actuelle l'objet d'une étude approfondie⁶.

Des micro caméras, dont le prototype a été construit dans le laboratoire par Francis Delvert, permettent la transmission image et son par voie hertzienne depuis le lieu de prise de vue vers le télé-accueil.

Des générateurs d'électricité.

Le dispositif est en connexion constante. Il a été montré que c'est la meilleure solution (Goutham Karumanchi et al).

Scénario 2. Nous travaillons actuellement sur la version net-centric d'un tel système d'information. Un environnement net-centré est un cadre de travail pour toute la connectivité et l'interopérabilité technique et humaine. Il permet à tous les utilisateurs et partenaires de missions de partager l'information dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin, sous une forme qui leur est compréhensible, qui leur permet d'agir avec confiance et qui protège l'information de ceux qui ne doivent pas y accéder. Le cœur du système en cours de développement est ici un téléphone portable doté d'un canal dédié aux situations de catastrophe, qui intègre les fonctions citées plus haut et y ajoute la capacité d'accéder à Internet avec un moteur de recherche qui permet d'accéder aux diverses bases de données et sites qui peuvent se révéler utiles en cas d'urgence en face de situations imprévues.

Mise à jour, requête, pertinence et micro-formations

L'objectif du dispositif, avons-nous dit, est de recueillir, traiter, mettre à jour et diffuser l'information nécessaire à la connaissance partagée de la situation dans les trois strates du cube virtuel caractérisant le site. On retrouve ici les grandes fonctions des SRI avec cependant des amodiations liées à la fois à la spécificité de la situation et à l'intégration de la population.

La fonction de *mise à jour* est alimentée par des informations de toutes provenances (institutions, unités d'intervention et population).

Dans le scénario 1 : la personne qui capte l'information en provenance de celle-ci est le télé opérateur. Cela se fait au cours du dialogue téléphonique. Le télé opérateur doit donc disposer des

⁵ MANET = Mobile ad hoc networks. Voir: Goutham Karumanchi Srinivasan Muralidharan and Ravi Prakash "Information Dissemination in Partitionable Mobile Ad Hoc Networks", To appear in Proceedings of IEEE *Symposium on Reliable Distributed Systems*, Lausanne, Switzerland, 20-22, Oct, <http://www.ee.surrey.ac.uk/Personal/G.Aggelou/PAPERS/camera.ready.pdf>, consulté le 31/05/05

⁶ Par RADIA BELBERKANI, ingénieur en télécommunications, doctorante au Cris-Series

moyens de l'aider à comprendre cette information (par exemple, en appelant sur écran la carte du site) et à la transmettre au groupe de back office pour évaluation.

Dans le scénario 2 : le portable est alimenté régulièrement en mise à jour de sa base de données locale contenant notamment des procédures de survie, des URL de sites utiles.

La fonction *de requête* est la plus complexe. Les unités d'intervention, les SAMU et les sapeurs pompiers notamment, ont une grande habitude des appels et questions posés par téléphone. En milieu « normal », la gestion de ces appels est déjà très difficile. Elle l'est encore plus lorsque le site lui-même est désorganisé. Il convient en effet de localiser la personne par rapport à un univers qui a changé. Il faut ensuite traiter le sens de l'appel. Pour cela une base de données, qui repose sur un protocole d'entretien, est en cours de réalisation. Les réponses données sont enregistrées. Le téléopérateur et, dans certains cas, la base de données indique qu'il y a lieu de passer d'une information orale à une information graphique (carte du site) ou à une micro-formation sur borne interactive, dont les coordonnées sont communiquées.

La *vérification de pertinence* est également délicate à gérer. Dans de telles situations, les fausses représentations, les rumeurs travaillent profondément le champ des représentations et induisent des comportements erronés voire dangereux. Lors du séisme de Gumri, une bonne partie des victimes n'a pas cru à un tremblement de terre mais cru que la centrale nucléaire de Mezzamor, à quelques kilomètres du site, venait d'exploser. Ne serait-ce que pour des raisons de cardinalité, de sens de la fuite, ces fausses représentations sont très dangereuses.

La micro-formation est la fonction la plus innovante. Son déclenchement repose sur la formulation claire d'un objectif d'apprentissage d'une notion, d'une procédure ou d'un savoir-faire. Cet objectif est de procurer à l'apprenant un savoir sommaire mais permettant l'action. Il ne s'agit donc pas de construire un processus pédagogique classique qui repose sur l'introduction progressive de données scientifiquement expliquées. Par ailleurs, s'il existe une base de telles procédures en matière de santé, on a aussi besoin de savoir-faire qui se construisent ou qui sont nécessaires localement en fonction des contingences particulières. Cette accumulation de faits d'expériences, d'observations et d'inférences qui peuvent les relier conduit à la construction d'un système expert en cours d'élaboration. La base de connaissances contient des triplets (entité A, entité C ; prédicat) qui caractérisent des éléments d'observation, dont une liste caractérise un phénomène donné et sert à en construire des descriptions ainsi que des explications, comme dans l'exemple ci-dessous :

SI Bidon/contenir/chlore
 & SI Bidon/état/détérioré
 ALORS Chlore/produire/vapeur chlorhydrique (air)
 & Vapeur chlorhydrique/nuire/ yeux
 & Vapeur chlorhydrique/nuire/bronches

Cette base de connaissances est enrichie sur le site par les téléopérateurs et le groupe de back-office au fur et à mesure que parviennent questions et informations. Il serait très utile qu'un programme international de construction d'une telle base de connaissances soit mis en place, à partir d'un corpus d'observations, d'incidents, de savoir-faire, de façon à ce que l'on puisse, à partir de cela, élaborer des scénarios d'apprentissage très brefs (de l'ordre de quatre ou cinq écrans), accompagnés de tests de vérification du savoir appris. Une recherche est en cours dans notre laboratoire sur deux thèmes : l'identification des dangers du chlore (Madina Bouchilaoun) et la purification d'une eau polluée pour la rendre potable (Amine Essadouq).

La validation du dispositif

La conception de ce dispositif ne s'est pas faite ex nihilo. Elle a bénéficié et bénéficie encore de plusieurs retours d'expérience. On nomme ainsi après le traitement d'une catastrophe l'analyse *a posteriori* des dysfonctionnements, de leurs causes initiatrices, des contextes qui ont permis leurs chaînages (Nicolet 1995). L'équipe bénéficie ainsi de la coopération de la Gumri Development Foundation (Gumri, Arménie), de la collaboration avec l'Institut National des Hautes Études de Sécurité (INHES) à propos des dégâts du tsunami en Indonésie, des informations données par l'Institut de Recherches Criminelles de la Gendarmerie Nationale (Rosny sous Bois) et des récentes manœuvres de la Sécurité civile à Nogent le Rotrou.

Conclusion

Dans le champ d'application que constituent les systèmes d'information dans des milieux désorganisés, les SIC jouent un rôle de carrefour où se croisent des concepts et des méthodes issus de diverses disciplines (anthropologie, psychologie cognitive, sociologie, informatique) ; ces nouvelles problématiques appellent à une révision significative des notions et des outils.

Dans les recherches en cours, il n'est pas sûr que la panoplie actuellement envisagée, constituée de téléphones portables, de consoles interactives et de micro caméras, résiste aux prochaines investigations, pour faire place à de nouveaux artefacts. On observe un décalage entre les nouvelles modélisations des SI, qui requièrent fluidité et souplesse, et la rigidité d'emploi des appareils de communication, qui peuvent s'avérer fragiles et inadaptés dans ce nouveau contexte.

Bibliographie

Aérospatiale Protection Systèmes, Direction de la sécurité civile. « Analyse du comportement des décideurs en situation de gestion de crise », rapport de recherche, Mantes la Jolie, Aérospatiale, juillet 1997.

AÏT OUARAB S. (2004), *Contribution à la conception d'un système d'information et de gestion de communication de crise : étude comparative de trois centre d'appels*, mémoire de DEA, Département Infocom, Université Nanterre Paris-X.

AKRICH M. (1993), « Les Formes de la médiation technique », in *Réseaux*, N° 60, CNET.

BAUNAY Y. (non daté), « La Guadeloupe (petites Antilles françaises) face à l'éruption volcanique de Montserrat : management des risques et société civile », Paris, INESC.

BOUCHARD J.-P. (2002), « La prise en charge psychologique des victimes. AZF : premier retour d'expérience », *Revue de la Gendarmerie Nationale*, N° 205, déc. 2002, pp. 88-92.

CALLON M. (1986), « Éléments pour une sociologie de la traduction, la domestication des coquilles St-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de St Brieuc », in *L'Année Sociologique*, numéro spécial « La sociologie des sciences et des techniques », vol. 36, p. 169-208.

CALLON M. (1981), « Pour une sociologie des controverses technologiques », in *Fundamenta Scientiae*, vol. 2, n° 3-4, p. 381-399.

CERTEAU M. DE (1990), *L'invention du quotidien. I. Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990 (1^{re} éd. : 1980).

CHAUDIRON S., IHADJADENE M. (2004), « Évaluer des systèmes de recherche d'informations. Nouveaux modèles de l'utilisateur », in *Critique de la raison numérique*, Hermès n° 39, PAUL V. ET PERRIAULT J. (dir.), Paris, CNRS Éditions.

DENIS H. (2002), *La réponse aux catastrophes quand l'impossible survient*, Montréal, École polytechnique de Montréal.

- DEPARTMENT OF DEFENCE, *Net-Centric Environment. Joint Functional Concept*, version 0.95, Washington D.C., 30/12/04.
- DRIEU C. (1986), « *Processus inconscients de désinformation collective en situation de risque majeur, Nuage toxique sur le Havre, une ville prise au dépourvu* », Rapport à la CEE, Le Havre, Centre Hospitalier du Havre.
- GABAY M. (2001), *La nouvelle communication de crise, Concepts et outils*, Paris, Stratégies.
- GOODY J. (1986), *La Raison graphique. La Domestication de la pensée sauvage*, trad. (1^{re} éd. 1979) et présentation par BAZIN J. ET BENSA A., Paris, Édition de Minuit, (titre original: *The domestication of the savage mind*, recueil de textes partiellement extraits de diverses revues et publications, 1973-1977).
- GOODY J. (1986), *La Logique de l'écriture*, Paris, Armand Colin.
- HANSEN C. (1995), *Un soutien psychologique apporté aux personnes impliquées dans une catastrophe. Évaluation et préconisations*, Académie de Rouen, CAFOC, Août 1995.
- HANSEN C. (2002), « Analyse sociologique d'une crise », in *Revue des forêts françaises*, numéro spécial.
- HANSEN C. (2002), *Étude des représentations de la cellule d'appui en situation d'urgence à l'Ineris à partir de la conduite et l'analyse de trente-quatre entretiens semi-directifs*, Chaînes de Vie, Le Havre, mai-juin 2002.
- JUANALS B. (2003), *La culture de l'information, du livre au numérique*, Paris, Hermès Science.
- LATOUR B. (1989), *La Science en action*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Essais », 1995 (1^{re} éd française : La Découverte, 1989 ; 1^{re} éd. américaine, 1987).
- LEROI-GOUHRAN A. (1965), *Le geste et la parole*, tome 2 : « La mémoire et les rythmes », Paris, Albin Michel.
- NICOLET J.-L. (1995), « Le retour d'expérience, facteur de progrès et de sécurité : la gestion des crises », in *Administration*, N° 166, janvier-mars 1995.
- PERRIAULT J. (1989), *La logique de l'usage, Essai sur les machines à communiquer*, Paris, Flammarion.
- PERRIAULT J. (1997), « Pierre Schaeffer. Diversité, unité », in *La Grande aventure du petit écran. La télévision française 1935-1975*, BOURDON J., CHAUVEAU A., DEVEL F., GERVEREAU L., Paris, BDIC-Musée d'histoire contemporaine, avec le soutien de l'INA, pp. 161-163,
- SALES R. ET AL. (2005), *Contribution à la Journée sur les systèmes d'information en milieux désorganisés, Cris-Series, Université Nanterre Paris-X, Laboratoire de physique médicale, Université Paris-V, 12 avril 2005.*
- SIMONDON G. (1969), *Du mode d'existence des objets techniques*, Paris, Aubier.